
FICHES THÉMATIQUES

En 2005, l'économie française subit les conséquences de la détérioration de la conjoncture mondiale intervenue mi-2004. Ainsi, malgré la reprise au second semestre, la croissance française ralentit et réalise une performance légèrement inférieure à celle de la moyenne des pays de l'Union européenne. En 2005 encore, l'activité est principalement soutenue par la demande intérieure mais freinée par le solde extérieur. Par ailleurs, le mouvement des stocks, favorable à la croissance l'année précédente, s'est épuisé. En moyenne sur l'année, le produit intérieur brut (PIB) aux **prix de l'année précédente** progresse de 1,2 %, après + 2,3 % en 2004 (*figures 1 et 2*). Le principal moteur de la croissance demeure le dynamisme de la dépense de consommation des ménages qui croît en volume de 2,1 % en 2005 (après + 2,5 % en 2004). Pourtant, les revenus des ménages progressent nettement moins vite qu'en 2004 : la reprise de l'emploi n'a pas suffi à compenser le ralentissement de la rémunération versée aux salariés, les revenus des entrepreneurs individuels décélèrent fortement et seuls les revenus du patrimoine restent dynamiques en 2005. Au total, le revenu disponible brut des ménages progresse de 3,1 % (après + 4,1 % en 2004) et son pouvoir d'achat n'augmente que de 1,1 % (après + 2,2 %). Pour maintenir la croissance de leur consommation, les ménages épargnent moins : leur taux d'épargne s'établit à 14,9 %, en recul de 0,9 point. Dans le même temps, ils continuent d'investir massivement en logement.

Les dépenses d'investissement des entreprises restent bien orientées et contribuent également positivement à la croissance du PIB. En revanche, après la reconstitution des stocks en 2004 (+ 0,6 point de contribution à la croissance), les entreprises adoptent un comportement de stockage prudent face à une demande plus incertaine en 2005 (- 0,1 point de contribution).

Si les exportations restent dynamiques grâce à un environnement international porteur (+ 3,1 % en volume après + 3,9 % en 2004), leur croissance reste inférieure à celle des importations (+ 6,1 % en volume après + 6,6 %). Au final, le solde du commerce extérieur contribue plus négativement à la croissance.

Les finances publiques s'améliorent en 2005. Le déficit s'élève à 2,9 % du PIB et repasse sous le seuil de 3 % défini par le pacte de stabilité et de croissance. Ce redressement a été permis notamment par une augmentation des prélèvements obligatoires, qui progressent plus vite que le PIB, et la modération de la dépense publique courante. Le poids de la dette publique dans le PIB s'alourdit encore et atteint 66,6 % fin 2005, contre 64,4 % un an plus tôt. La hausse des **prix à la consommation** ralentit en 2005 (+ 1,8 % en moyenne annuelle après + 2,1 %) grâce à la sagesse des prix des produits manufacturés et à l'absence de nouveau relèvement des prix du tabac.

Définitions

Évolutions en volume aux prix de l'année précédente - Les agrégats des comptes nationaux en volume, c'est-à-dire corrigés de l'évolution générale des prix, sont issus de comptes en volume chaînés. Pour une année donnée, les agrégats en volume sont obtenus en enchaînant, à partir du niveau constaté en 2000, les indices annuels d'évolution en volume calculés aux prix de l'année précédente tenant ainsi compte de la déformation progressive des structures économiques.

Prix à la consommation - Ils font référence à l'indice des prix à la consommation. Ils diffèrent du déflateur de la dépense de consommation finale des ménages qui inclut les loyers imputés des ménages propriétaires et les services d'intermédiation financière indirectement mesurée.

Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2005 », *Insee première*, n° 1077, mai 2006.

« L'économie française - Comptes et dossiers », *Collection Références*, Insee, édition 2006, juin 2006.

« Comptes nationaux annuels - Base 2000 », Les grands indicateurs, en ligne sur le site www.insee.fr.

1 – Ressources et emplois de biens et services

	Évolution 2005/2004 (en %)			Valeurs 2005 (en milliard d'euros)	Contribution à la croissance du PIB 2005
	Volume (1)	Prix	Valeur		
Produit intérieur brut (PIB)	1,2	1,9	3,1	1 710,0	1,2
Importations	6,1	3,1	9,3	462,6	- 1,5
Total des emplois finals	2,2	2,1	4,3	2 172,6	2,7
Consommation effective des ménages	1,9	2,0	4,0	1,240,6	1,4
<i>dont dépenses de consommation :</i>					
- des ménages (2)	2,1	2,0	4,1	953,3	1,2
- individualisable des administrations publiques (APU) (3)	1,7	1,9	3,7	264,6	0,3
Consommation effective des APU	- 0,2	2,0	1,8	141,0	0,0
Formation brute de capital fixe	3,6	2,1	5,7	336,6	0,7
<i>dont :</i>					
- sociétés non financières et entreprises individuelles	3,6	1,2	4,8	176,5	0,4
- ménages	4,1	3,0	7,2	93,1	0,2
- administrations publiques	3,5	3,4	7,1	55,5	0,1
Variation de stocks (en contribution au PIB)	-	-	-	8,1	- 0,1
Exportations	3,1	1,4	4,5	446,3	0,8

(1) Volumes issus des comptes chaînés en base 2000 ; évolutions en volume aux prix de l'année précédente.
(2) La dépense de consommation des ménages correspond aux dépenses que les ménages supportent directement.
(3) La dépense de consommation individualisable des administrations publiques est celle dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. Elles correspondent à des prestations en nature (biens ou services) dont bénéficient les ménages (dépenses pour l'éducation et pour la santé par exemple).

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2 – Équilibre du produit intérieur brut : taux d'évolution en volume (*)

En %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<i>Ressources</i>							
Produit intérieur brut (PIB)	3,2	4,0	1,9	1,0	1,1	2,3	1,2
Importations	6,7	14,9	2,2	1,7	1,1	6,6	6,1
Total	3,9	6,1	1,9	1,2	1,1	3,2	2,2
<i>Emplois</i>							
Dépenses de consommation finale des ménages	3,5	3,6	2,5	2,2	2,2	2,3	2,1
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,4	1,9	1,2	1,9	2,0	2,3	1,1
Dépenses de consommation finale des ISBLSM (1)	3,5	3,3	3,7	7,9	- 3,3	0,8	- 2,5
Formation brute de capital fixe	8,3	7,2	2,4	- 1,7	2,2	3,0	3,6
<i>dont :</i>							
- sociétés non financières et entreprises individuelles	9,1	7,6	3,9	- 2,9	0,4	4,7	3,6
- ménages	7,1	2,5	1,3	1,2	2,2	4,0	4,1
- administrations publiques	6,3	11,6	- 0,2	- 1,0	5,9	2,8	3,5
Exportations	4,6	12,4	2,5	1,5	- 1,2	3,9	3,1

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

(*) Comptes chaînés, évolutions aux prix de l'année précédente.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

En 2005, la **population active** est estimée à 27,6 millions de personnes en moyenne annuelle selon l'**enquête Emploi**, dont 14,8 millions d'hommes et 12,8 millions de femmes (*figure 1*). Elle progresse à un rythme plus faible que celui observé à la fin des années 90. Globalement, le **taux d'activité** des personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) s'établit à 69,1 % en moyenne sur 2005 ; il est en baisse de 0,2 point par rapport à 2003 et 2004. Si l'activité féminine continue à progresser, sauf pour les plus jeunes (*figure 2*), pour les hommes la tendance est inverse : leur taux d'activité diminue à tous les âges, sauf pour ceux âgés de 25 à 29 ans. Entre 30 et 54 ans, ce sont désormais 81,2 % des femmes et 94,3 % des hommes qui occupent un emploi ou en recherchent un. Entre 2004 et 2005, l'activité des jeunes de 15 à 24 ans diminue de 0,4 point aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La hausse du taux de chômage observée en 2004 dans cette tranche d'âge a pu les inciter à retarder leur entrée dans la vie active. Depuis 1995, le taux d'activité global des

personnes de 50 à 64 ans est en progression constante (*figure 3*). Il baisse pour la première fois en 2005 (-0,3 point). Pour les hommes, la baisse s'est amorcée en 2004 et se poursuit (-1 point en un an, -1,7 point en deux ans). La réforme des retraites d'août 2003, qui permet aux salariés ayant effectué des carrières longues de quitter la vie active avant 60 ans, continue ses effets. Les femmes sont en revanche peu concernées par ces dispositions. Leur taux d'activité après 50 ans augmente encore (+0,4 point) et prolonge les évolutions passées liées au surcroît d'activité des générations nées après la guerre par rapport à leurs aînées.

L'**espérance d'activité à 50 ans**, autre concept neutralisant les effets démographiques, montre également une convergence sur la participation au marché du travail des hommes et des femmes les plus âgés. Depuis dix ans en effet, elle est restée stable pour les hommes, tandis que celle des femmes a progressé de plus d'un an. En 2005, les premiers passent en moyenne 8,6 années en activité entre 50 et 64 ans inclus, les secondes, 7,7 années (*figure 4*).

Définitions

Population active - Elle regroupe la population active occupée et les chômeurs « au sens du Bureau international du travail (BIT) ».

Enquête Emploi - Cette enquête est trimestrielle depuis 2002 et sa collecte s'effectue tout au long de l'année. Elle était auparavant annuelle et avait lieu en général en mars. Les résultats présentés sont obtenus par moyenne des quatre trimestres de chaque année (moyenne annuelle). Suite au recensement de 2005, les estimations de population de l'Insee établies à partir des statistiques annuelles de l'état civil et calées sur les résultats du recensement ont été revues pour toute la période 2000-2005, la précédente enquête de recensement datant de 2004. De ce fait, les effectifs mesurés à partir de l'enquête Emploi ont été revus, les taux restant pratiquement inchangés. Les estimations issues de cette enquête peuvent différer à la marge de celles provenant des sources administratives et publiées notamment dans les Notes de conjoncture de l'Insee. En revanche, c'est la seule source permettant d'analyser l'emploi et le chômage selon les caractéristiques détaillées des personnes.

Taux d'activité - Il s'agit, pour une tranche d'âge donnée, du rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs au sens du BIT) et la population totale.

Espérance d'activité à 50 ans (ou durée moyenne) - Il s'agit de la durée hypothétique d'activité entre 50 et 64 ans pour une génération qui connaîtrait à chaque âge les conditions d'activité du moment (somme des taux d'activité âge par âge).

Pour en savoir plus

« Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », *Insee première*, n° 1070, mars 2006.

« Structure et évolution de la population active selon l'âge », in *Données sociales - La société française*, Collection Références, Insee, édition 2006, mai 2006.

Note de conjoncture, Insee, juin 2006.

1 – Population active et taux d'activité en moyenne annuelle

	2002	2003	2004	2005
Population active totale (1), en milliers	27 096	27 373	27 518	27 637
dont : hommes	14 725	14 808	14 809	14 824
femmes	12 371	12 565	12 709	12 814
Taux d'activité (2), en %				
Ensemble	69,1	69,3	69,3	69,1
Hommes	75,3	75,3	74,9	74,5
15-24 ans	37,2	38,3	37,8	37,6
25-29 ans	91,1	90,2	90,8	90,9
30-54 ans	94,7	94,4	94,3	94,3
55-64 ans	46,8	48,2	47,9	47,1
Femmes	62,9	63,4	63,8	63,8
15-24 ans	29,7	30,4	30,3	29,9
25-29 ans	78,4	78,8	77,9	78,0
30-54 ans	79,1	79,9	80,7	81,2
55-64 ans	37,4	38,6	39,8	40,2

(1) Ensemble des personnes de 15 ans ou plus. Cette population active en moyenne annuelle diffère de l'estimation en glissement publiée dans les Notes de conjoncture de l'Insee.

(2) Rapport entre la population active et l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans.

Champ : France métropolitaine.

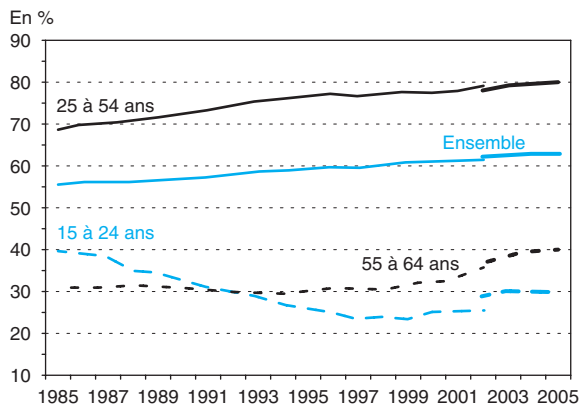
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2 – Taux d'activité des femmes selon la tranche d'âge

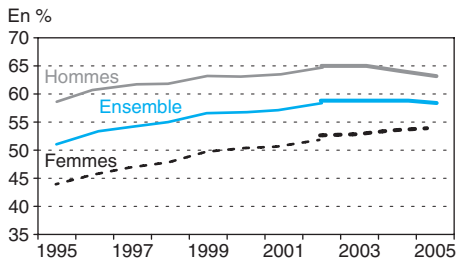
Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, taux d'activité en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.



3 – Taux d'activité des personnes de 50 à 64 ans

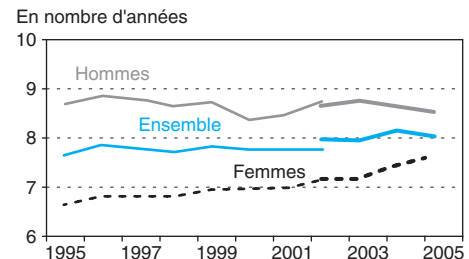


Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celle du recensement (janvier en 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

4 – Espérance d'activité à 50 ans



Note : à partir de 2002, l'enquête ayant été modifiée, il y a une rupture de série.

Lecture : entre 50 et 64 ans, les femmes de 50 ans passent en moyenne 6,6 années en activité en 1995, 7,7 années en 2005.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Fin 2005, la *population active occupée* est estimée à 25,1 millions d'emplois en données corrigées des variations saisonnières, soit 149 000 de plus qu'à la fin 2004. L'*enquête Emploi*, moins précise que les sources administratives mais plus détaillée pour décrire les caractéristiques sociodémographiques, estime la population active occupée à 24,9 millions de personnes en moyenne annuelle (*figure 1*). Selon cette source, entre 2004 et 2005, la hausse de la population active occupée a été marquée (+ 137 000) et a très majoritairement concerné l'emploi féminin (+ 121 000), l'emploi masculin n'augmentant que faiblement (+ 16 000). Le taux de féminisation de l'emploi continue donc de progresser : il atteint 45,8 % en 2005, soit 0,2 point de plus qu'en 2004.

La part toujours croissante des femmes dans l'emploi va de pair avec les évolutions structurelles de ce dernier. Alors que l'agriculture et l'industrie perdent chaque année des emplois, les activités tertiaires, plus féminisées, en créent. En 2005, la hausse de l'emploi a été particulièrement importante dans les activités financières, l'intérim, l'éducation, la santé et l'action sociale ou les administrations. Elle a surtout profité aux employés (+ 100 000) et aux cadres (+ 90 000), alors que le nombre d'agriculteurs a diminué et que l'emploi ouvrier a fortement chuté (- 180 000). L'emploi salarié augmente en 2005 pour la deuxième année consécutive (+ 94 000), alors

que la baisse tendancielle de l'emploi non salarié s'interrompt (+ 43 000). La reprise de l'emploi salarié semble avoir davantage profité aux formes particulières d'emploi (intérim, contrats à durée déterminée, contrats d'apprentissage, stages et contrats aidés) qui concernent 13,6 % des actifs en 2005 contre 13,3 % en 2004. Pour les seuls contrats aidés, les entrées dans les nouveaux contrats de professionnalisation, contrats d'accompagnement vers l'emploi et contrats d'avenir ne semblent pas avoir encore compensé les sorties des anciens dispositifs. Enfin, le nombre d'emplois sur contrat à durée indéterminée reste stable.

La part des actifs travaillant à temps partiel progresse à nouveau en 2005 pour s'établir à 17,2 %. Au cours des vingt dernières années, ce niveau n'avait été atteint qu'en 1999 (*figure 2*). La part du temps partiel augmente à la fois pour les femmes (+ 0,7 point) et pour les hommes (+ 0,6 point). Il reste néanmoins beaucoup plus fréquent chez les premières (30,8 %) que chez les seconds (5,7 %).

Après une année de hausse en 2004, le taux de *sous-emploi* diminue (*figure 3*). En 2005, 28,7 % des actifs à temps partiel ont involontairement travaillé moins qu'ils ne l'auraient souhaité, soit 1,3 million de personnes (+ 38 000). Les trois quarts sont des femmes et le sous-emploi touche plus souvent les jeunes, les non-diplômés et les titulaires de contrats aidés.

Définitions

Enquête Emploi - Voir fiche 2.

Population active occupée - Mesurée chaque année par l'enquête Emploi, elle comprend toutes les personnes de 15 ans ou plus qui travaillent au moment de l'enquête, qu'elles soient salariées, qu'elles soient à leur compte ou qu'elles aident un membre de leur famille dans son travail.

Sous-emploi - Pour le BIT, l'emploi inclut notamment les personnes dites en sous-emploi « qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail ». Dans l'enquête Emploi, cette notion regroupe les personnes travaillant à temps partiel, recherchant un temps complet ou voulant travailler davantage et les personnes à temps complet ayant travaillé malgré elles moins que d'habitude.

Pour en savoir plus

« Le sous-emploi concerne 1,2 million de personnes », *Insee première*, n° 1046, octobre 2005.

« Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », *Insee première*, n° 1070, mars 2006.

Note de conjoncture, Insee, juin 2006.

1 – Population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut des emplois

En milliers

	2003		2004		2005	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs	507	239	447	225	455	196
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 047	445	1 040	429	1 070	434
Cadres, professions intellectuelles supérieures	2 289	1 196	2 306	1 268	2 344	1 317
Professions intermédiaires	3 006	2 697	3 015	2 769	2 966	2 780
Employés	1 639	5 436	1 686	5 444	1 691	5 542
Ouvriers	4 999	1 147	4 978	1 165	4 889	1 080
Catégorie socioprofessionnelle indéterminée	22	22	8	4	81	76
Statut des emplois						
Non-salariés	1 889	904	1 810	865	1 860	858
Salariés	11 620	10 278	11 670	10 439	11 636	10 567
Total	13 509	11 182	13 480	11 304	13 496	11 425

Champ : France métropolitaine.

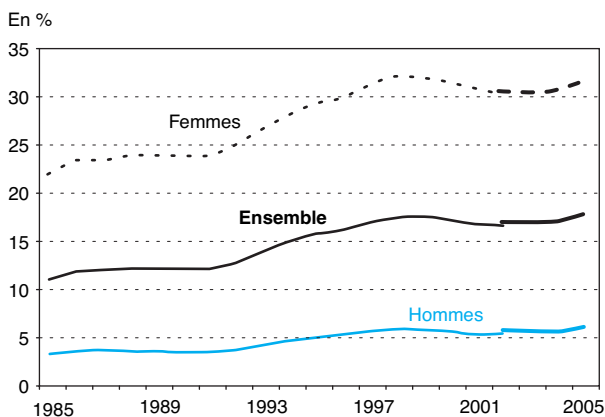
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2 – Proportion d'actifs occupés à temps partiel

Note : taux en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

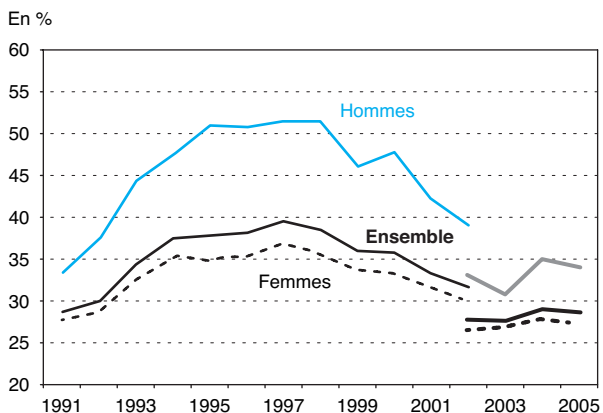


3 – Taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel

Note : taux en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002, date de mise en place de l'enquête Emploi en continu.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.



En 2005, on compte, en moyenne annuelle, 2 717 000 **chômeurs au sens du BIT** selon l'*enquête Emploi* (figure 1). Le **taux de chômage** s'établit à 9,8 %, en léger recul par rapport à 2004 (- 0,1 point). Ce recul n'a bénéficié qu'aux femmes (- 0,2 point), mais elles restent plus fréquemment au chômage que les hommes (10,8 % contre 9,0 %). La baisse du taux de chômage est particulièrement marquée chez les femmes âgées de 50 ans et plus (- 0,6 point entre 2004 et 2005) et dans une moindre mesure pour celles âgées de 15 à 24 ans (- 0,3 point). Pour les hommes, la part des chômeurs parmi les actifs est restée stable pour toutes les classes d'âge. Après deux années de hausse, le taux de chômage des jeunes se stabilise, tout en restant deux fois plus élevé que la moyenne : il atteint ainsi 22,8 % pour les 15-24 ans. En 2005, le recul du chômage semble avoir surtout profité aux professions intermédiaires (- 0,4 point), alors que le taux de chômage augmente pour les cadres (+ 0,1 point), les employés (+ 0,1 point) ou les ouvriers (+ 0,2 point). Les fortes disparités entre catégories socioprofessionnelles se maintiennent : le chômage est presque trois fois plus fréquent chez les ouvriers (12,5 %) que chez les cadres (4,9 %). La différence entre le taux de chômage des ouvriers et celui des cadres a augmenté de 1 point au cours des deux dernières années.

Après un repli en 2004, la part des chômeurs de longue durée est à nouveau en hausse en 2005 (figure 2). Ainsi, 42,5 % des personnes au chômage le sont depuis au moins un an (+ 0,9 point) et 21,6 % le sont depuis deux ans ou plus (+ 1,3 point). Le chômage de très longue durée (au moins deux ans) est tout aussi fréquent chez les femmes (21,5 %) que chez les hommes (21,7 %). Il continue de toucher fortement les plus âgés : plus de 40 % des chômeurs de 50 ans et plus recherchent un emploi depuis au moins deux ans, contre environ 10 % de ceux de moins de 30 ans. C'est cependant chez les jeunes que le chômage de longue durée a le plus augmenté : pour les moins de 30 ans, la part des chômeurs depuis deux ans et plus est passée de 8,7 % en 2004 à 10,3 % en 2005.

La fin d'un contrat à durée déterminée reste le principal motif de la recherche d'emploi (42,0 % en 2005), devant le licenciement (24,0 %). La part des démissions, qui concernent environ un chômeur sur dix, est stable depuis plusieurs années.

À la mi-2005, environ 58 % des **demandeurs d'emploi** sont indemnisés (figure 3). Cette proportion est en baisse régulière depuis trois ans. En juin 2006, on estime à environ 2,2 millions le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par le régime de l'assurance chômage.

Définitions

Chômeurs au sens du BIT - Il s'agit des personnes sans emploi au moment de l'enquête, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Enquête Emploi - Voir fiche 2.

Taux de chômage - Rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, laquelle correspond à la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

Demandeurs d'emploi - Ils sont répartis en 8 catégories. Les plus importantes sont : les catégories 1 à 3 (personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée - à temps plein ou à temps partiel - ou d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier) et les catégories 6 à 8 qui se distinguent des précédentes, du seul fait qu'il s'agit de demandeurs non immédiatement disponibles.

Pour en savoir plus

« Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », *Insee première*, n° 1070, mars 2006.

Note de conjoncture, Insee, juin 2006.

1 – Nombre de chômeurs et taux de chômage (au sens du BIT), en moyenne annuelle

En %

	2002	2003	2004	2005
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 396	2 682	2 734	2 717
dont : <i>hommes</i>	1 149	1 300	1 330	1 328
<i>femmes</i>	1 247	1 383	1 404	1 389
Taux de chômage				
Ensemble	8,8	9,8	9,9	9,8
Hommes	7,8	8,8	9,0	9,0
Femmes	10,1	11,0	11,0	10,8
15-24 ans	19,1	21,5	22,7	22,8
25-49 ans	8,2	9,0	9,1	9,1
50 ans ou plus	6,5	7,2	7,1	6,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,6	4,1	4,8	4,9
Professions intermédiaires	4,3	5,0	5,9	5,5
Employés	8,8	9,1	10,2	10,3
Ouvriers	9,9	10,9	12,3	12,5

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2 – Caractéristiques des chômeurs (au sens du BIT), en moyenne annuelle

En %

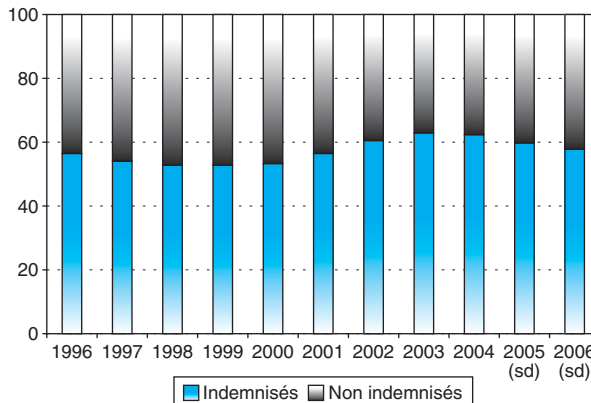
	2002	2003	2004	2005
Personnes au chômage depuis un an ou plus				
Ensemble	41,3	42,9	41,6	42,5
15-29 ans	26,3	28,5	27,9	29,5
30-49 ans	45,1	47,1	45,5	46,1
50 ans et plus	63,1	62,7	62,1	62,3
Personnes au chômage depuis un an ou plus				
Ensemble	22,5	22,3	20,3	21,6
15-29 ans	10,7	11,0	8,7	10,3
30-49 ans	24,1	24,4	22,7	23,7
50 ans et plus	43,2	40,9	39,3	41,6
Circonstance de la recherche d'emploi				
Fin d'emploi à durée déterminée	38,0	36,7	40,5	42,0
Licenciement	23,9	24,0	25,3	24,0
Démission	10,7	10,1	10,5	10,5
Autres circonstances	27,4	29,2	23,7	23,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3 – Part des chômeurs indemnisés et non indemnisés

En %



(sd) données semi-définitives.

Champ : chômeurs de catégories 1 à 3, 6 à 8, et dispensés de recherche d'emploi ; évaluations en milieu d'année.

Source : Unedic.

En 2005, les entrées dans les *dispositifs spécifiques* de la politique de l'emploi sont globalement en baisse. Seule exception, les embauches en emplois aidés dans le secteur marchand progressent pour la deuxième année consécutive (+ 2,5 %, *figure 1*) après une baisse continue de 1999 à 2003. En effet, la hausse des embauches en contrat initiative emploi et en apprentissage compense la baisse des entrées dans les autres formations en alternance.

Dans le secteur non marchand, les entrées dans les mesures d'aides poursuivent la baisse amorcée en 1999 (- 11 % après - 12,5 % en 2004). Dans ce secteur, 2005 est une année de transition avec la mise en place des nouveaux contrats du *plan de cohésion sociale* : aux contrats emploi solidarité (CES) et contrat emploi consolidé (CEC) succèdent le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat d'avenir (CAV). Ainsi, la baisse des entrées consécutive à l'arrêt des CES et CEC est plus forte que la montée en charge des CAE et CAV.

Les entrées dans les mesures d'*accompagnement des restructurations* et de préretraites diminuent également en 2005. Cette baisse est due en particulier à la substitution du projet d'action personnalisé anticipé par la convention de reclassement personnalisé et à la restriction, depuis le 30 janvier 2005, du dispositif de cessation anticipée de certains travailleurs salariés aux personnes exerçant des métiers pénibles.

Le nombre d'entrées dans les dispositifs d'insertion et de formation des adultes est en net recul (- 46 %), en lien avec l'arrêt en 2005 de certains stages à destination des chômeurs comme les stages d'insertion et de formation professionnelle à l'emploi.

Le nombre total de bénéficiaires des dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi est également en baisse. Malgré la hausse des entrées, celui des bénéficiaires d'un contrat aidé dans le secteur marchand recule (*figure 2*), principalement du fait de la forte diminution du nombre de bénéficiaires de la mesure d'abattement pour temps partiel, mesure prenant fin en 2006. Dans le secteur non marchand, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue aussi (- 36 000), mais moins qu'en 2004 (- 95 000). Il en est de même pour le nombre de bénéficiaires de dispositifs d'insertion et de formation des adultes ou d'accompagnement de restructurations et de préretraites.

En 2004, la *dépense pour l'emploi* représente près de 58,0 milliards d'euros, soit 3,5 % du produit intérieur brut, en légère diminution par rapport à 2003 (*figure 3*). Les dépenses d'indemnisation du chômage représentent plus de la moitié des dépenses et progressent depuis 2000. En revanche, celles consacrées aux retraits d'activité continuent de diminuer. À cette dépense pour l'emploi, s'ajoutent les dépenses consacrées aux allègements généraux de charges sociales, qui s'élèvent à plus de 16 milliards d'euros.

Définitions

Dispositifs spécifiques - Mesures de la politique d'emploi visant des publics « cibles » : les publics éprouvant des difficultés à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail ou encore des entreprises en sur-effectifs se séparant de leurs salariés les plus âgés.

Plan de cohésion sociale - Inscrit dans la loi du 18 janvier 2005, il agit dans trois grands domaines : emploi, logement et égalité des chances. Parmi les mesures concernant l'emploi, il a instauré une refonte et une simplification des contrats aidés.

Accompagnement des restructurations - Mesures visant à favoriser le reclassement professionnel des salariés et les départs en préretraite totale ou progressive.

Dépense pour l'emploi - Elle comprend les dépenses d'indemnisation du chômage, au titre des préretraites et en faveur de l'emploi.

Pour en savoir plus

« Le coût de la politique d'emploi en 2004 », *Premières synthèses*, Dares, n° 25.2, juin 2006.
Note de conjoncture, Insee, juin 2006.

1 – Flux d'entrées dans les divers dispositifs de la politique de l'emploi

En milliers, en fin d'année

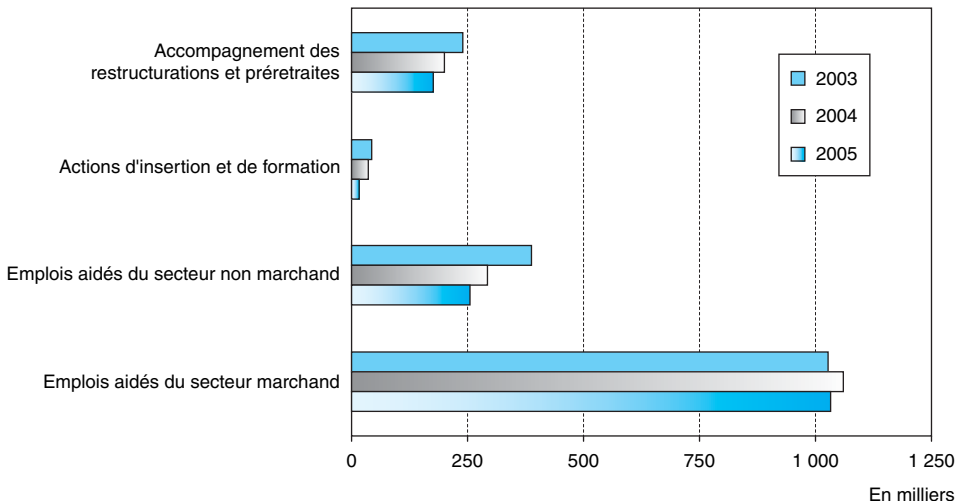
	2004	2005	Évolution 2005/2004 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand	683 668	700 586	+ 2,5
dont : <i>abaissement des coûts salariaux</i>	196 463	233 776	+ 19,0
<i>formations en alternance</i>	404 790	368 506	- 9,0
Emplois aidés dans le secteur non marchand	351 675	312 542	- 11,1
dont : <i>CES + CEC (1)</i>	327 909	148 375	- 54,8
<i>nouvelles mesures du plan de cohésion sociale</i>	-	151 425	-
Actions d'insertion et de formation auprès des adultes	132 855	71 344	- 46,3
Accompagnement des restructurations et préretraites (2)	180 666	146 132	- 19,1
dont <i>préretraites</i>	27 387	16 922	- 38,2

(1) Y compris avenants de reconduction.
(2) Hors dispositif de retraite anticipée pour carrières longues.

Sources : ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement (Dares), CNASEA, ANPE, Unedic.

2 – Bénéficiaires de la politique spécifique de l'emploi

Stocks estimés en fin d'année



Sources : ANPE, CNASEA, Dares, Unedic.

3 – Dépenses pour l'emploi

En millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004
Dépenses passives	24 519	25 348	28 796	31 364	32 091
Indemnisation du chômage	20 660	21 838	26 124	29 243	30 224
Incitation au retrait d'activité	3 860	3 510	2 672	2 121	1 867
Dépenses actives	26 527	27 362	27 777	26 811	25 898
Formation professionnelle	12 698	13 083	12 777	13 012	13 064
Promotion de l'emploi	9 471	9 917	10 159	9 160	8 175
Autres	4 358	4 362	4 841	4 639	4 659
Total de la dépense pour l'emploi	51 046	52 711	56 573	58 175	57 989
En % du produit intérieur brut (PIB)	3,5	3,5	3,7	3,6	3,5
Total des allègements généraux (1)	11 655	14 478	15 457	16 093	16 276
En % du PIB	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0
Total	62 701	67 189	72 030	74 267	74 265
En % du PIB	4,3	4,5	4,6	4,7	4,5

(1) Il y a une rupture de série : les dépenses sont présentées en « encaissements/décaissements » (dépenses au cours de l'année) jusqu'en 2000 ainsi qu'en 2004 ; en « droits constatés » (dépenses au titre de l'année) de 2001 à 2003, source Forec.

Source : ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares.

À la rentrée 2005, le nombre d'élèves, apprentis et étudiants dépasse 15 millions, soit une légère hausse de 0,1 % par rapport à l'année précédente (*figure 1*). Dans le premier degré, on compte 41 000 élèves de plus (+ 0,6 %) dont 38 000 dans l'élémentaire (+ 1 %) et 3 700 dans le préélémentaire (+ 0,1 %). Dans le second degré en revanche, l'effectif global diminue de 55 000 élèves (- 1 %). Cette baisse concerne avant tout le premier cycle (- 55 300, soit - 1,7 %) du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses que celles qui en sortent, et, dans une moindre mesure, le second cycle général et technologique (- 0,2 %). Seul le second cycle professionnel voit son nombre d'élèves augmenter (+ 0,7 %). Cette croissance se constate depuis 2002 grâce aux progressions soutenues du CAP en deux ans et du baccalauréat professionnel. Le nombre d'apprentis augmente ainsi que les effectifs des établissements scolaires agricoles. Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants progresse de 0,2 % mais les évolutions sont contrastées suivant les filières : il augmente dans les classes préparatoires aux grandes écoles, les écoles d'ingénieurs et de commerce, il est stable dans les IUT et STS alors qu'il baisse légèrement dans les universités hors IUT. Depuis dix ans, l'ensemble des effectifs du premier degré a diminué de 2 %, soit 145 000

élèves de moins. Cette baisse concerne uniquement l'élémentaire (- 4 %) tandis que le préélémentaire augmente de 1 %. Le second degré, lui, a perdu 5 % de ses effectifs, soit 273 500 élèves. Le premier cycle, où le nombre d'élèves décroît continuellement depuis 1995 pour des raisons démographiques, est le plus affecté (- 7 %) ; le second cycle général et technologique baisse de 1 % et le second cycle professionnel reste stable. Dans l'enseignement supérieur, les effectifs ont progressé de 4 %, soit 95 000 étudiants supplémentaires. Enfin, depuis 1995, le nombre d'apprentis a augmenté d'un tiers.

À la rentrée 2004, les *taux de scolarisation* progressent chez les jeunes de 21 à 23 ans, suite aux taux plus élevés observés chez ceux de 19 à 21 ans en 2002. Cela concerne aussi bien les filles que les garçons et s'explique par un surcroît de scolarisation dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les formations de la santé. La scolarisation est également en léger progrès pour les jeunes de 19 à 22 ans et se stabilise pour les 18 ans, alors qu'elle diminuait depuis 1995. Enfin, à 24 et 25 ans, elle diminue légèrement notamment parce que les jeunes de cette génération ont beaucoup plus que leurs aînés entrepris des études *via* l'apprentissage (*figure 2*). Depuis 1995, l'espérance de scolarisation a perdu 0,2 point : de 19 années en 1995 elle est désormais de 18,8 ans (*figure 3*).

Définitions

Taux de scolarisation - Pour une population d'une tranche d'âges donnée, il s'agit du rapport entre l'effectif d'élèves, apprentis et étudiants de cette tranche d'âges et l'effectif de la population totale correspondante.

Espérance de scolarisation - L'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il rencontrait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, sont pris en compte.

Pour en savoir plus

« Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003 », in *Données sociales – La société française*, Collection Références, Insee, édition 2006.

L'état de l'École, DEPP, édition 2006.

Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, DEPP, édition 2006, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.

1 – Effectifs d'élèves et d'étudiants

En milliers

	1995-1996	2000-2001	2004-2005	2005-2006
Premier degré	6 771,8	6 552,0	6 585,5	6 626,5
dont : <i>préélémentaire</i>	2 592,9	2 540,3	2 609,5	2 613,1
CP-CM2	4 112,0	3 953,0	3 924,6	3 962,6
Second degré (1)	5 758,8	5 614,4	5 540,3	5 485,4
dont : 1 ^{er} cycle	3 386,2	3 289,5	3 193,3	3 138,0
2 ^e cycle général et technologique	1 526,3	1 501,4	1 515,3	1 512,8
2 ^e cycle professionnel	721,4	701,4	715,4	720,2
Ens. scolaire sous tutelle d'autres min., divers (2)	224,9	232,7	229,6	231,2
Apprentissage	303,9	376,1	378,8	401,5 (p)
Enseignement supérieur	2 179,4	2 160,3	2 269,8	2 275,0
dont : <i>classes préparatoires aux grandes écoles</i>	70,3	70,3	73,1	74,8 (p)
<i>sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	226,3	238,9	230,3	230,4
<i>instituts universitaires de technologie (IUT)</i>	103,1	119,2	112,4	112,6
<i>universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)</i>	1 338,1	1 254,3	1 286,4	1 283,5
<i>écoles d'ingénieurs</i>	79,8	96,5	107,2	108,1
<i>écoles de commerce</i>	50,7	63,4	83,2	87,7
Total général	15 238,8	14 935,4	15 004,0	15 019,7

(p) Données provisoires.

(1) Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

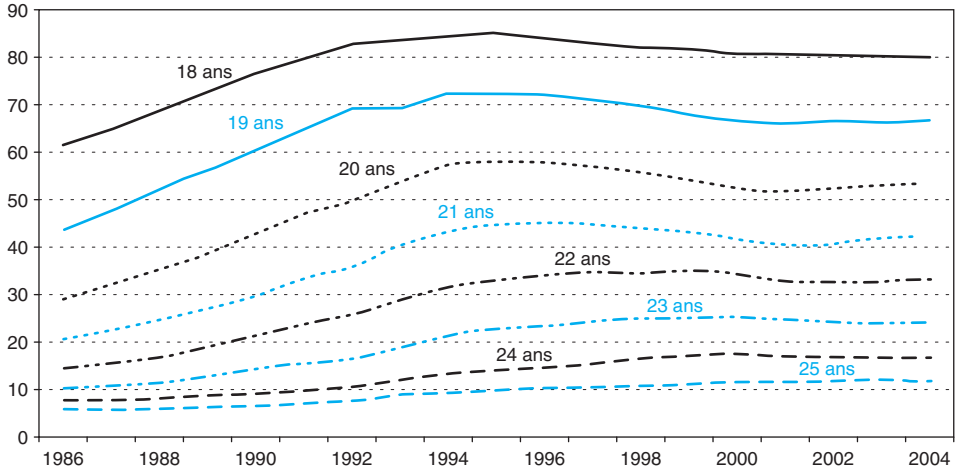
(2) Spécial « santé », second degré agriculture.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

2 – Taux de scolarisation de la population de 18 à 25 ans

En %



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

3 – Espérance de scolarisation

En années

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2004-2005
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,9	18,8
Garçons	17,0	18,0	18,8	18,7	18,6
Filles	17,2	18,2	19,2	19,1	19,1
À partir de 15 ans	4,9	5,8	6,7	6,5	6,6

Note : le taux de scolarisation est de 100 % de 4 à 12 ans.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

Lors de la session 2005, sur 633 884 candidats passant le baccalauréat en France, 506 608 obtiennent leur diplôme, soit 8 200 de plus qu'à la session précédente. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 79,9 % (figure 1). Il est supérieur à celui de 2004 (+ 0,2 point), mais inférieur à celui de 2003 (- 0,2 point). Il a progressé de 5 points en dix ans (74,9 % en 1995). D'après les résultats provisoires de la session de juin 2006, le taux de réussite serait en hausse de 2 points par rapport à celui de la session 2005 et atteindrait 81,9 % d'admis. Pour 100 bacheliers, 54 obtiennent un baccalauréat général, 28 un baccalauréat technologique et 18 un baccalauréat professionnel.

En 2005, le taux de succès au baccalauréat général atteint 84,1 %. La série scientifique (S) enregistre le meilleur score (84,8 %), suivie de la série économique et sociale (ES, 84,2 %) et de la littéraire (L, 81,9 %). Pour leur part, les taux de réussite des baccalauréat technologique et professionnel recueillent les taux les plus bas de ces dix dernières années : respectivement 76,2 % et 74,7 %.

Toutes séries confondues, le taux de succès des filles est de 81,9 %, soit 4,2 points au-dessus de celui des garçons. Il atteint 85,5 % dans les séries générales pour 82,1 % chez les garçons, et l'écart en faveur des filles se vérifie pour chacune des séries ES (3,7 points),

L (4,2 points) et S (4,9 points). Dans les séries technologiques, l'écart est de 4 points en moyenne et de 1,8 point au baccalauréat professionnel. Les candidates sont plus nombreuses à se présenter aux baccalauréats général (57,7 %, mais 45,2 % seulement pour la série S) et technologique (50,8 %). Elles sont en revanche minoritaires sur l'ensemble du baccalauréat professionnel (41,6 %), avec de fortes variations selon les spécialités.

En 2005, le **taux d'accès au niveau du baccalauréat** s'élève à 70,0 % : 35,1 % dans une filière générale, 19,9 % dans une filière technologique et 15,0 % dans une filière professionnelle (figure 2). Entre 1980 et 1994, il a connu une forte croissance, passant de 34 % à 71 %. Il s'est stabilisé depuis.

La **proportion de bacheliers dans une génération** atteint 62,5 % : 33,7 % dans une série générale, 17,3 % dans une série technologique et 11,5 % dans une série professionnelle (figure 3). Depuis 1995, elle est stable, mais la part relative des diplômés des différents types de baccalauréat se modifie au cours du temps : celle des bacheliers généraux a perdu 3,5 points au profit de celle des bacheliers professionnels en hausse de 3,6 points ; la proportion de bacheliers technologiques est restée relativement stable.

Définitions

Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation) - Il s'agit de la somme des rapports entre les entrées en classe terminale générale, technologique ou professionnelle et des effectifs des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel. Outre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

Proportion de bacheliers dans une génération - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux.

Pour en savoir plus

« Le baccalauréat - Session 2005 - Résultats définitifs », Note d'information, Dep, n° 06.16, mai 2006.

« Résultats provisoires du baccalauréat - France métropolitaine et Dom - Session de juin 2006 », Note d'information, DEPP, n° 06.21, juillet 2006.

1 – Résultats du baccalauréat par séries

	Session 2005					Taux de réussite 2006 (p)	Taux de réussite 1995
	Présentés		Taux de réussite				
	Total	% filles	Ensemble	Garçons	Filles		
Baccalauréat général	324 167	57,7	84,1	82,1	85,5	86,5	75,1
Littéraires	60 386	81,6	81,9	78,4	82,6	83,2	71,3
Sciences économiques et sociales	102 385	63,5	84,2	81,8	85,6	84,3	73,0
Scientifiques	161 396	45,2	84,8	82,6	87,5	89,1	78,5
dont : <i>mathématiques</i>	39 034	38,4	89,9	86,6	91,9	-	-
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	57 119	57,0	81,5	76,8	85,1	-	-
<i>physique-chimie</i>	52 662	44,1	86,1	84,1	88,6	-	-
Baccalauréat technologique	184 788	50,8	76,2	74,2	78,2	77,2	75,5
Baccalauréat professionnel	124 929	41,6	74,7	73,9	75,7	76,8	72,7
Ensemble	633 884	52,5	79,9	77,7	81,9	81,9	75,1

(p) Résultats provisoires.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

2 – Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type de formation

En %

Type de diplôme préparé	1990	1995	2000	2002	2003	2004	2005
Général	33,4	36,5	34,2	33,7	33,9	34,6	35,1
Technologique	17,6	20,9	21,7	21,0	20,7	20,4	19,9
Professionnel	5,0	11,1	14,0	14,2	14,4	14,7	15,0 *
Ensemble (1)	56,0	68,5	69,9	68,9	69,1	69,7	70,0 *
dont Éducation nationale	54,0	64,3	63,4	62,7	62,9	63,5	63,8

* chiffres basés sur une estimation concernant les effectifs par apprentissage.

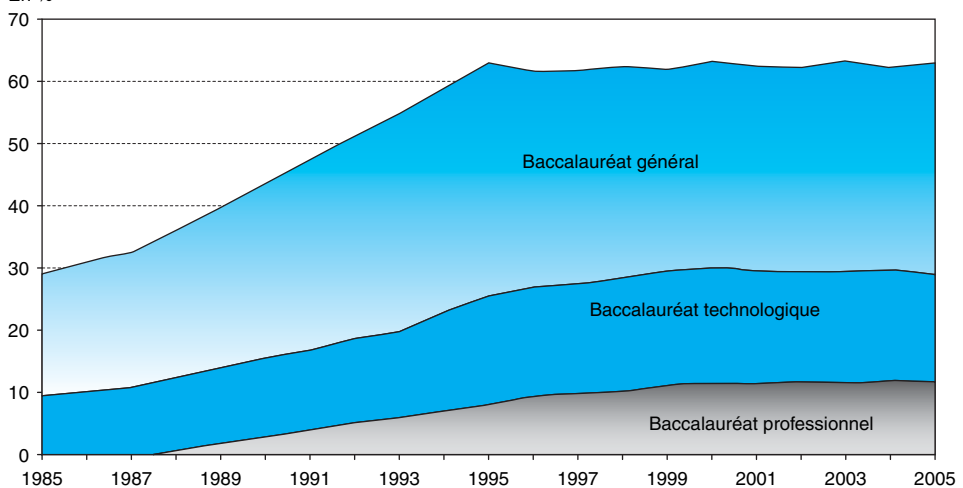
(1) Apprentissage et formations agricoles compris.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

3 – Proportion de bacheliers dans une génération

En %



Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

La loi d'orientation sur l'éducation de 1989 avait fixé comme objectif au système éducatif français d'assurer à tous les élèves une formation ou qualification minimale, dite de **niveau V**. Durant les années 80, l'accès à ce niveau croît fortement, passant de 80 % en 1980 à plus de 92 % au début des années 90. Depuis, il n'augmente quasiment plus ; en 2004, 6 % des élèves quittent l'enseignement secondaire « sans qualification » (*figure 1*), c'est-à-dire sans formation qualifiante, en fin de collège ou en cours de préparation d'un CAP ou d'un BEP avant d'avoir atteint l'année terminale. Ils sont par ailleurs 69 % à avoir atteint le niveau du baccalauréat. En termes de diplôme, parmi les jeunes qui terminent leurs études initiales en 2004, 17 % quittent le système éducatif sans aucun diplôme ou avec seulement le brevet des collèges et 42 % avec un diplôme d'enseignement supérieur.

Entre 2001 et 2004, avec le ralentissement économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans du système éducatif était reparti à la hausse. En 2005, il est en baisse de 0,2 point et s'établit à 18,8 % en moyenne annuelle, selon l'*enquête Emploi* (*figure 2*). Celui des jeunes sortis depuis cinq à dix ans du système éducatif continue en revanche à augmenter, pour atteindre 12 % en 2005. En phase de contexte économique difficile, les intérimaires et les titulaires de contrats à durée déterminée sont les premiers touchés. Les jeunes actifs sont alors particulièrement concernés ; en effet, 21 % des actifs de moins de 30 ans

occupent un emploi temporaire en 2004, contre 7 % de ceux âgés de 30 à 49 ans et 4 % de ceux de 50 à 64 ans.

L'exposition des jeunes au chômage est fonction de leur niveau d'éducation. Ainsi, en 2005, 45 % des jeunes sortis depuis un à quatre ans sans diplôme ou avec le seul certificat d'études recherchent un emploi. Cette situation est moins fréquente pour les titulaires d'un CAP ou BEP (27 %) et les bacheliers (17 %), et encore moins pour les diplômés du supérieur (11 %). Ces derniers occupent aussi plus fréquemment un emploi stable. Sur longue période, la hiérarchie des taux de chômage selon le diplôme est stable, mais les écarts se creusent plus ou moins selon la conjoncture. Avant 1997, les plus diplômés apparaissaient relativement protégés des aléas conjoncturels tandis que les peu ou pas diplômés y étaient surexposés. Les jeunes diplômés du supérieur ont ensuite été les premiers bénéficiaires de l'embellie sur le marché du travail entre 1997 et 2001, alors que les personnes sans diplôme en ont bénéficié plus tardivement et moins nettement (*figure 3*). La remontée du chômage qui a suivi a concerné tous les jeunes en phase d'insertion quel que soit leur diplôme, même si, entre 2003 et 2004, ce sont les moins diplômés et les titulaires d'un baccalauréat qui ont vu leur situation vis-à-vis de l'emploi se dégrader le plus. Enfin, en 2005, le risque de chômage des diplômés du supérieur et des bacheliers récemment sortis du système éducatif diminue, alors qu'il continue de croître pour les peu diplômés.

Définitions

Sorties de niveau V - Comprend les élèves qui ont terminé la préparation d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'études professionnelles (BEP), mais ne sont pas tous diplômés : un petit nombre sort de seconde ou de première.

Enquête Emploi - Voir fiche 2.

Pour en savoir plus

« Bilan Formation-Emploi. De l'école à l'emploi : parcours », *Économie et statistique*, Insee, n° 378-379, juillet 2005.

« L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004 », *Insee première*, n° 1061, janvier 2006.

« Bilan Formation-Emploi. Formation et qualité des emplois occupés », *Économie et statistique*, Insee, n° 388-389, juin 2006.

L'état de l'École, DEPP, édition 2006, n° 16.

1 – Fins d'études dans l'enseignement secondaire : répartition par classe et niveau de formation

En %

Classe atteinte	2000	2001	2002	2003	2004
Niveau VI-Vbis	7	7	6	6	6
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP (« sans qualification »)	7	7	6	6	6
Niveau V	26	26	26	25	25
Fin de seconde ou premières générales ou technologiques	2	2	2	2	2
Fin de CAP ou BEP	21	21	21	20	20
1 ^{re} année baccalauréat professionnel et BP	3	3	3	3	3
Niveau IV (niveau du baccalauréat)	67	67	68	69	69
Terminales professionnelles (baccalauréat professionnel et équivalents)	13	13	14	14	14
Terminales générales et technologiques	54	54	54	55	55
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100	100	100	100	100

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

2 – Taux de chômage (au sens du BIT) en 2005 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la sortie du système éducatif

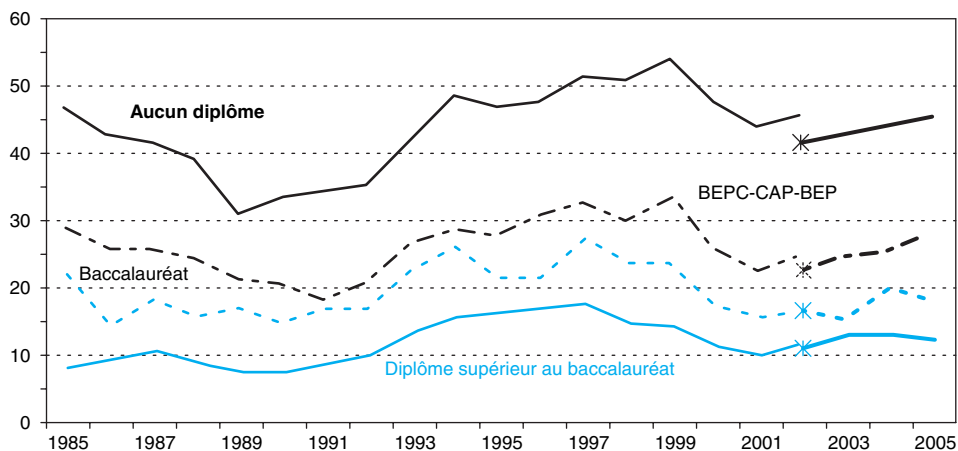
En %

	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population
Diplôme d'enseignement supérieur	10,8	6,6	6,8
Baccalauréat	17,0	9,8	9,2
BEPC, CAP, BEP	26,8	16,0	9,3
Aucun diplôme ou certificat d'études seul	44,6	31,8	15,0
Ensemble	18,8	12,0	9,8

Source : Insee, enquête Emploi.

3 – Taux de chômage (au sens du BIT) selon le diplôme, de 1 à 4 ans après la fin des études

En %



Note : taux de chômage en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002. Suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a une rupture de série à partir de 2002. Les personnes étant interrogées tout au long de l'année (et plus seulement en mars comme dans les enquêtes précédentes), il y a plus de chances qu'elles aient trouvé un emploi au moment de l'enquête ; les taux de chômage sont donc plus faibles.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

En 2005, la *dépense intérieure d'éducation* (DIE) atteint 117,9 milliards d'euros soit 6,9 % du produit intérieur brut (PIB). Elle correspond à une dépense de 1 880 € par habitant et 6 970 € par élève ou étudiant (*figure 1*).

De 6,7 % en 1985, la part de la DIE dans le PIB diminue pour atteindre 6,4 % en 1989. Suite aux lois de décentralisation mises en place en 1982, les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne commenceront les travaux importants de construction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. De 1990 à 1993, la part de la DIE dans le PIB augmente très fortement pour atteindre 7,6 % en 1993, du fait de l'effort important des collectivités locales et de la revalorisation du statut des personnels enseignants. Cette part diminue ensuite par paliers jusqu'en 2005 (*figure 2*).

L'État assure 62,7 % du financement de la DIE, et le seul ministère de l'Éducation nationale 55,5 %. Les collectivités territoriales en financent 21,3 %, les ménages 7,6 % et les autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales 2,1 %, notamment par le biais de l'allocation de rentrée scolaire. Les entreprises participent pour 6,3 %.

La *dépense annuelle moyenne par élève ou étudiant* croît, entre 1980 et 2005, de 2,1 % par an en prix constants, soit au même rythme que le PIB, en raison du poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, de l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré et de la revalorisation du statut des enseignants. La dépense moyenne par élève du premier degré a connu la plus forte croissance : de 1980 à 2005, elle a progressé de 76 % en prix constants et s'établit aujourd'hui à 4 810 € (*figure 3*). Sur la même période, la dépense moyenne par élève du second degré a progressé de 62 % en prix constants et atteint 8 650 € en 2005. Enfin, la dépense pour l'enseignement supérieur a été multipliée par deux depuis 1980 et la dépense moyenne par étudiant (8 940 € en 2005) s'est accrue de 29 % : depuis cette date, le nombre d'étudiants a doublé et a absorbé la plus grande partie de la hausse des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

En 2005, la dépense d'éducation consacrée au premier degré représente 32,1 milliards d'euros (27,2 % de la DIE), celle destinée au second degré 52,5 milliards (44,5 %) et celle du supérieur 20,6 milliards (17,5 %).

Définitions

Dépense intérieure d'éducation (DIE) - Elle représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique...), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines, internats, médecine scolaire...) et dépenses demandées par les institutions (fournitures...).

La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. Celui-ci a fait l'objet d'une rénovation sur le compte de l'année 1999, puis d'une rétopolation jusqu'en 1975 de la seule DIE. Trois changements ont été apportés : intégration des Dom, nouvelle évaluation des charges sociales liées aux rémunérations des personnels et réévaluation des dépenses des ménages. Les coûts unitaires ne font pas l'objet d'une telle rétopolation avant 1999. Les montants des dépenses des deux dernières années sont provisoires.

Dépense moyenne par élève - Elle prend en compte la totalité des dépenses, à l'exception des activités extra-scolaires et de formation continue, divisée par le nombre d'élèves.

Pour en savoir plus

« Le coût de l'éducation en 2005 – Évaluation provisoire du compte », *Note d'information*, DEPP, 2006, à paraître.

L'état de l'École, DEPP, édition 2006, n° 16.

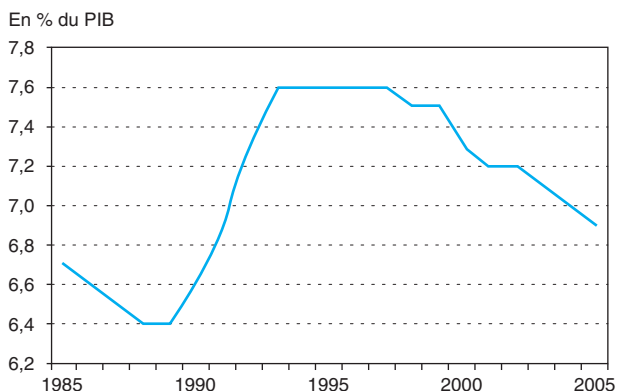
1 – Dépense intérieure d'éducation (DIE)

	1990	2000	2003	2004	2005
DIE aux prix 2005 (en milliards d'euros)	86,1	116,1	117,1	117,8	117,9
Par habitant (en euros)	1 479	1 912	1 891	1 890	1 880
Dépense moyenne par élève (en euros)	5 090	6 870	6 940	6 970	6 970
Structure du financement initial de la DIE (en %)					
État	63,7	64,6	64,1	63,6	62,7
<i>dont ministère de l'Éducation nationale</i>	56,5	57,1	56,8	56,2	55,5
Collectivités territoriales	18,5	19,9	19,9	20,5	21,3
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,7	2,1	2,1	2,1	2,1
Entreprises	5,9	5,4	6,2	6,2	6,3
Ménages	11,2	8,0	7,7	7,6	7,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

2 – Dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut (PIB)



Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

3 – Dépense intérieure d'éducation (DIE) selon les niveaux d'enseignement

En milliards d'euros

	1990	2000	2003	2004	2005
DIE pour le premier degré (1)					
aux prix courants	18,3	28,4	30,5	31,4	32,1
aux prix 2005	23,1	31,3	31,5	31,9	32,1
part dans la DIE totale (en %)	26,9	26,9	26,9	27,1	27,2
Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2005	3 380	4 720	4 770	4 810	4 810
DIE pour le second degré (2)					
aux prix courants	30,7	47,9	51,0	51,7	52,5
aux prix 2005	38,9	52,7	52,8	52,7	52,5
part dans la DIE totale (en %)	45,2	45,5	45,1	44,8	44,5
Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2005	6 480	8 480	8 600	8 620	8 650
DIE pour le supérieur (3)					
aux prix courants	11,2	17,7	19,5	20,1	20,6
aux prix 2005	14,1	19,5	20,2	20,5	20,6
part dans la DIE totale (en %)	16,4	16,8	17,2	17,4	17,5
Dépense moyenne par étudiant en € : aux prix 2005	7 570	8 890	8 920	8 900	8 940

(1) Comprend l'ensemble des dépenses liées aux enseignements préélémentaires, élémentaires et d'adaptation et d'intégration scolaire (AIS).

(2) Comprend l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement du secondaire (premier et deuxième cycles), y compris, depuis 1999, les dépenses consacrées à l'apprentissage du niveau secondaire.

(3) Ne comprend pas les activités de formation continue et de recherche des universités (mais retient les salaires des enseignants chercheurs).

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

En 2004, la *dépense intérieure de recherche et développement* (DIRD) s'élève à 35,5 milliards d'euros (Md€). En baisse depuis 2002, la part de la DIRD dans le produit intérieur brut (PIB) s'établit à 2,14 %. Les entreprises et le secteur public contribuent de manière équivalente à la progression en volume de 1,1 % constatée par rapport à 2003 (*figure 1*). En 2005, la DIRD devrait croître plus faiblement pour atteindre 35,6 Md€, sous l'effet d'une progression sensible de l'activité de recherche des administrations (+ 2,1 % en volume), alors que celle des entreprises baisserait légèrement (- 0,4 % en volume).

En 2004, la *dépense intérieure de recherche et développement (R&D) des entreprises* (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élève à 22,2 Md€, soit 63 % des montants de travaux de R&D. La recherche effectuée par les entreprises reste concentrée dans quelques branches d'activité : quatre branches réalisent 53 % de la DIRDE, contre 47 % en 1992 (*figure 2*). Première *branche de recherche* depuis 1999, l'industrie automobile conserve sa position en effectuant 15 % de la DIRDE. Au deuxième rang, la pharmacie en réalise 14 %, malgré la stagnation de ses dépenses de R&D en 2004. Les équipements de communication, incluant la téléphonie et l'industrie des composants électroniques, occupent la troisième place et l'aéronautique (12 % de la DIRDE en 2004), la quatrième, avec une forte progression de ses dépenses de R&D en 2004.

La *dépense intérieure de R&D des administrations* (DIRDA) s'élève à plus de 13,3 Md€ en 2004, dont 1,1 Md€ pour la Défense. L'activité de recherche dans l'enseignement supérieur représente 32 % de la recherche publique. Les EPST (CNRS, Inra, Inserm...) en réalisent 27 % et les EPIC (CEA, Cnes, Anvar, Ifremer...), 25 %. Ces derniers sont les principaux contributeurs à la croissance de la DIRDA entre 2003 et 2004 avec une augmentation des dépenses de 3,3 % en volume, en partie liée à des recettes supplémentaires issues d'opérations immobilières exceptionnelles. Le ministère de la Défense est le second contributeur, avec une progression de ses dépenses de R&D de près de 6,5 % en volume, tandis que celles des EPST (y compris le CNRS) stagnent (- 0,1 % en volume) après avoir diminué l'année précédente.

En 2004, plus de 352 000 équivalents temps plein (ETP) travaillent pour la R&D (chercheurs et personnels de soutien), dont 56 % rémunérés par les entreprises (*figure 3*). Les effectifs progressent de 1,9 % par rapport à l'année précédente, avec une croissance plus forte pour les chercheurs (3,8 %). L'effectif total de recherche croît davantage dans les entreprises que dans les administrations, surtout celui des chercheurs. La part de ces derniers dans l'effectif total de R&D reste cependant plus élevée dans le secteur public (60 %) que dans les entreprises (54 %). Elle est la plus élevée dans l'enseignement supérieur (72 %).

Définitions

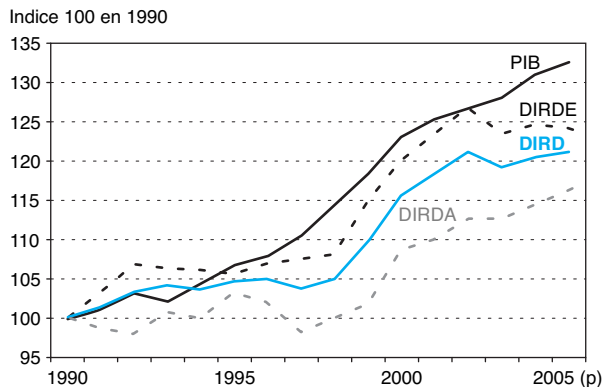
Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) - Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national (métropole et Dom) quelle que soit l'origine des fonds. Elle comprend les dépenses courantes (la masse salariale des personnels de R&D et les dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (les achats d'équipements nécessaires à la R&D). Elle regroupe la *dépense intérieure de R&D des entreprises* (DIRDE) et celle *des administrations* (DIRDA). La DIRDA inclut l'enseignement supérieur, la Défense, les établissements publics de recherche : à caractère scientifique et technique (EPST), à caractère industriel et commercial (EPIC), ainsi que les institutions sans but lucratif.

Branche de recherche - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

Pour en savoir plus

« Dépenses de recherche et développement en France en 2004 », *Note recherche*, DEPP, n° 06.03, juin 2006.

1 – Évolution en volume des DIRD, DIRDE, DIRDA et du produit intérieur brut (PIB)



(p) Préviation.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

2 – Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) en 2004

	En millions d'euros	En % du total
Effectuée par les entreprises (DIRDE)	22 210	100,0
Branches industrielles dont :	20 310	91,4
Industrie automobile	3 365	15,2
Industrie pharmaceutique	3 028	13,6
Fabrication d'équipements radio, télé et communication	2 730	12,3
Construction aéronautique et spatiale	2 641	11,9
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	1 433	6,5
Industrie chimique	1 373	6,2
Branches de services dont :	1 900	8,6
Services informatiques	908	4,1 *
Services de transport et de communication	734	3,3 *
Effectuée par les administrations (DIRDA)	13 324	100,0
Administrations publiques dont :	8 215	61,7
EPST	3 568	26,8
EPIC	3 315	24,9
Défense	1 075	8,1
Enseignement supérieur (1)	4 651	34,9
Universités	4 225	31,7
CHU, centres de lutte contre le cancer	217	1,6
Institutions sans but lucratif	458	3,4

(1) Universités et établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

* Reclassement d'entreprises en 2004 : de « Services de transport et de communication » vers « Fabrication d'équipements radio, télé et communication » et de « Autres branches de services » vers « Services informatiques ».

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

3 – Effectifs de recherche des entreprises et des administrations en 2004 (*)

	Ensemble	Chercheurs (1)
Entreprises	197 223	106 439
Administrations	155 261	93 625
Administrations publiques	82 224	42 182
Enseignement supérieur	66 743	48 094
Institutions sans but lucratif	6 294	3 349
Total	352 484	200 064

(1) Dans les administrations, il s'agit des chercheurs, ingénieurs de recherche et boursiers de thèse.

(*) En équivalents temps plein (ETP).

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

En 2004, dans les entreprises du *secteur privé et semi-public*, le *salaire mensuel moyen* pour un travail à temps complet s'établit à 1 850 € nets de tous prélèvements à la source, soit une augmentation en euros courants de 2,1 % par rapport à 2003. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 2,1 % en moyenne annuelle en 2004, le salaire net moyen reste stable en euros constants entre 2003 et 2004 (*figure 1*).

Ce sont les ouvriers qui bénéficient des évolutions de salaires les plus favorables (+ 0,5 % en euros constants), devant les cadres (- 0,1 %), les professions intermédiaires (- 0,2 %) et les employés (- 0,5 %). Ces évolutions contrastées s'expliquent en partie par des différences de répartition et de dynamique sectorielles : les employés sont plus nombreux dans le secteur tertiaire, qui embauche beaucoup en 2004. Or les derniers recrutés sont en général moins rémunérés que les salariés déjà en place, ce qui peut tirer à la baisse le salaire moyen de la catégorie. À l'inverse, les ouvriers sont plus nombreux dans l'industrie, qui perd des emplois, souvent peu qualifiés, en 2004 (*figure 2*).

Entre juillet 2003 et juillet 2005, les salaires minimaux ont été revalorisés dans le cadre de la loi « Fillon », qui a permis la convergence pro-

gressive des salaires horaires assurés par le *Smic* et les *garanties mensuelles de rémunérations* (GMR). Le 1^{er} juillet 2004, compte tenu de la hausse des prix, le salaire minimum a été relevé de 5,8 %. Les différentes GMR ont quant à elles connu à la même date des hausses échelonnées entre 2,1 % et 3,7 %. Ces revalorisations relativement élevées se sont surtout diffusées dans le bas de la hiérarchie salariale et ont pu contribuer à resserrer légèrement l'éventail des salaires.

Le différentiel de salaire entre les hommes et les femmes, relativement stable depuis plusieurs années, s'explique en partie par des écarts de qualification. Il s'élève à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des salaires : il vaut 19,6 % en moyenne, mais s'échelonne de 6,4 % pour les employés à 23,4 % pour les cadres.

En 2004, 10 % des salariés à temps complet gagnent moins de 1 006 € mensuels nets, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % gagnent plus de 2 955 €. La médiane, qui partage la population des salariés à temps complet en deux groupes d'effectifs égaux, s'établit à 1 484 € nets par mois (*figure 3*). Le *rapport interdécile* est égal à 2,9, en très légère diminution par rapport aux années précédentes.

Définitions

Secteur privé et semi-public - Les salaires sont connus grâce aux déclarations annuelles de données sociales que les entreprises adressent à l'administration. Le champ couvert ici comprend les salariés à temps complet, hormis les personnels des services domestiques, les agents de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, les salariés agricoles, ainsi que les apprentis, stagiaires et titulaires d'emplois aidés.

Salaire moyen - Il s'agit d'une moyenne de salaires annualisés pondérée par les durées d'emploi. Ainsi, un salarié ayant travaillé à temps complet six mois dans l'année et perçu 10 000 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée 20 000 € par an.

Smic (salaire minimum de croissance) - C'est le salaire horaire minimum légal en France. Son mode de revalorisation est détaillé dans le chapitre « Salaires » de la vue d'ensemble.

Garanties mensuelles de rémunérations (GMR) - Elles s'appliquaient aux salariés rémunérés au niveau du Smic lors de leur passage aux « 35 heures ». Elles visaient à leur assurer le maintien du pouvoir d'achat mensuel.

Rapport interdécile - C'est le rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

Pour en savoir plus

« Les salaires dans les entreprises en 2004 », *Insee première*, n° 1067, février 2006.

« Les salaires en France », *Collection Références*, Insee, édition 2006, septembre 2006.

1 – Salaire annuel moyen net de prélèvements selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	1998	2003	2004	2004/1998 (2)	2004/2003
Ensemble	19 570	21 733	22 197	0,6	0,0
Cadres (1)	37 342	42 778	43 648	0,5	- 0,1
Professions intermédiaires	20 648	22 075	22 499	- 0,2	- 0,2
Employés	14 654	15 357	15 602	- 0,2	- 0,5
Ouvriers	14 468	15 939	16 359	0,6	0,5
Hommes	21 009	23 297	23 813	0,6	0,1
Cadres (1)	39 746	45 470	46 509	0,6	0,2
Professions intermédiaires	21 738	23 224	23 685	- 0,1	- 0,1
Employés	15 740	16 124	16 314	- 0,5	- 0,9
Ouvriers	14 892	16 349	16 755	0,5	0,4
Femmes	16 772	18 735	19 157	0,7	0,2
Cadres (1)	29 818	34 992	35 643	0,9	- 0,2
Professions intermédiaires	18 813	20 320	20 710	- 0,2	- 0,2
Employés	14 148	14 987	15 266	- 0,1	- 0,2
Ouvriers	12 100	13 487	13 984	0,9	1,6

(1) Y compris chefs d'entreprise salariés.
(2) En moyenne annuelle.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France entière.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs au 1/12^e.

2 – Salaire annuel moyen net de prélèvements selon le secteur

	Structure des effectifs (en %)		Niveau en euros courants		Évolution 2004/2003 en euros constants (en %)
	2003	2004	2003	2004	
Ensemble	100,0	100,0	21 733	22 197	0,0
dont : industrie	26,0	25,2	22 340	22 985	0,8
construction	8,4	8,6	18 768	19 236	0,4
transports	7,8	7,2	21 219	21 531	- 0,6
commerce	17,0	17,2	20 000	20 350	- 0,3
services marchands	40,7	41,9	22 786	23 203	- 0,3

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France entière.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs au 1/12^e.

3 – Distribution des salaires nets annuels par catégorie socioprofessionnelle en 2004

En euros

	Ensemble	Cadres (1)	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	12 074	22 962	14 477	11 121	11 589
2 ^e décile (D2)	13 484	26 556	16 507	12 198	12 767
3 ^e décile (D3)	14 772	29 496	18 153	12 995	13 697
4 ^e décile (D4)	16 180	32 401	19 647	13 757	14 592
5^e décile (médiane)	17 804	35 708	21 129	14 587	15 515
6 ^e décile (D6)	19 811	39 684	22 704	15 592	16 539
7 ^e décile (D7)	22 481	45 077	24 535	16 888	17 745
8 ^e décile (D8)	26 744	53 119	27 061	18 599	19 353
9 ^e décile (D9)	35 454	68 834	31 274	21 203	22 019
Rapport interdécile (D9/D1)	2,9	3,0	2,2	1,9	1,9

(1) Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2004, 10 % des salariés ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 12 074 €. Le salaire médian s'est élevé à 17 804 €.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, France entière.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers au 1/12^e.

En 2004, les 1,85 million d'agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État travaillant en métropole perçoivent un **salaire moyen brut** annuel de 29 998 €, soit 2 500 € par mois. Ce salaire correspond à un **traitement indiciaire brut** de 25 066 € et à des compléments annuels (indemnités de résidence, supplément familial, primes et rémunérations annexes) de 4 932 € en moyenne.

Une fois prélevés 2 436 € de cotisations sociales et 2 272 € pour la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), la rémunération moyenne nette de prélèvements est de 25 290 €, soit 2 108 € par mois.

Entre 2003 et 2004, le salaire brut moyen augmente de 1,6 % en euros courants et le salaire net de 1,7 %. Compte tenu d'une hausse des prix à la consommation de 2,1 % en moyenne annuelle, le salaire annuel moyen diminue de 0,5 % en euros constants en brut et de 0,4 % en net (*figure 1*). Celui des professions intermédiaires progresse en net de 0,1 % en euros constants, alors que celui des employés et ouvriers diminue de 0,3 % et celui des cadres de 1,7 %. Sur l'ensemble de la période 1998-2004, le salaire net moyen progresse en euros constants de 0,3 % en moyenne par an.

L'évolution du salaire moyen est sensible aux promotions et avancements des personnes en place, ainsi qu'aux départs, notamment en retraite, et aux recrutements. En effet, les nouveaux entrants sont souvent moins rémunérés que les sortants et cela peut donc tirer le salaire moyen à la baisse. Pour les agents présents en 2003 et 2004, il progresse de 3,6 % en euros

courants entre ces deux années, soit + 1,4 % en euros constants (*figure 2*), sous l'effet notamment des avancements et promotions individuels (changements de corps, grade ou échelon) et de l'augmentation de 0,5 % de la valeur du point d'indice de la Fonction publique en janvier 2004. Cette progression salariale est légèrement plus importante pour les agents de catégorie A et B (respectivement + 1,5 % et + 1,7 % en euros constants) que pour ceux de catégorie C (+ 1,0 %). Des entrées et sorties affectent aussi le salaire moyen par catégorie, comme la transformation des emplois d'instituteurs (catégorie B) en professeurs des écoles (catégorie A) et la sortie du champ de la Fonction publique d'État des maîtres d'internat et surveillants d'externat (catégorie B).

Dans la Fonction publique d'État comme dans le secteur privé, les femmes sont en moyenne moins rémunérées que leurs collègues masculins, de 14 %. L'écart dépend de la position sociale : il est de 18 % pour les cadres, mais de 7 % pour les professions intermédiaires. Quant aux employées et ouvrières, elles gagnent en moyenne 13 % de moins que leurs homologues masculins.

En 2004, la moitié des agents titulaires de l'État perçoivent un salaire mensuel net supérieur à 1 990 € (*figure 3*). En bas de l'échelle des salaires, 10 % gagnent moins de 1 357 € alors qu'à l'autre extrémité, 10 % gagnent plus de 3 189 € soit 2,3 fois plus. Ce **rapport interdé-cile** est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des agents des services civils de l'État (2,5). Par ailleurs, il augmente avec la position sociale : il passe ainsi de 1,9 pour la catégorie C à 2,2 pour la catégorie A.

Définitions

Salaires moyen (brut ou net) - Il s'obtient en divisant la masse salariale (brute ou nette) par le nombre de salariés évalué en année-travail à plein temps à partir d'une exploitation des fichiers de paie de la Fonction publique d'État. Ainsi, un salarié ayant travaillé durant six mois à temps complet et perçu 10 000 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 € par an.

Traitement indiciaire brut - Il s'obtient en multipliant l'indice nouveau majoré par la valeur du point.

Rapport interdé-cile - Voir fiche 11.

Pour en savoir plus

« Les salaires des agents de l'État en 2004 », *Insee première*, n° 1094, juillet 2006.

« Les salaires en France », *Collection Références*, Insee, édition 2006, septembre 2006.

1 – Salaire annuel moyen net de prélèvements selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants			Évolution en euros constants (en %)	
	1998	2003	2004	2004/1998 (1)	2004/2003
Ensemble	22 474	24 866	25 290	0,3	- 0,4
Cadres	28 448	29 544	29 654	- 1,0	- 1,7
Professions intermédiaires	19 548	21 042	21 502	- 0,1	0,1
Employés et ouvriers	16 483	18 605	18 937	0,6	- 0,3
Hommes	24 568	27 078	27 488	0,2	- 0,6
Cadres	31 463	33 106	33 296	- 0,7	- 1,5
Professions intermédiaires	20 140	21 958	22 405	0,1	- 0,1
Employés et ouvriers	17 846	20 093	20 372	0,5	- 0,7
Femmes	20 883	23 245	23 687	0,4	- 0,2
Cadres	25 886	27 071	27 201	- 0,9	- 1,6
Professions intermédiaires	19 211	20 452	20 898	- 0,3	0,1
Employés et ouvriers	15 301	17 259	17 627	0,7	0,0

(1) En moyenne annuelle.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État 1998, 2003 et 2004 (semi-définitifs pour 2004).

2 – Salaire annuel moyen net de prélèvements selon la catégorie

	Évolution 2004/2003 des effectifs (en %) (1)	Niveau en euros courants		Évolution 2004/2003 en euros constants (en %)		
		2003	2004	De la moyenne	À structure constante	RMPP (2)
Ensemble	- 0,2	24 866	25 290	- 0,4	- 1,2	+ 1,4
<i>dont titulaires</i>	+ 0,7	25 832	26 188	- 0,7	- 1,1	+ 1,4
Catégorie A	+ 3,9	30 361	30 469	- 1,7	- 1,3	+ 1,5
Catégorie B	- 7,7	23 203	23 696	+ 0,0	- 0,9	+ 1,7
Catégorie C	- 0,4	19 046	19 345	- 0,5	- 0,6	+ 1,0

(1) Les diminutions d'effectifs résultent essentiellement de transferts d'agents de la Fonction publique d'État vers les établissements publics entre 2003 et 2004.

(2) Rémunération moyenne des personnes présentes sur les deux années : 2003 et 2004.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 2003 et 2004 (semi-définitifs pour 2004).

3 – Distribution des salaires nets annuels par catégorie en 2004

En euros

	Ensemble	Titulaires			
		Ensemble	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
1 ^{er} décile (D1)	15 161	16 292	19 735	18 419	13 912
2 ^e décile (D2)	17 787	18 647	21 909	19 454	15 146
3 ^e décile (D3)	19 701	20 343	23 959	20 410	16 278
4 ^e décile (D4)	21 305	21 987	25 733	21 435	17 439
5^e décile (médiane)	23 125	23 882	27 610	22 672	18 624
6 ^e décile (D6)	25 173	25 882	29 880	23 977	19 960
7 ^e décile (D7)	27 519	28 247	32 741	25 528	21 279
8 ^e décile (D8)	30 778	31 672	37 032	27 623	22 984
9 ^e décile (D9)	37 266	38 266	44 153	30 254	25 825
Rapport interdécile (D9/D1)	2,5	2,3	2,2	1,6	1,9

Lecture : en 2004, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 16 292 €. Le salaire médian s'est élevé à 23 882 €.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État en 2004 (semi-définitifs).

Depuis 2002, date à laquelle la durée légale de 35 heures a été étendue à l'ensemble des entreprises, la durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps complet mesurée par l'enquête Emploi est en légère hausse ; en 2005, les hommes salariés à temps complet déclarent travailler 39 heures et 50 minutes en moyenne sur une semaine normale de travail, tous secteurs confondus, tandis que les femmes, qui occupent moins souvent des postes à responsabilité et sont davantage soumises aux contraintes familiales, déclarent 2 heures de moins (figure 1). Les salariés à temps complet travaillent plus longtemps dans les secteurs où le contact avec la clientèle prévaut – services aux particuliers, commerce et réparation, activités immobilières, transports – et dans les petites entreprises. Les non-salariés déclarent quant à eux une durée du travail nettement supérieure à celle des salariés : plus de 55 heures en moyenne pour les hommes et près de 45 heures pour les femmes.

Dans le seul secteur privé, le nombre d'**accidents du travail déclarés** diminue en 2004 pour la cinquième année consécutive (-2,3 %). Le nombre d'accidents du trajet suit la même tendance (figure 2). Les maladies professionnelles poursuivent quant à elles leur forte progression, du fait des changements dans la procédure de reconnaissance des maladies comme celles liées à la présence d'amiante dans les locaux professionnels : leur nombre augmente encore de 7 % entre 2003 et 2004 ; depuis 1997, il a triplé. Avec 73 903 accidents et 607 décès en 2004, le risque routier encouru par les salariés est la première source d'accidents mortels au travail.

En ce qui concerne la négociation collective dans le secteur privé, la légère baisse amorcée en 2004 au niveau interprofessionnel se poursuit en 2005 même si elle concerne surtout les avenants et non les accords nouveaux (figure 3). L'année 2005 est cependant marquée par des négociations interprofessionnelles sur des thèmes innovants : l'emploi des seniors, la pénibilité au travail, la convention de reclassement personnalisé et le télétravail. Sur ces deux derniers thèmes, des accords nationaux ont été signés. La négociation de branche progresse encore, avec 1 144 accords signés en 2005 contre 1 046 en 2004, en lien avec la hausse du nombre d'accords portant sur la formation professionnelle et les salaires.

Après une relative stabilité entre 2003 et 2004, le nombre d'**accords d'entreprise** progresse de plus de 10 % : près de 22 000 textes ont été signés en 2005. Si l'on n'atteint pas les niveaux élevés des années 1998-2001 liés à la réduction négociée de la durée du travail, il s'agit d'un regain significatif qui concerne la plupart des thèmes. Différents dispositifs légaux en sont à l'origine : incitations fiscales à développer l'intéressement et la participation, mise en place de la journée de solidarité ou encore achèvement du processus de convergence des différentes garanties minimales de rémunération. La tendance enregistrée depuis 2004 se confirme : le thème des salaires et des primes redevient prépondérant (34 % des accords en 2005), devançant celui du temps de travail (27 %) et de l'épargne salariale au sens large (17 %, figure 4).

Définitions

Accidents du travail, du trajet, maladies professionnelles déclarés - Il s'agit des accidents et maladies déclarés, survenus chaque année et dont le caractère professionnel a été reconnu par la Sécurité sociale.

Accords d'entreprise - Sont dénombrés les accords, avenants, constats de désaccords et adhésions signés au niveau des entreprises par des délégués syndicaux, des salariés mandatés ou des délégués du personnel. Tous ces textes sont déposés dans les directions départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Pour en savoir plus

« La négociation collective en 2005 », *Bilans et rapports*, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Éditions législatives, juin 2006.

Site des accidents du travail et des maladies professionnelles, www.risquesprofessionnels.ameli.fr.

1 – Durée hebdomadaire moyenne du travail (*)

	2003		2004		2005	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Salariés	38 h 50	33 h 15	38 h 50	33 h 15	38 h 55	33 h 20
Temps complet	39 h 35	37 h 40	39 h 40	37 h 45	39 h 50	37 h 55
Temps partiel	23 h 35	23 h 10	22 h 45	23 h 05	22 h 30	23 h 15
Non-salariés	55 h 05	45 h 05	55 h 15	44 h 55	55 h 25	44 h 50
Temps complet	56 h 15	49 h 55	56 h 30	50 h 25	56 h 50	51 h 15
Temps partiel	26 h 25	24 h 55	25 h 00	22 h 45	23 h 45	22 h 20

(*) En moyenne annuelle sur la base déclarée par les personnes interrogées.

Champ : actifs occupés.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2 – Accidents du travail, du trajet et maladies professionnelles déclarés

En milliers

	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (1)
Accidents du travail	1 362,0	1 361,1	1 349,6	1 313,8	1 185,3	1 157,7
Accidents du trajet	136,9	131,8	129,4	121,3	113,9	112,2
Maladies professionnelles	24,2	30,1	35,7	41,7	44,6	47,7

(1) Données estimées.

Source : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, direction des risques professionnels.

3 – Nombre d'accords (ou avenants) conclus par niveau de négociation

	2002	2003	2004	2005 (p)
Accords interprofessionnels	43	66	50	44
Accords de branche	892	884	1 046	1 144
Accords d'entreprise	22 976	19 014	19 200	21 855

(p) Données provisoires.

Source : ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares.

4 – Les thèmes négociés dans les accords d'entreprise en 2005

Thèmes négociés (1)	Nombre d'accords	Part des thèmes (1) (en %)
Ensemble	21 855	100,0
Salaires et primes	7 382	33,8
Temps de travail	5 929	27,1
Participation, intéressement, épargne salariale	3 785	17,3
Droit syndical, institutions représentatives du personnel, expression des salariés	1 424	6,5
Prévoyance collective, couverture complémentaire santé, retraite supplémentaire	965	4,4
Conditions de travail	464	2,1
Emploi	648	3,0
Formation professionnelle	404	1,8
Égalité professionnelle	285	1,3
Classifications	258	1,2
Autres	3 629	16,6

(1) Dans ce tableau on compte la fréquence des différents thèmes sachant qu'un texte peut en aborder plusieurs. Le total des thèmes est donc nécessairement supérieur à 100 %. Les données sont provisoires.

Lecture : en 2005, 7 382 accords ont abordé le thème des salaires et des primes, soit 33,8 % de l'ensemble des accords.

Source : ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Dares.

Après la progression de 4,1 % observée l'année précédente, le **revenu disponible brut** perçu par les ménages ralentit en 2005 : + 3,1 % (*figure 1*), freiné par le ralentissement des revenus d'activité et la hausse des prélèvements obligatoires. Compte tenu de l'évolution du prix de la dépense de consommation (+ 2,0 %), le pouvoir d'achat du revenu disponible brut progresse de 1,1 %, après + 2,2 % en 2004.

L'emploi amorce une reprise en 2005, mais la faible augmentation du salaire moyen par tête pèse sur l'évolution de la masse salariale qui progresse moins vite qu'en 2004 (+ 3,0 % après + 3,5 %). Le revenu des entrepreneurs individuels ralentit encore plus fortement (+ 0,5 % après + 2,2 %) et les exploitants agricoles sont particulièrement touchés. Seuls les revenus du patrimoine restent dynamiques en 2005 en raison de l'évolution toujours forte des loyers (+ 7,0 % nets de taxe foncière) et des dividendes versés par les entreprises (+ 8,6 %). Les prestations sociales en espèces gardent une croissance élevée (+ 3,9 %) sous l'effet de l'accélération des versements du régime vieillesse et malgré la baisse des allocations chômage suite à la décade du chômage au second semestre 2005. Les impôts courants et cotisations à la charge des ménages accélèrent très nettement en 2005 (+ 5,8 % contre + 2,9 % en 2004). L'impôt sur le revenu augmente, en lien avec la progression des revenus en 2004. La contribution sociale généralisée (CSG) croît également fortement en raison de l'extension de l'assiette et du relèvement du taux sur certains revenus de remplacement intervenus au 1^{er} janvier 2005.

Le taux de prélèvements obligatoires progresse en 2005 et s'établit à 44,0 % du produit intérieur brut (*figure 2*). Malgré la poursuite des transferts de fiscalité de l'État vers les collectivités locales et les administrations de sécurité sociale, les impôts perçus par l'État continuent d'augmenter. L'impôt sur les sociétés bénéficie de la révision du mode de calcul du quatrième acompte et progresse de 3,9 %. La vigueur de la consommation des ménages maintient la progression des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (+ 5,4 %). Au final, le besoin de financement de l'État se réduit légèrement pour s'établir à 51,8 milliards d'euros. La croissance des prélèvements obligatoires reçus par les administrations publiques locales est également très forte en raison des transferts de fiscalité, du dynamisme de l'assiette et de la hausse des taux de fiscalité directe. Cependant, les dépenses gardent également une croissance soutenue (+ 5,4 %) et les finances publiques locales s'améliorent mais restent déficitaires en 2005.

Enfin, l'amélioration globale des finances publiques est principalement imputable aux administrations de sécurité sociale dont le besoin de financement s'est réduit de 12,1 milliards d'euros entre 2004 et 2005. En plus du dynamisme des recettes d'impôts et de cotisations, elles ont bénéficié de compensations financières pour le rattachement au régime général des régimes de retraite des industries électriques et gazières qui ont conduit à la comptabilisation d'une recette exceptionnelle de 8,4 milliards d'euros.

Définitions

Revenu disponible brut des ménages - Revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, loyers, etc.) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versées.

Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2005 », *Insee première*, n° 1077, mai 2006.

« Les comptes des administrations publiques en 2005 », *Insee première*, n° 1078, mai 2006.

« L'économie française – Comptes et dossiers », *Collection Références*, Insee, édition 2006, juin 2006.

prélèvements obligatoires

14

1 – Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

En milliards d'euros courants

	2001	2002	2003	2004	2005
Rémunération des salariés (1) <i>dont salaires et traitements bruts</i>	789,0 579,8	821,9 604,7	845,1 619,9	873,3 641,6	899,1 660,6
Revenus des entrepreneurs individuels (2)	108,1	109,6	109,2	111,6	112,2
Revenus du patrimoine (3)	213,8	219,2	228,5	241,9	256,7
Revenu primaire (4) = (1) + (2) + (3)	1 110,9	1 150,7	1 182,9	1 226,9	1 268,0
Impôts sur le revenu et le patrimoine (5)	136,5	136,0	140,4	143,9	153,2
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées (6)	92,7	97,6	101,3	104,9	110,0
Cotisations sociales employeurs versées (7)	209,3	217,3	225,2	231,8	238,5
Prestations sociales reçues en espèces (8)	283,7	299,2	311,6	324,1	336,6
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) (9)	14,3	16,5	16,0	16,4	17,1
Revenu disponible brut (RDB) (10) = (4) - (5) - (6) - (7) + (8) + (9)	970,4	1 015,5	1 043,6	1 086,8	1 120,0
Prestations sociales / RDB avant impôts (en %) (8) / ((10)+(5))	25,6	26,0	26,3	26,3	26,4
Impôts / RDB avant impôts (en %) (5) / ((10)+(5))	12,3	11,8	11,9	11,7	12,0

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2 – Les prélèvements obligatoires en 2005

	En milliards d'euros	En % du PIB	Évolution 2005/2004 (en %)
État (1)	277,8	16,2	2,8
Organismes divers d'administration centrale	14,7	0,9	1,5
Administrations publiques locales	95,2	5,6	8,6
Administrations de sécurité sociale (2)	360,0	21,1	6,0
Institutions de l'Union européenne (3)	4,5	0,3	18,0
Total prélèvements obligatoires	752,2	44,0	5,1
Principaux prélèvements (4)			
Taxe sur la valeur ajoutée	125,8	7,4	5,4
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	24,3	1,4	- 1,9
Impôt sur les revenus	49,4	2,9	5,5
Contribution sociale généralisée (CSG)	72,0	4,2	7,5
Impôt sur les sociétés (5)	40,6	2,4	3,9
Taxe professionnelle	20,7	1,2	5,9
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	20,1	1,2	7,5
Taxe d'habitation	11,3	0,7	6,8
Cotisations sociales effectives	279,7	16,4	4,4

(1) Déduction faite des transferts fiscaux de l'État aux collectivités locales et à la Sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.

(2) Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.

(3) Les versements aux Institutions européennes comprennent, outre les impôts retracés dans le tableau, un transfert de l'État au titre de la « quatrième ressource ».

(4) Prélèvements bruts sans déduction des prélèvements dus non recouvrables.

(5) Y compris l'imposition forfaitaire annuelle.

Sources : Insee, comptes de la Nation (base 2000), direction de la Prévision, direction générale de la Comptabilité publique.

En 2004, selon l'enquête Revenus fiscaux, le **niveau de vie** moyen annuel des individus vivant en France métropolitaine s'élève à 18 030 €, proche de 2002 en euros constants, mais en hausse de plus de 10 % par rapport à 1998 (*figure 1*).

Sur l'ensemble de la période de 1998 à 2004, la hausse des niveaux de vie en euros constants est marquée. Toutes les catégories de population en ont bénéficié, mais ce sont les plus sensibles à la conjoncture qui en profitent le plus. Ainsi le niveau de vie des indépendants a augmenté de près de 16 % sur la période, celui des actifs salariés ou chômeurs d'environ 11 %. En revanche, la hausse a été de moins de 8 % pour les retraités ou inactifs de 60 ans et plus. L'indexation, en règle générale, des pensions sur l'évolution des prix contribue à limiter la hausse des niveaux de vie des retraités par rapport aux actifs en période de conjoncture favorable. En contrepartie, en période moins favorable comme entre 2002 et 2004, alors que les indépendants, les salariés et les chômeurs voient leur niveau de vie réel légèrement diminuer, les retraités voient le leur augmenter de près de 1 %.

Entre 1998 et 2004, les inégalités de revenus évoluent peu. On constate néanmoins une très légère tendance à la baisse au travers du rapport interdécile ou des rapports entre les déciles extrêmes et le niveau de vie médian, en particulier en 2003 et 2004. La concentration des **revenus disponibles** par équivalent adulte est également stable. En 1998 comme en 2004, la moitié des personnes les moins aisées de la population ne perçoit que 32 % de la masse des revenus disponibles par équivalent adulte. Une réduction des inégalités apparaît plus clairement dans le bas de la distribution à travers les **taux de pauvreté monétaire**, en particulier entre 1998 et 2002. Avec un seuil de pauvreté à 60 % de la médiane, il diminue ainsi de 0,6 point sur cette période (*figure 2*). En 2004, la France métropolitaine comptabilise 6,9 millions de pauvres au seuil de 60 % de la médiane, contre 3,6 millions au seuil de 50 %. Sur longue période, la diminution de la pauvreté monétaire est nette (*figure 3*). Elle a aussi changé de visage : elle touche désormais des personnes plus jeunes et plus urbaines que par le passé.

Définitions

Niveau de vie - Il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Ainsi, pour un couple avec deux enfants de 15 et 7 ans, le nombre d'UC sera : $1*1 + 2*0,5 + 1*0,3$ soit 2,3.

Revenu disponible - Il comprend les revenus déclarés au fisc et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage) mais pas l'intégralité des revenus du patrimoine, nets des impôts directs. Trois impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contribution sociale généralisée (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Taux de pauvreté (monétaire) - Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Deux seuils sont utilisés : à 60 et 50 % de la médiane, le premier étant privilégié par Eurostat.

Pour en savoir plus

« Les évolutions de niveau de vie entre 1970 et 2002 », in *Données sociales – La société française*, Collection Références, Insee, édition 2006, mai 2006.

1 – Niveau de vie annuel moyen des individus et indicateurs d'inégalité

En euros constants 2004

	1998	2000	2002	2002 rétropolée (1)	2003	2004
Ensemble	16 340	17 140	17 830	18 040	18 030	18 030
Actifs salariés ou chômeurs	17 150	18 040	18 910	19 060	18 960	18 970
Indépendants	19 580	21 960	22 550	22 860	23 230	22 730
Retraités ou inactifs de 60 ans ou plus	16 080	16 700	16 870	17 280	17 380	17 430
1 ^{er} décile (D1)	8 060	8 430	8 880	8 970	9 000	9 040
5 ^e décile (D5 ou médiane)	14 390	15 010	15 680	15 810	15 810	15 770
9 ^e décile (D9)	26 270	27 560	28 360	28 800	28 560	28 360
Rapport interdécile (D9/D1)	3,26	3,27	3,20	3,21	3,17	3,14
D5/D1	1,79	1,78	1,77	1,76	1,76	1,74
D9/D5	1,82	1,84	1,81	1,82	1,81	1,80

(1) De 1996 à 2002, les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'ERF 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les enquêtes annuelles de recensement. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires mais pas l'ensemble des revenus du patrimoine.

Lecture : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur et D5 la médiane. Les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9, D5 partage la population en deux parts égales.

Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

2 – Niveau de vie, taux de pauvreté et nombre de pauvres selon le seuil

	1998	2000	2002	2002 rétropolée (1)	2003	2004
Seuil à 60 % du niveau de vie médian						
En euros 2004 par mois	720	750	784	790	790	788
Taux (en %)	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7
Nombre de personnes (en milliers)	7 275	7 328	7 147	6 976	7 015	6 867
Seuil à 50 % du niveau de vie médian						
En euros 2004 par mois	600	625	654	659	659	657
Taux (en %)	6,7	6,5	6,0	6,0	6,3	6,2
Nombre de personnes (en milliers)	3 806	3 742	3 493	3 431	3 694	3 635

(1) voir figure 1.

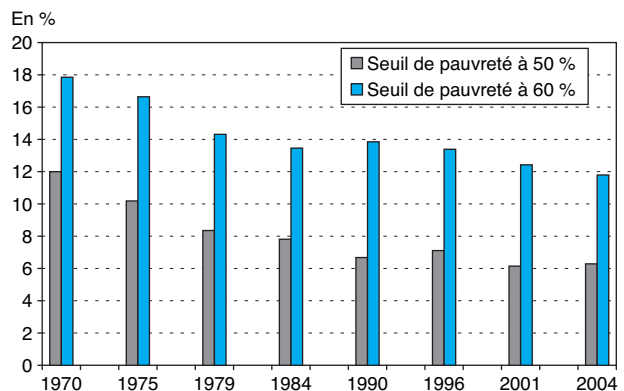
Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

3 – Évolution du taux de pauvreté entre 1970 et 2004

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 2004.



En 2005, la dépense de consommation des ménages augmente de 2,1 % en volume soit un rythme à peu près constant depuis 2002 (*figure 1*). La consommation demeure le principal moteur de la croissance malgré la faible progression du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (+ 1,1 %). Les ménages ont réduit leur épargne de précaution au profit de la consommation ; le taux d'épargne passe ainsi de 15,8 % en 2004 à 14,9 % en 2005. Cette baisse porte intégralement sur l'épargne financière dont le taux perd 1,1 point (*figure 2*).

Les biens et services des technologies de l'information et de la communication (TIC) demeurent très prisés par les ménages avec une hausse de 11,4 % en 2005 après + 12,9 % en 2004. Les achats en volume restent particulièrement dynamiques pour le matériel téléphonique (+ 24,6 %), les appareils de réception, de reproduction et d'enregistrement du son et de l'image (+ 19,5 %) et le matériel de traitement de l'information (+ 19,3 %). La diffusion des nouvelles technologies comme les téléviseurs à écran plat et les enregistreurs de DVD se poursuit à un rythme soutenu.

La part de l'ensemble des dépenses liées au logement dans la dépense de consommation des ménages en valeur poursuit sa progression à 30,5 % après 30,1 % en 2004. Elle était de 29,4 % dix ans plus tôt (*figure 3*). Toutefois, le volume de consommation ralentit (+ 2,3 % en 2005 après + 2,8 % en 2004). Cette décélération est générale à l'exception des loyers versés par les locataires. Elle affecte particulièrement le chauffage et l'éclairage, les fortes hausses des prix du fioul domestique et du gaz de ville ayant pesé sur la consommation en volume.

Les dépenses de transports ralentissent également avec + 0,8 % contre + 2,1 % en 2004. En baisse de 2,5 %, les dépenses en carburants et lubrifiants subissent un impact somme toute modéré de la forte hausse des prix (+ 13,1 %). Les achats d'automobiles restent bien orientés avec + 2,6 % grâce à la bonne tenue des marques étrangères. L'attrait des ménages pour les deux-roues et notamment les bicyclettes se poursuit.

La consommation de tabac se stabilise (- 0,6 %), après les fortes baisses en 2003 et 2004 (respectivement - 13,2 % et - 18,2 %) liées aux hausses de prix passées.

Définitions

Dépense de consommation finale - Dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense.

- la « consommation effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Taux d'épargne des ménages - Le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière - L'épargne des ménages peut être utilisée soit à l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisitions de logements, soit à des placements financiers. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement ainsi que de quelques autres opérations en capital pour de faibles montants. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2005 », *Insee première*, n° 1077, mai 2006.

« La consommation des ménages en 2005 », *Insee première*, n° 1096, août 2006.

1 – Évolution de la consommation des ménages par fonction

En %

	Variations en volume aux prix de l'année précédente				Coefficient budgétaire (1)
	2002	2003	2004	2005	2005
Alimentation et boissons non alcoolisées	1,1	1,1	1,6	1,3	10,7
<i>dont produits alimentaires</i>	1,0	0,6	1,7	1,2	9,9
Boissons alcoolisées et tabac	- 0,8	- 7,8	- 9,7	- 0,9	2,4
Articles d'habillement et chaussures	3,0	3,4	1,3	0,1	3,7
Logement, chauffage, éclairage	1,6	3,1	2,8	2,3	19,0
Équipement du logement	2,4	2,3	2,0	0,5	4,5
Santé (dépenses à la charge des ménages)	4,2	2,6	7,1	6,6	2,7
Transports	0,7	- 1,2	2,1	0,8	11,4
Communications	13,6	8,5	5,3	6,3	2,1
Loisirs et culture	6,3	4,6	5,5	4,2	7,1
<i>dont appareils électroniques et informatiques</i>	13,2	10,6	18,3	13,0	1,6
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	2,9	3,4	3,1	2,0	0,5
Hôtels, cafés et restaurants	0,7	1,5	- 1,0	0,8	4,7
Autres biens et services	1,4	2,5	1,5	1,7	8,6
Dépenses de consommation des ménages	2,2	2,2	2,3	2,1	76,8
Dépenses de consommation des ISBLSM (2)	7,9	- 3,3	0,8	- 2,5	1,8
Dépenses de consommation des APU (2)	2,7	2,7	2,2	1,7	21,3
<i>dont : santé</i>	3,6	3,4	3,1	2,6	9,5
<i>éducation</i>	- 0,4	0,0	0,4	0,6	6,5
Consommation effective des ménages	2,4	2,2	2,3	1,9	100,0

(1) Calculé ici en prix courants, le coefficient budgétaire est le rapport à la consommation effective, de la dépense consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services).

(2) Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs...) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2 – Taux d'épargne des ménages

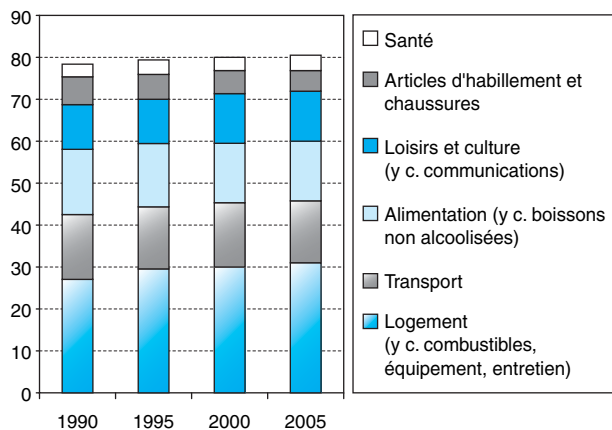
En %

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux d'épargne	15,0	15,9	15,5	15,2	15,1	15,8	16,9	15,8	15,8	14,9
Taux d'épargne financière	6,1	7,2	6,7	6,3	6,7	6,9	8,0	6,7	5,9	4,8

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

3 – Part des principales fonctions de la dépense de consommation des ménages, en valeur

En %



Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

Les opinions des Français concernant leur environnement économique sont appréhendées à travers l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, réalisée par l'Insee depuis 1987. Les ménages forment leur opinion sur leur environnement économique, certains aspects de leur situation économique personnelle ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne, en termes qualitatifs (amélioration, stabilité, détérioration). Ces indicateurs permettent de mesurer les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages. Des *enquêtes similaires* sont effectuées dans tous les pays de l'Union européenne élargie, à l'exception de Malte.

L'*indicateur résumé* d'opinion des ménages, corrigé des variations saisonnières, est resté stable au troisième trimestre 2005, avant de chuter en novembre lors de la crise des banlieues (*figure 1*). Il s'est ensuite progressivement amélioré jusqu'en février 2006 où il a atteint un point haut, avant de se dégrader à nouveau jusqu'en mai avec la controverse

autour du contrat première embauche (CPE). L'indicateur repart à la hausse en juin (*figure 2*). C'est surtout le solde d'opinion concernant le niveau de vie futur qui a contribué à la baisse de l'indicateur résumé en novembre 2005 et en mars 2006, lors des deux périodes de crises qu'a connues la France. Après un second semestre 2005 stable à un niveau bas, l'opinion des ménages concernant l'*opportunité d'acheter* a rapidement progressé pour ensuite se stabiliser au premier semestre 2006, malgré la dégradation passagère de mai. Concernant l'*évolution future du chômage*, les ménages font preuve d'un certain optimisme (*figure 3*). En effet, ils sont de plus en plus nombreux depuis mai 2005 à penser que le chômage va baisser. L'amélioration de leur sentiment sur cette question, d'abord rapide jusqu'en septembre, s'est ralentie par la suite, avant de se dégrader fortement (mais de manière passagère) en mars 2006, lors du démarrage de la crise du CPE. Depuis, les ménages sont à nouveau optimistes.

Définitions

Enquêtes similaires - Afin de permettre une parfaite harmonisation de toutes les enquêtes européennes, le questionnaire français a été modifié en janvier 2004, ce qui a causé des ruptures dans le niveau des soldes d'opinion. Ceux-ci sont donc plus difficilement interprétables.

Indicateur résumé - Pour chaque question posée, on calcule un solde d'opinion par différence entre les pourcentages de réponses positives et négatives. Le niveau de ces soldes n'étant pas directement interprétable, les commentaires s'appuient sur leurs seules évolutions. L'indicateur résumé est la moyenne arithmétique des soldes d'opinion de cinq questions posées aux ménages sur le niveau de vie passé et futur, leur situation financière passée et future et sur l'opportunité d'acheter. Ces cinq soldes d'opinion sont sélectionnés en raison de leur proximité à la tendance d'ensemble des soldes d'opinion issus de l'enquête.

Opportunité d'acheter - La question posée aux ménages est « Dans la situation économique actuelle, pensez-vous que les gens aient intérêt à faire des achats importants (meubles, électroménager, matériels électroniques ou informatiques...) : le moment est plutôt favorable / le moment n'est ni favorable ni défavorable / le moment est plutôt défavorable ? ».

L'indicateur est le solde en pourcentage de la première et de la dernière réponse, les réponses « ne sait pas » n'étant pas prises en compte.

Évolution future du chômage - La question posée aux ménages est : « Pensez-vous que, dans les douze prochains mois, le nombre de chômeurs va : fortement augmenter / un peu augmenter / rester stationnaire / un peu diminuer / fortement diminuer ? ». Une hausse de cet indicateur s'interprète comme une aggravation des opinions pessimistes des Français.

Pour en savoir plus

« Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages – juin 2006 », *Informations rapides*, série « Principaux indicateurs », Insee, n° 200, juin 2006, et note méthodologique associée.

1 – Opinion des ménages

En données corrigées des variations saisonnières (cvs)

Soldes de réponses (en %)	2005						2006					
	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Indicateur résumé	- 30	///	- 29	- 30	- 33	- 30	- 27	- 24	- 26	- 27	- 30	- 28
Situation financière personnelle												
- évolution passée	- 22	///	- 22	- 25	- 26	- 22	- 21	- 19	- 18	- 18	- 20	- 19
- perspectives d'évolution	- 5	///	- 6	- 9	- 11	- 7	- 5	- 3	- 4	- 3	- 6	- 6
Niveau de vie en France												
- évolution passée	- 65	///	- 61	- 63	- 66	- 65	- 62	- 57	- 60	- 60	- 63	- 60
- perspectives d'évolution	- 39	///	- 35	- 37	- 43	- 40	- 37	- 33	- 38	- 41	- 43	- 42
Opportunité d'acheter	- 18	///	- 19	- 15	- 19	- 18	- 13	- 10	- 13	- 10	- 17	- 12
Autres soldes												
Situation financière personnelle												
- niveau actuel	10	///	8	9	7	6	8	12	13	13	13	12
Capacité future à épargner	- 9	///	- 14	- 13	- 16	- 19	- 18	- 10	- 8	- 12	- 9	- 8
Opportunité d'épargner	14	///	5	14	13	5	7	15	19	18	20	21
Chômage - perspectives d'évolution	40	///	18	20	20	18	15	12	41	29	24	22
Prix - évolution passée	7	///	0	1	3	10	- 7	0	- 6	2	12	4
Prix - perspectives d'évolution	- 33	///	- 30	- 34	- 32	- 33	- 36	- 34	- 36	- 35	- 24	- 29

Lecture : en juin 2006, le solde entre « opinions positives » et « opinions négatives » quant à l'opportunité d'acheter a augmenté de 2 points par rapport au mois de mai.

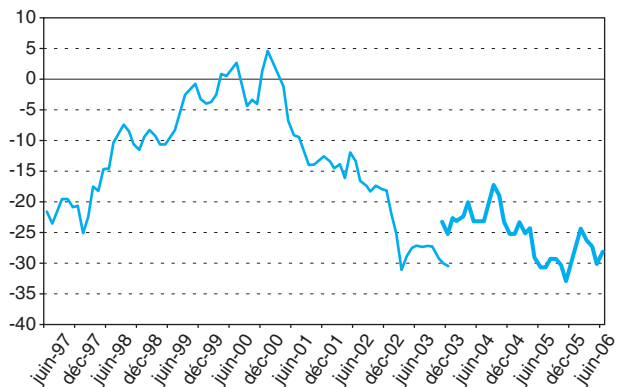
Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

2 – Les opinions des Français : indicateur résumé

Note : l'enquête ayant été modifiée en janvier 2004, il y a une rupture de série à partir de cette date.

Lecture : en mai 2006, la différence entre les pourcentages d'opinions résumées « positives » et « négatives » recule de 3 points par rapport au mois d'avril (en données cvs).

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.

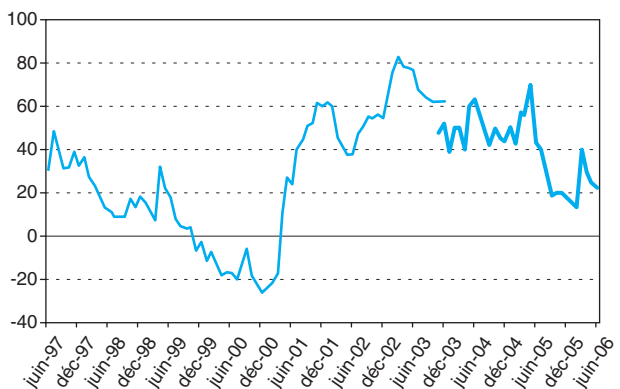


3 – L'évolution future du chômage

Note : voir figure 2.

Lecture : en mars 2006, l'indicateur sur l'évolution future du chômage augmente de 29 points par rapport au mois de février (en données cvs).

Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages.



En 2005, l'utilisation d'un téléphone portable est très largement répandue, tant pour les femmes que pour les hommes, âgés de 15 ans ou plus (*figure 1*). Quasiment généralisée chez les moins de 30 ans, elle décroît avec l'âge pour ne concerner encore qu'une minorité des 60 ans ou plus.

Sur l'ensemble de la population, 50 % des hommes et 44 % des femmes déclarent avoir utilisé Internet au cours du dernier mois. À tous les âges, hormis pour les jeunes filles (de 15 à 19 ans), l'utilisation d'Internet est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. Cet engouement plus marqué des hommes s'observe également au sein de la population active, que les personnes travaillent ou soient au chômage, alors que la situation est plus paritaire chez les étudiants. Le diplôme est aussi un facteur de disparité : ainsi 84 % des diplômés de l'enseignement supérieur utilisent Internet, contre seulement 18 % des non-diplômés, cet écart étant un peu plus marqué pour les femmes que pour les hommes.

L'ordinateur est de plus en plus un outil que tous sont amenés à utiliser dans leur vie quotidienne ou dans le cadre de leur travail. De fait, les connaissances de base en informatique telles que savoir utiliser un moteur de recherche ou envoyer des courriels sont largement maîtrisées, autant par les femmes internautes que par les hommes : respectivement par 91 % et 85 % d'entre eux (*figure 2*). En revanche, créer un site Internet, installer un nouveau matériel ou compresser un fichier sont des compétences plus largement partagées par les hommes que par les femmes. L'écart est encore plus impor-

tant quand il s'agit de savoir écrire un programme informatique, activité que seules 9 % des femmes utilisatrices déclarent maîtriser contre 19 % des hommes. Il s'agit là d'utilisations de l'outil informatique dans un cadre plus fréquemment professionnel ; or les hommes sont plus nombreux à occuper un emploi que les femmes, et dans des métiers différents, ce qui peut contribuer à expliquer cet écart. En ce qui concerne les utilisations d'Internet, l'emploi de la messagerie électronique et la recherche d'informations administratives sont autant pratiquées par les hommes que par les femmes. Toutefois, 35 % des hommes contre 15 % des femmes ayant utilisé Internet au cours du dernier mois ont téléchargé des logiciels. À l'inverse, 35 % des femmes contre 21 % des hommes se sont connectées pour trouver des informations sur la santé.

Au sein de l'Union européenne, ce sont les citoyens des pays nordiques qui utilisent le plus Internet : en 2005, 76 % des Suédois âgés de 16 à 74 ans et 73 % des Danois déclarent l'utiliser au moins une fois par semaine. En France, on compte 43 % d'utilisateurs hebdomadaires du web. Ce taux est inférieur d'une dizaine de points à celui des pays limitrophes comme le Royaume-Uni et l'Allemagne (*figure 3*).

Dans tous les pays de l'Europe à vingt-cinq, les hommes sont plus nombreux que les femmes à déclarer utiliser Internet au moins une fois par semaine. Les Danoises et les Françaises surfent un peu plus souvent sur le web que leurs homologues des pays d'Europe du Sud et seulement 4 à 6 points d'écart les séparent de leurs compatriotes masculins.

Pour en savoir plus

« La percée du téléphone portable et d'Internet », *Insee première* n° 700, février 2000.

« Un tiers des adultes ont déjà utilisé l'Internet », *Insee première* n° 850, juin 2002.

« Femmes et Hommes – Regards sur la parité », *Collection Références*, Insee, mars 2004.

« Internet au quotidien : un Français sur quatre », *Insee première*, n° 1076, mai 2006.

« Utilisation d'Internet par les particuliers et les entreprises », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thèmes Industrie, commerce et services, Population et conditions sociales, Science et technologie, n° 12/2006.

1 – Taux d'utilisation du téléphone portable et d'Internet

En %

	Téléphone portable			Internet		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble	71	73	72	44	50	47
15-19 ans	95	91	93	88	78	83
20-29 ans	94	94	94	76	79	77
30-59 ans	80	76	78	48	55	51
60 ans ou plus	39	45	42	7	12	9
Sans diplôme (1)	49	62	55	13	24	18
Diplômés de l'enseignement supérieur (1)	89	82	85	79	89	84
Actifs occupés (1)	84	80	82	58	61	60
Chômeurs (1)	81	80	80	50	56	52
Étudiants	94	92	93	92	93	92

(1) Dans ces cas précis, on ne considère que les personnes entre 30 et 59 ans.

Lecture : 95 % des femmes âgées de 15 à 19 ans utilisent un téléphone portable et 89 % ont utilisé Internet au cours du dernier mois.

Champ : individus de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête « Technologies de l'information et de la communication », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, octobre 2005.

2 – Les compétences en informatique

En %

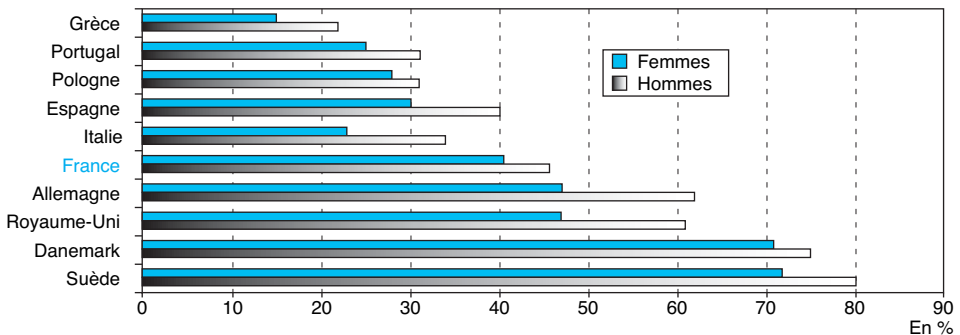
	Ensemble des internautes	Femmes	Hommes
Utiliser un moteur de recherche	91	91	91
Envoyer des courriels avec des pièces jointes	85	85	85
Visualiser l'historique des pages visitées	82	80	84
Créer un site Internet	24	19	28
Copier, coller un fichier	89	88	90
Installer un nouveau matériel	72	59	84
Compresser un fichier	54	42	66
Écrire un programme	14	9	19

Lecture : 80 % des femmes internautes savent visualiser l'historique des pages visitées.

Champ : individus de 15 ans ou plus ayant utilisé Internet au cours du dernier mois.

Source : Insee, enquête « Technologies de l'information et de la communication », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, octobre 2005.

3 – Usage hebdomadaire d'Internet dans quelques pays européens



Champ : individus âgés de 16 à 74 ans.

Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les particuliers ; Insee, enquête « Technologies de l'information et de la communication », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, octobre 2005.

En 2005, 47 % des personnes âgées de 15 ans ou plus sont allées au cinéma au moins une fois au cours des douze mois précédant l'enquête, dont 30 % moins de six fois, 12 % de six à douze fois et 6 % douze fois ou plus, soit au moins une fois par mois en moyenne. Les plus jeunes sont les plus assidus du grand écran : plus de 80 % des 15-24 ans y sont allés au moins une fois dont 15 % s'offrent au moins une séance mensuelle aussi bien parmi les filles que parmi les garçons (figure 1). La fréquentation diminue ensuite avec l'âge. Si le cinéma est la première activité culturelle des Français, la visite de musées ou d'expositions intéresse aussi près de 40 % d'entre eux dont près de la moitié s'y est rendu plus de deux fois au cours de l'année. Pratiquement toutes les générations sont concernées dans des proportions assez voisines. Les jeunes hommes sont les moins intéressés ainsi que les personnes de 60 ans ou plus ; un tiers de ces dernières a néanmoins visité un musée ou une exposition au moins une fois. En 2003, selon l'enquête nationale auprès des *Musées de France*, la fréquentation totale de leurs collections était de 40,5 millions d'entrées. Quatre de ces musées regroupaient près de 30 % de la fréquentation totale : le musée du Louvre (5,7 millions d'entrées), le musée national des châteaux de Versailles et du Trianon (2,8), le musée d'Orsay (1,7) et le musée national d'Art moderne Georges Pompidou (1,1). Parmi les autres sorties culturelles, assister à un concert ou à un spectacle musical attire 30 % des individus, hommes ou femmes, tandis que 16 % seulement se rendent au théâtre ou café-théâtre et davantage les femmes que les hommes.

Définitions

Musées de France - Les musées français, régis par de nombreux textes dont l'ordonnance de 1945, ont été dotés d'un nouveau cadre législatif par la loi du 4 janvier 2002. Celle-ci crée l'appellation « Musée de France » et considère dorénavant comme musée « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ».

Pour en savoir plus

« Les Musées de France en 2003 », *Les Notes statistiques du Deps*, Deps, n° 17, mai 2006.

« Bilan 2005 », CNC info, Centre national de la cinématographie, n° 298, mai 2006, en ligne sur le site www.cnc.fr.

La France en faits et chiffres, en ligne sur www.insee.fr

Selon le bilan 2005 du Centre national de la cinématographie, le nombre d'entrées dans les salles enregistre une baisse de 10,9 % avec 174,2 millions d'entrées dans les salles contre 195,4 en 2004 (figure 2). Ce recul de la fréquentation, qui s'observe également dans d'autres pays, peut s'expliquer par la combinaison de plusieurs facteurs : offre de films moins attractive, concurrence entre les divers médias, nouveaux modes de consommation des films ou encore piraterie. Les trois premières places du *box-office* national sont occupées par un film américain « Star wars : épisode 3 – la revanche des Sith » (7,2 millions d'entrées), un film britannique « Harry Potter et la coupe de feu » (6,7) et un film français « Brice de Nice » (4,4). Ces trois films réalisent ensemble 10,5 % du nombre total d'entrées.

En 2005, les monuments nationaux comptabilisent 7,2 millions d'entrées dont 1,7 gratuites (figure 3). Cette fréquentation est en baisse de 10,5 % par rapport à 2004 et de 18,7 % par rapport à 2000 qui avait enregistré près de 9 millions d'entrées. Le monument national le plus visité est l'Arc de Triomphe avec 1 million d'entrées ; viennent ensuite l'Abbaye du Mont Saint-Michel (989 000) et la Sainte-Chapelle (735 000). Toutefois, d'autres monuments non nationaux attirent de plus nombreux visiteurs comme la Tour Eiffel, qui appartient à la Ville de Paris et qui a accueilli 6,4 millions de personnes l'an passé. Parmi les autres monuments non nationaux également très fréquentés, se trouvent le Pont du Gard, le Palais des papes d'Avignon ou le château de Chenonceau.

1 – Sorties culturelles au cours des douze derniers mois selon l'âge

En %

	Cinéma		Théâtre ou café-théâtre		Concert ou spectacle musical		Musée ou visite d'une exposition	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
15-24 ans	82	80	22	11	40	42	47	37
25-39 ans	57	57	16	14	35	37	41	40
40-59 ans	49	41	21	16	33	28	44	40
60 ans ou plus	23	18	13	11	19	19	33	34
Ensemble	48	46	18	14	31	30	41	38

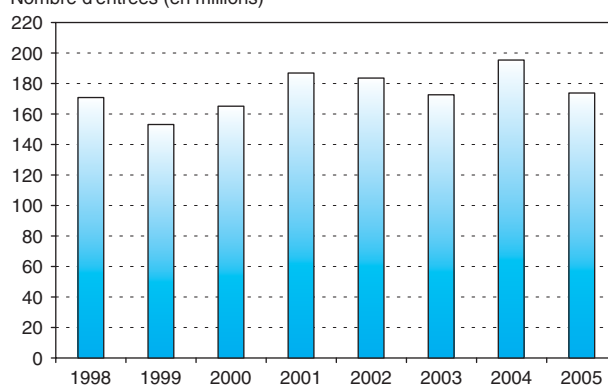
Lecture : 48 % des femmes sont allées au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois.

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie 2005.

2 – Fréquentation annuelle des cinémas

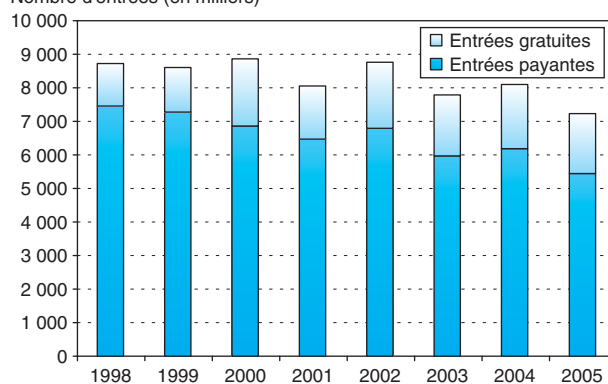
Nombre d'entrées (en millions)



Source : ministère de la Culture et de la Communication, Centre national de la cinématographie.

3 – Fréquentation annuelle des monuments nationaux

Nombre d'entrées (en milliers)



Source : ministère de la Culture et de la Communication, Réunion des monuments nationaux, Deps.

En juin 2005, 82 % des personnes âgées de 18 ans ou plus disposent d'au moins une ligne téléphonique à leur domicile (*figure 1*). Avant l'apparition du téléphone mobile, le taux d'équipement atteignait 95 %. Le téléphone portable s'est en effet diffusé à une vitesse jamais observée dans l'histoire des biens d'équipement : en 2000, soit huit ans après son apparition sur le marché français, le taux d'équipement était de 47 % ; il est de 70 % aujourd'hui. Le succès du téléphone mobile est sans doute lié à ses multiples usages : il permet non seulement de téléphoner mais aussi d'envoyer des messages écrits (SMS), des images ou de la musique, d'accéder à Internet, de prendre des photos ou de filmer des séquences vidéos, voire même de regarder la télévision sur les dernières générations d'appareils. Pour sa part, l'équipement informatique continue aussi à se développer auprès des particuliers : 53 % des adultes disposent d'au moins un ordinateur à domicile et 39 % sont abonnés à Internet. S'il sert à travailler pour 53 % des personnes équipées à domicile, l'ordinateur sert aussi à se divertir : 57 % jouent à des jeux vidéo, 52 % classent, visionnent, retouchent ou impriment leurs photos numériques. Cette dernière utilisation est en plein essor : en juin 2004, elle était pratiquée par 43 % des personnes. Regarder la télévision ou écouter la radio, que ce soit sur des postes traditionnels ou par l'intermédiaire du téléphone portable ou de l'ordinateur, sont des activités de loisir parmi les plus répandues et les plus fréquemment pratiquées.

En 2005, 82 % des personnes de 15 ans ou plus ont regardé la télévision et 69 % ont écouté la radio, tous les jours ou presque au cours des douze mois précédant l'enquête (*figure 2*). Les retraités sont les plus gros consommateurs du petit écran : 93 % le regardent tous les jours ou presque dont 50 % de 2 à 4 heures par jour. Après les retraités, ce sont les agriculteurs, les employés et les ouvriers qui regardent le plus la télévision (environ 85 %) ; les moins assidus sont les cadres et professions intellectuelles supérieures (56 %) qui préfèrent écouter la radio (82 %).

Au cours de l'année 2004, 64,5 % des Français sont partis en *vacances*. La plupart d'entre eux sont partis une seule fois (46 %), 25 % deux fois et 29 % au moins trois fois. Entre 1999 et 2004, le taux de départ en vacances a légèrement progressé, et plus particulièrement en hiver : il est en effet passé de 28 % à 32 %. Mais les départs à cette époque de l'année ne se substituent pas aux autres périodes de vacances : partir à la fois l'été et l'hiver est également plus fréquent (*figure 3*). La durée moyenne annuelle de vacances par habitant est de 17 jours en 2004 dont 4,6 jours l'hiver. Ce sont désormais les personnes âgées de 60 à 69 ans qui partent le plus longtemps : 25 jours en moyenne en 2004. Mais plus d'un tiers des personnes n'est pas parti en vacances. Dans 37 % des cas, le manque d'argent a constitué un frein au départ et dans 20 %, il s'agissait d'un choix délibéré ; les raisons de santé représentent 15 % des cas et les raisons professionnelles ou d'études, 10 %.

Définitions

Vacances - Selon l'Organisation mondiale du tourisme, on appelle vacances, depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément d'au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés, les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuits) et les week-ends réguliers.

Pour en savoir plus

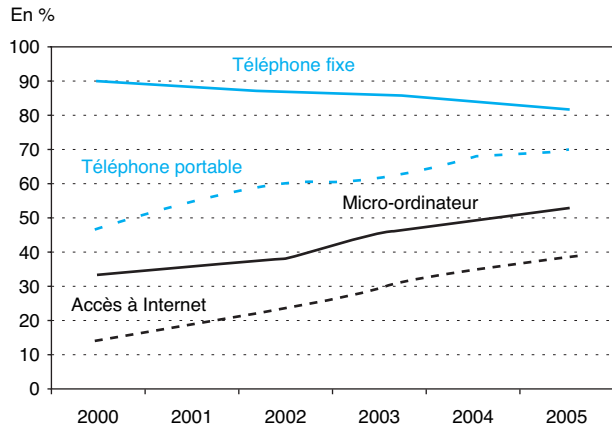
« La diffusion des technologies de l'information dans la société française (2005) », *Rapport pour le Conseil général des technologies de l'information et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes*, Crédoc, octobre 2005.

« Hausse des départs en vacances, mais 21 millions de Français ne partent pas », *Insee première*, n° 1093, juillet 2006.

La France en faits et chiffres, en ligne sur le site www.insee.fr.

1 – Taux de possession de quelques équipements de loisirs

Champ : individus âgés de 18 ans ou plus.
Source : Crédoc, enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.



2 – Regarder la télévision et écouter la radio au cours des douze derniers mois

En %

Regarder la télévision		Écouter la radio	
Tous les jours ou presque	82	Tous les jours ou presque	69
Plus de 4 heures par jour	13	Plus de 2 heures par jour	22
De 2 à 4 heures par jour	42	Entre 1 et 2 heures par jour	22
Moins de 2 heures par jour	27	Moins de 1 heure par jour	25
Une ou plusieurs fois par semaine (y c. le week end)	12	Une ou plusieurs fois par semaine (y c. le week end)	12
Seulement pendant certaines périodes ou les vacances	2	Seulement pendant certaines périodes ou les vacances	2
Occasionnellement ou rarement	2	Occasionnellement ou rarement	4
Jamais	1	Jamais	13

Lecture : 82 % des individus de 15 ans ou plus ont regardé la télévision tous les jours ou presque au cours des douze derniers mois, dont 13 % l'ont fait plus de 4 heures par jour.

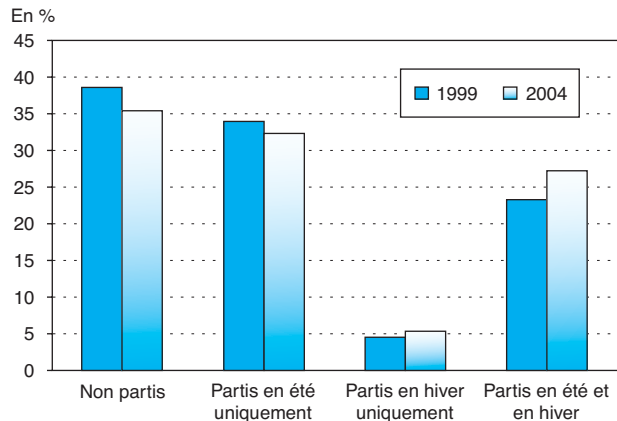
Champ : individus âgés de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 2005.

3 – Évolution des taux de départ en vacances selon la saison

Lecture : en 2004, 27 % des personnes résidant en France métropolitaine sont parties en vacances en été et en hiver.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages 1999 et 2004.



En 2005, confirmant une tendance à la baisse depuis 2003, 2,3 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un cambriolage de leur résidence principale au cours des deux années écoulées, 1,8 % d'un vol sans effraction de cette résidence et 8,6 % d'un vol lié à la voiture (*figure 1*). Sur le plan individuel, 4,8 % des personnes se disent **victimes** d'un autre type de vol (sac à main, portefeuille...), en diminution également depuis 2003. La part des personnes se déclarant victimes d'agression ou d'acte de violence se stabilise (6,8 %), après deux années de baisse. Parmi ces agressions, 83 % sont qualifiées d'injures, 33 % d'agressions physiques, 12 % de vols avec violence et 14 % de bagarres à plusieurs.

Parallèlement, la perception d'une délinquance non dirigée directement contre soi semble diminuer : 11 % des personnes déclarent en 2005 avoir été témoins d'actes de violence ou d'agressions (contre 13 % en 2004) et 28 % des ménages déclarent que des équipements collectifs de leur quartier ou de leur village ont subi des actes de dégradation volontaire, contre 32 % en 2004.

En 2005, le nombre d'atteintes aux biens constatées par la police et la gendarmerie est en recul pour la quatrième année consécutive (-2,8 %, *figure 2*). Ce repli concerne uniquement les vols (-4,7 %) alors que le nombre de destructions et de dégradations augmente sensiblement (+5,5 %). Pour les vols, la baisse est particulièrement marquée pour les cambriolages (-8,6 %) et les vols de véhicules à

moteur (-8,4 %). Parmi les autres **faits constatés** en 2005 par les services de police et les unités de gendarmerie, on observe une hausse pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (+5,0 %) – en particulier pour les violences physiques (+6,3 %) – et un recul des escroqueries et infractions économiques et financières (-3,4 %). Enfin, le nombre d'infractions révélées par l'action des services est en hausse (+5,4 %). Il regroupe principalement les affaires liées aux stupéfiants (+2,3 %) ou encore les infractions à la police des étrangers (+19,1 %).

En 2005, environ 1 million de **personnes** ont été **mises en cause** (*figure 3*), soit une hausse de 4,8 % par rapport à 2004. La très grande majorité de ces personnes sont des hommes (85 %) ; les femmes sont davantage impliquées dans les escroqueries et les infractions économiques et financières. Environ une personne mise en cause sur cinq est mineure, cette proportion étant d'environ un tiers dans le cas des vols, des destructions ou des dégradations de biens.

Au cours de l'année 2005, 85 540 personnes ont été incarcérées dans les établissements pénitentiaires alors que presque autant, 85 215, ont été libérées. La population carcérale reste donc stable (59 522 détenus en 2005, *figure 4*) et les établissements pénitentiaires surpeuplés, avec un taux moyen d'occupation s'élevant à 113,8 %. Ce taux est néanmoins en baisse depuis deux ans. La quasi-totalité des détenus sont des hommes, quatre sur cinq sont de nationalité française et un sur quatre a moins de 25 ans.

Définitions

Victimes - On considère qu'une personne a été victime d'une agression si elle a répondu « oui » à la question : avez-vous été victime, au cours des années 2003 et 2004, d'une agression ou d'un acte de violence, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ?

Faits constatés - Faits constatés et découverts sur l'ensemble du territoire par les unités de gendarmerie nationale et les services de police nationale, qui sont présumés constituer des crimes et délits. Leur qualification peut être modifiée par l'autorité judiciaire.

Personnes mises en cause - Personnes contre lesquelles ont été réunis au cours de l'enquête des éléments ou indices attestant qu'elles sont auteur, coauteur ou complice d'un crime ou d'un délit.

Pour en savoir plus

« Annuaire statistique de la Justice », *La Documentation française*, ministère de la Justice, édition 2006, juin 2006.

« Rapport 2006 », Observatoire national de la délinquance, en ligne sur le site www.ond.fr.

1 – Victimes de vols et d'agressions au cours des deux dernières années

En %

	2001	2002	2003	2004	2005
Ménages concernés par des...					
cambriolages	2,5	2,5	2,8	2,5	2,3
vols de voiture (1)	9,4	10,2	9,2	9,0	8,6
Personnes concernées par des...					
vols (2)	4,7	5,2	5,7	5,1	4,8
agressions (physiques ou verbales)	7,0	7,6	6,9	6,7	6,8

(1) Y compris vols à la roulotte (vols dans une voiture en stationnement).
 (2) En dehors des cambriolages et des vols de voiture (par exemple vol de sac à main, de portefeuille...).

Lecture : en 2005, 2,3 % des ménages ont déclaré avoir été victimes d'au moins un cambriolage au cours des deux dernières années, c'est-à-dire en 2004 ou 2003.

Champ : ensemble des ménages et ensemble des personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (enquête sur les pratiques environnementales pour 2005).

2 – Faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie

	Nombre de faits constatés en 2005 (en milliers)	Évolution (en %)		
		2003/02	2004/03	2005/04
Atteintes aux biens	2 634	- 5,8	- 6,0	- 2,8
Vols	2 098	- 5,2	- 6,0	- 4,7
dont : vols liés aux véhicules à moteur	783	- 11,5	- 11,0	- 8,4
vols simples contre particuliers (hors véhicules à moteur)	672	+ 5,3	+ 0,7	+ 0,8
cambriolages et vols avec entrée par ruse	355	- 5,8	- 7,5	- 8,6
Destructions et dégradations	536	- 8,1	- 6,2	+ 5,5
dont : destructions et dégradations de véhicules privés	263	- 9,8	- 6,5	+ 2,7
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	411	+ 2,1	+ 0,7	+ 5,0
Escroqueries et infractions économiques et financières	319	- 1,7	- 5,6	- 3,4
Infractions révélées par l'action des services	317	+ 8,7	+ 8,6	+ 5,4

Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, direction centrale de la police judiciaire.

3 – Personnes mises en cause en 2005

En %

	Nombre de personnes (en milliers)	Part des hommes	Part des mineurs
Atteintes aux biens	318	85	32
Vols	232	83	32
Destructions et dégradations	86	91	34
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	197	88	17
Escroqueries et infractions économiques et financières	77	73	4
Infractions révélées par l'action des services	324	91	12
Autres infractions	150	75	9
Ensemble	1 067	85	18

Source : ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, direction centrale de la police judiciaire.

4 – Nombre de détenus au 31 décembre de chaque année

	2001	2002	2003	2004	2005
Ensemble des détenus	48 594	55 407	59 546	59 197	59 522
Part des hommes (en %)	96	96	96	96	96
Part des moins de 25 ans (en %)	27	28	27	26	26
Part des étrangers (en %)	22	22	23	22	20

Champ : France métropolitaine et Dom jusqu'en 2001 ; France métropolitaine, Dom et Tom à partir de 2002.

Source : ministère de la Justice, direction de l'Administration pénitentiaire.

En 2004, près de 1,8 million de nouvelles affaires ont été introduites au *fond* devant les tribunaux civils. Le droit de la famille concentre environ un quart de ces affaires, dont près de 90 000 sont des procédures liées à l'autorité parentale et au droit de visite. Ces dernières sont de plus en plus fréquentes et sont à rapprocher du nombre croissant de divorces et de naissances hors mariage. Alors qu'il naissait un enfant naturel pour sept enfants légitimes en 1980, ce rapport est de un à deux en 1990 et tend à s'équilibrer au cours des dernières années. En outre, le partage de plus en plus important de l'autorité parentale sur l'enfant naturel (permis par la loi du 8 janvier 1993) a multiplié les situations où il est nécessaire de statuer sur la résidence de l'enfant lors de la séparation des parents non mariés. Le droit de la famille regroupe aussi les demandes d'adoption (11 000 en 2004), dont le nombre est stable depuis une dizaine d'années.

Le droit des contrats, qui concentre également un quart des nouvelles affaires, concerne principalement des litiges liés aux baux d'habitation et professionnels (124 000), des problèmes faisant suite à un prêt d'argent ou à un crédit-bail (97 000), ou encore à une vente (82 000). Les affaires relevant du droit des personnes et des entreprises en difficulté regroupent chacune une nouvelle affaire sur dix en 2004. Les premières concernent principalement l'ouverture ou le fonctionnement de régimes de protection pour des majeurs, mais aussi les demandes de changements de nom (7 000 en 2004) ou même de prénom (2 700). Parmi les nouvelles affaires liées aux entreprises en

difficulté, environ 70 000 ouvertures de redressement ou de liquidation judiciaire ont été enregistrées, ainsi que 40 000 surendettements de particuliers ou faillites civiles. Enfin, le droit du travail et de la protection sociale fait l'objet d'une nouvelle affaire civile sur six. Ces dossiers sont traités en majorité par les conseils de prud'hommes et, pour plus de la moitié d'entre eux, font suite à des licenciements.

En l'espace de trente ans, on est passé d'un divorce relativement rare, affectant environ un couple marié sur dix, à un divorce plus fréquent qui en touche trois sur dix. En moyenne, un divorce intervient au bout de quinze ans de mariage. Cette durée est en très légère diminution depuis cinq ans. En 2005, plus de 150 000 divorces ont été prononcés, soit deux fois plus qu'il y a trente ans (*figure 2*). La loi du 26 mai 2004, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, modifie les cas de divorce ainsi que la procédure : le divorce peut désormais être prononcé soit en cas de consentement mutuel, soit d'acceptation du principe de la rupture du mariage, soit d'altération définitive du lien conjugal ou soit de faute, ce dernier choix ne pouvant se faire qu'à l'issue de la tentative de conciliation. La proportion de divorces par consentement mutuel a fortement augmenté entre 2004 et 2005, passant de 61 % à 70 %. Mais il s'agit aussi du prolongement d'une tendance observée depuis 1975, année d'entrée en vigueur de la loi instaurant le divorce par requête conjointe. Depuis cette date, le divorce s'est plutôt pacifié : les divorces pour faute ne représentent plus que 30 % de l'ensemble des divorces en 2005, contre 63 % en 1977.

Définitions

Affaires - L'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

Fond - L'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

Pour en savoir plus

« Annuaire statistique de la Justice », *La Documentation française*, édition 2006, juin 2006.

« Les chiffres-clés de la Justice », ministère de la Justice, édition 2005, octobre 2005.

« Dix ans de contentieux familiaux », in *Données sociales – La société française*, Collection Références, Insee, édition 2006, mai 2006.

1 – Activité judiciaire : la justice civile (hors cour de cassation)

En milliers

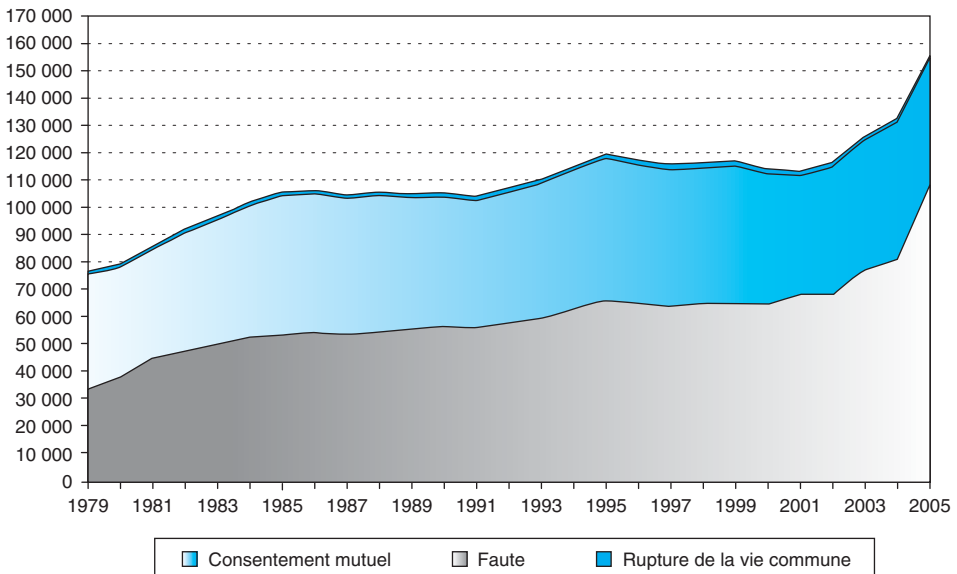
	2000	2001	2002	2003	2004
Affaires introduites au fond	1 694	1 661	1 675	1 690	1 794
Droit des personnes	152	152	160	166	179
Droit de la famille	429	434	437	456	454
Droit des affaires	45	46	48	50	50
Entreprises en difficulté	201	173	149	149	184
<i>dont surendettement des particuliers et faillite civile</i>	–	–	16	19	40
Droit des contrats	437	431	431	428	439
Droit de la responsabilité	44	43	46	45	57
Droit des biens	63	61	78	78	99
<i>dont saisies mobilières et mesures conservatoires</i>	–	–	34	34	46
Droit du travail et de la protection sociale	280	282	289	280	280
Droit des personnes publiques	7	7	6	7	10
Procédures particulières (nature inconnue)	35	33	31	32	42
Affaires terminées - procédures au fond	1 698	1 627	1 636	1 647	1 754
Procédures de référé	264	270	270	272	278

Champ : cours d'appel, tribunaux de grande instance (TGI), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes. À partir de 2004, le champ de la statistique civile des TGI s'est étendu à de nouvelles procédures.

Source : ministère de la Justice, répertoire général civil.

2 – Évolution du nombre des divorces par type de divorce

Nombre de divorces



Note : données provisoires pour 2005.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation, répertoire général civil.

Au 1^{er} janvier 2005, en France métropolitaine et dans les Dom, le nombre total de logements est estimé à 31,3 millions, soit + 1,1 % par rapport à l'année précédente et + 11,3 % en dix ans (*figure 1*). Les **résidences principales**, qui constituent l'essentiel du parc, ont vu leur nombre progresser de 1,1 % en un an et de 13,2 % au cours des dix dernières années.

Depuis 1999, la croissance du parc de logements repose presque exclusivement sur les résidences principales avec un rythme deux fois plus soutenu dans les Dom (+ 2,8 % en moyenne par an) qu'en métropole (+ 1,3 %). Dans les départements d'outre-mer, maisons et immeubles en dur remplacent de plus en plus les cases traditionnelles et les habitations en bois. C'est l'habitat individuel, qui représente 63 % du parc (47 % en métropole), qui augmente le plus sur cette période (+ 3,3 %). Dans l'Hexagone, le nombre des résidences principales progresse davantage dans les **communes rurales périurbaines** : + 2,1 % en moyenne par an contre + 1,0 % dans l'agglomération parisienne par exemple.

Partout l'état du parc des résidences principales s'est amélioré et la plupart des logements disposent du minimum de confort sanitaire (W.-C. intérieurs, douche ou baignoire, *figure 2*), y compris dans les Dom. Même si le niveau de confort y reste inférieur à celui de la métropole, il a sensiblement progressé : lors du recensement de 1999, moins de la moitié des ménages

résidant outre-mer étaient à la fois équipés de l'électricité et de l'eau chaude ; ils sont 60 % en 2004-2005. Si la taille moyenne des résidences est stable et proche de celle de la métropole (3,8 pièces contre 4,0), le nombre moyen de personnes par ménage a, quant à lui, baissé plus significativement : de 3,08 en 1999 à 2,88 en 2004-2005, tandis qu'en métropole, il est passé de 2,40 à 2,31 sur la même période.

Au 1^{er} janvier 2005, près de 57 % des ménages sont propriétaires de leur logement (accédants ou non), mais ils sont 81 % lorsqu'ils habitent une maison individuelle et 25 % seulement lorsqu'ils vivent en appartement. Globalement, les ménages résident dans leur logement pendant une quinzaine d'années en moyenne. Mais cette durée d'occupation varie selon qu'ils sont propriétaires ou locataires et, parmi ces derniers, s'ils dépendent du secteur privé ou social. Ainsi, les premiers occupent leur logement pendant 19 ans en moyenne, contre 7 ans pour les locataires du parc privé et 11 ans pour ceux du parc HLM.

En 2005, près de 400 000 logements ont été commencés, soit une hausse de 12,4 % par rapport à l'année précédente (*figure 3*). Cette progression fait suite à une année qui atteignait déjà un haut niveau (+ 14,7 %) ; elle est particulièrement prononcée pour les **logements collectifs** (+ 23,1 % contre + 19,5 % en 2004), tandis qu'elle fléchit pour les **logements individuels** (+ 5,9 % contre + 12,0 %).

Définitions

Résidence principale - Logement – c'est-à-dire local séparé et indépendant, à usage d'habitation – occupé par un ménage la plus grande partie de l'année.

Communes rurales périurbaines - Une commune rurale est une commune qui n'appartient pas à une unité urbaine. Parmi les communes rurales, on distingue celles situées dans une aire urbaine et dites « périurbaines » de celles situées dans un espace à dominante rurale.

Logements collectifs/individuels - Sont collectifs les logements situés dans un immeuble comprenant plusieurs logements, sont individuels les logements situés dans un immeuble en comprenant un seul.

Pour en savoir plus

« Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 », *Insee première*, n° 1060, janvier 2006.

« Niveau historiquement haut de la construction neuve de logements en 2005 », *SES Infos rapides*, SES, n° 320, janvier 2006.

« Cinquante ans d'évolution des conditions de logement des ménages », in *Données sociales – La société française*, Collection Références, Insee, édition 2006.

1 – Répartition des logements selon leur catégorie et le type de logement

En milliers

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Résidences principales	24 051	24 307	24 642	24 990	25 329	25 674	26 035	26 315
Individuel	13 524	13 687	13 874	14 072	14 271	14 475	14 686	14 862
Collectif	10 527	10 620	10 768	10 917	11 058	11 199	11 349	11 452
Logements vacants	2 042	2 053	2 027	2 001	1 973	1 945	1 918	1 937
Individuel	928	918	918	918	917	917	917	928
Collectif	1 113	1 135	1 109	1 083	1 056	1 028	1 000	1 009
Résidences secondaires	2 914	2 921	2 939	2 959	2 979	3 000	3 024	3 056
Individuel	1 776	1 780	1 804	1 829	1 855	1 881	1 908	1 928
Collectif	1 138	1 140	1 135	1 130	1 124	1 119	1 115	1 128
Ensemble	29 006	29 281	29 608	29 950	30 282	30 620	30 976	31 308
Individuel	16 228	16 385	16 596	16 819	17 043	17 273	17 512	17 719
Collectif	12 778	12 895	13 012	13 131	13 238	13 346	13 464	13 589

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Insee.

2 – Statut d'occupation et caractéristiques du parc de résidences principales

En %

	1978	1984	1988	1992	1996	2002
Statut d'occupation						
Ensemble des propriétaires	46,6	50,7	53,6	53,8	54,3	56,0
Accédants	19,9	24,4	26,1	23,5	22,3	21,0
Non accédants	26,8	26,3	27,4	30,3	32,0	35,0
Ensemble des locataires (1)	41,0	39,0	37,2	37,7	38,1	39,6
Secteur locatif privé	27,7	22,4	20,2	20,6	20,5	22,3
Secteur social	13,3	16,5	17,0	17,1	17,6	17,3
Autres (2)	12,3	10,4	9,2	8,5	7,6	4,5
Caractéristiques du parc						
Logements construits avant 1949	51,3	43,0	39,1	36,8	35,6	33,2
Logements sans confort sanitaire	26,9	15,0	9,6	6,2	4,1	2,6
Surface moyenne des logements (en m ²)	77	82	85	86	88	90
Nombre moyen de personnes par logement	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4
Ménages estimant que leurs conditions de logement sont insuffisantes ou très insuffisantes	13,4	10,2	8,9	8,1	6,0	7,2

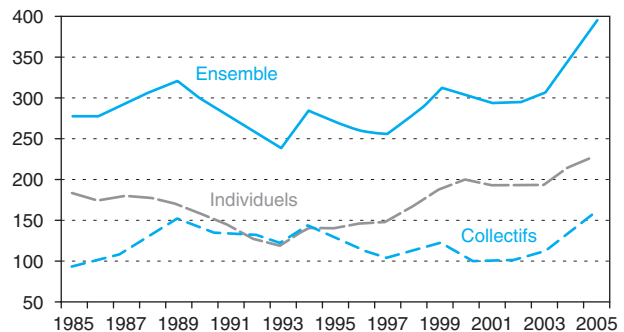
(1) Y compris locataires de meublés et sous-locataires.
(2) Fermiers ou métayers, logés gratuitement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement.

3 – Mises en chantiers de logements neufs

En milliers



Source : ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, Sitadel.

En 2004, les dépenses consacrées au secteur du logement représentent 21 % du produit intérieur brut. Environ 7 % de ces dépenses sont prises en charge par la collectivité, sous forme d'aides au logement. Pour leur part, les ménages affectent plus d'un cinquième de leur revenu disponible brut aux **dépenses courantes de logement** et la moitié de leur épargne brute à de l'investissement en logement.

Les dépenses courantes de logement s'élèvent à 237 milliards d'euros pour l'ensemble des ménages, soit 8 100 € en moyenne par ménage (*figure 1*). Elles varient selon le statut d'occupation du logement et la filière : 5 800 € en moyenne pour un ménage locataire du secteur social et jusqu'à 10 700 € pour un ménage accédant à la propriété. En hausse de 5,2 %, les dépenses courantes de logement accélèrent : l'augmentation des loyers reste particulièrement vive alors que la hausse des dépenses d'énergie s'atténue. Près des trois quarts de ces dépenses concernent les loyers (réels ou imputés), 16 % les dépenses d'énergie et 9 % les charges. Les dépenses courantes de logement représentent une part croissante du budget des ménages : 21,8 % du revenu disponible brut des ménages en 2004 contre 18,8 % en 1990.

En 2004, 12,9 milliards d'**aides personnelles** au logement ont été perçues par 5,5 millions de ménages. Ces aides financent en moyenne 18,1 % des dépenses courantes des locataires du parc social, 14,4 % de celles des locataires du parc privé et seulement 2,0 % de celles des propriétaires accédants (*figure 2*). La progression du montant des aides personnelles perçues (+ 3,3 %) est plus marquée qu'en 2003 compte tenu du rattrapage en juin 2004 de la revalorisation des barèmes. Le nombre de bénéficiaires diminue par rapport à 2003 (- 28 000 ménages).

Les dépenses d'acquisition de logements et de travaux s'élèvent à 222,1 milliards, dont 95 % (soit 211,1 milliards) sont réalisés par les ménages (*figure 3*). Leur envol en 2004 (+ 13,8 % contre + 7,9 % en 2003) s'explique par le dynamisme amplifié de la construction neuve, l'accélération des travaux, en volume, mais aussi par des hausses de prix marquées.

Les pouvoirs publics ont versé 4,9 milliards d'euros pour aider l'investissement. Ces **aides à la pierre** sont en léger recul, du fait de l'absence de mesures législatives nouvelles et de la baisse des taux d'intérêt.

Définitions

Dépenses de logement - Elles comprennent à la fois les dépenses courantes que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et les dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Dépenses courantes de logement - Elles couvrent, en premier lieu, les loyers que doivent acquitter les locataires, mais également les loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et les charges. Elles s'interprètent plutôt comme une mesure de la consommation de service de logement que comme une dépense effective pour se loger.

Aides personnelles - Elles sont versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Aides à la pierre - Elles sont des aides apportées à l'investissement des ménages et des sociétés qui construisent, acquièrent ou réhabilitent des logements.

Pour en savoir plus

« Vingt ans de dépenses de logement », in *Données sociales – La société française*, Collection Références, Insee, édition 2006.

« Le compte du logement en 2004 », *Dépliant*, DAEI, DGUHC, juillet 2006.

« Comptes du logement. Édition 2006 », Rapport DAEI/DGUHC, en ligne sur le site www.statistiques.equipement.gouv.fr.

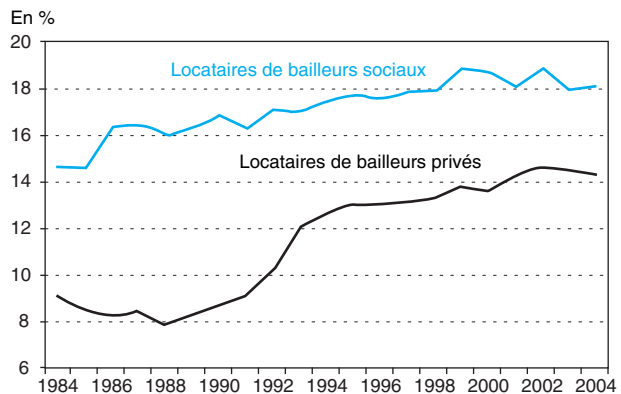
1 – Dépenses courantes de logement

	1984	1990	2000	2001	2002	2003	2004
Dépenses courantes totales (en milliards d'euros)	84,8	127,2	197,3	205,3	213,4	224,9	236,6
Loyers	52,5	87,5	144,3	149,9	158,2	166,7	175,8
dont locataires	17,4	28,1	44,9	45,9	48,2	50,7	53,3
Énergie	23,1	25,0	34,4	36,2	35,3	37,3	38,7
Charges	9,1	12,7	18,6	19,2	20,0	20,9	22,1
Dépenses courantes moyennes par logement selon la filière (en euros)	3 680	5 030	7 100	7 300	7 490	7 790	8 100
Propriétaires accédants	5 550	7 040	9 560	9 780	9 990	10 340	10 720
Propriétaires non accédants	3 830	5 450	8 170	8 450	8 650	8 990	9 350
Locataires (secteur privé)	3 010	4 390	6 090	6 170	6 360	6 620	6 890
Locataires (secteur social)	3 040	3 800	5 100	5 230	5 340	5 580	5 770

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers...).

Source : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.

2 – Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement



Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivités (maisons de retraite, foyers...).

Source : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.

3 – Dépenses d'acquisition de logements et de travaux

	1984	1990	2000	2001	2002	2003	2004
Total des acquisitions et travaux	65,5	105,6	159,0	166,7	180,8	195,1	222,1
Logements neufs	30,1	37,7	44,5	45,6	49,1	51,5	59,2
dont acquis par les ménages	25,4	31,6	38,7	40,0	43,4	45,3	52,8
Travaux	16,3	23,0	30,4	31,5	32,4	33,8	36,2
dont réalisés par les ménages	14,5	19,9	27,0	28,3	29,3	30,6	32,9
Logements d'occasion	19,0	44,8	84,1	89,6	99,2	109,9	126,7
dont acquis par les ménages	18,6	43,9	82,7	88,3	97,8	108,3	125,3
dont ménages	58,4	95,4	148,4	156,5	170,5	184,3	211,1

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivités (maisons de retraite, foyers...).

Source : ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.

Au 1^{er} janvier 2006, la population française (métropole et départements d'outre-mer) est estimée à 62,9 millions d'habitants, soit 368 000 personnes de plus que l'année précédente. Cette estimation tient compte des résultats des deux premières enquêtes de recensement de 2004 et 2005.

L'excédent naturel, qui représente la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès, reste le principal facteur de cet accroissement et s'élève à 270 000 personnes (figure 1), soit une augmentation de la population de 4,3 pour mille habitants.

Le nombre de naissances est en légère hausse en 2005 (+ 0,9 % en un an) et atteint 807 000, soit un chiffre voisin de celui de 2000 (808 000) ; cette tendance s'explique par une fécondité des femmes toujours en progression : l'**indicateur conjoncturel de fécondité** est ainsi de 1,94 enfant par femme contre 1,92 l'année passée et 1,73 dix ans plus tôt (figure 2). C'est uniquement parmi les femmes de plus de 30 ans, en particulier celles de 30 à 34 ans, que la fécondité augmente en 2005, continuant à faire reculer l'âge moyen à la maternité : 29,7 ans contre 28,9 ans en 1995. Au terme de leur vie féconde, les femmes continuent à avoir plus de deux enfants en moyenne ; pour celles qui sont nées en 1955, la descendance finale s'établit à 2,13 enfants.

Le nombre de mariages célébrés en 2005 est stable à 278 000. Hommes et femmes continuent de se marier de plus en plus tard : entre

2003 et 2004, date des dernières données disponibles pour cet indicateur, l'âge moyen à la première union passe de 30,6 à 30,9 ans pour les premiers et de 28,5 à 28,8 ans pour les secondes. En dix ans, le recul est de 2,2 ans pour les hommes et de 2 ans pour les femmes. Depuis la création du pacte civil de solidarité (Pacs) par la loi du 15 novembre 1999 et à l'exception de l'année 2001, le nombre de contrats enregistrés par les tribunaux d'instance est en constante progression. Ainsi, en 2004, près de 40 000 Pacs ont été conclus, soit 27 % de plus que l'année précédente, et, en 2005, le nombre de contrats signés dépasse 60 000, soit 51 % de plus qu'en 2004. Mais comme les mariages, les Pacs aboutissent aussi à des ruptures d'unions : 8 700 dissolutions ont été enregistrées en 2005 et, sur l'ensemble des contrats signés depuis 1999, leur part représente 13 %.

En 2005, le nombre total de décès est estimé à 537 000, soit 17 000 de plus que l'année précédente (+ 3,2 %). Cette hausse s'explique notamment par la forte épidémie de grippe qui a sévi en début d'année ; mais surtout, conséquence indirecte de la canicule de 2003, le nombre de décès survenus en 2004 avait été particulièrement bas. Comparativement à l'année 2002, il est en baisse de 1,5 % en 2005.

L'**espérance de vie à la naissance** ne progresse pas en 2005 ; elle est de 76,7 ans pour les hommes et de 83,8 ans pour les femmes. En dix ans, les premiers ont gagné près de trois années et les secondes, près de deux (figure 3).

Définitions

Indicateur conjoncturel de fécondité - Somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde chaque femme d'une génération fictive qui aurait pendant sa vie féconde (15-49 ans) les taux par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance - Durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Taux de mortalité (ou de natalité) - Rapport du nombre de décès (ou de naissances vivantes) au cours d'une période (en général l'année) à la population totale au milieu de la période.

Pour en savoir plus

« Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 », *Insee première*, n° 1058, janvier 2006.

« Bilan démographique 2005 », *Insee première*, n° 1059, janvier 2006.

1 – Situation démographique : évolution générale

En milliers

Année	Population en milieu d'année	Mariages	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Taux de natalité (1)	Taux de mortalité (1)	Taux de mortalité infantile (2)
1995	59 418,7	262,0	759,7	540,4	+ 219,3	12,8	9,1	5,0
2000	60 714,0	305,4	808,2	540,7	+ 267,5	13,3	8,9	4,5
2001	61 120,2	295,9	804,1	541,2	+ 262,9	13,2	8,9	4,6
2002	61 530,2	286,3	793,6	545,4	+ 248,3	12,9	8,9	4,2
2003	61 932,5	282,9	793,9	562,6	+ 231,3	12,8	9,1	4,2
2004 (p)	62 324,4	278,6	800,2	520,7	+ 279,5	12,8	8,4	4,1
2005 (p)	62 702,4	278,0	807,4	537,3	+ 270,1	12,9	8,6	3,8

(1) Taux pour 1 000 habitants.
(2) Taux pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.
(p) Résultats provisoires.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

2 – Fécondité selon l'âge

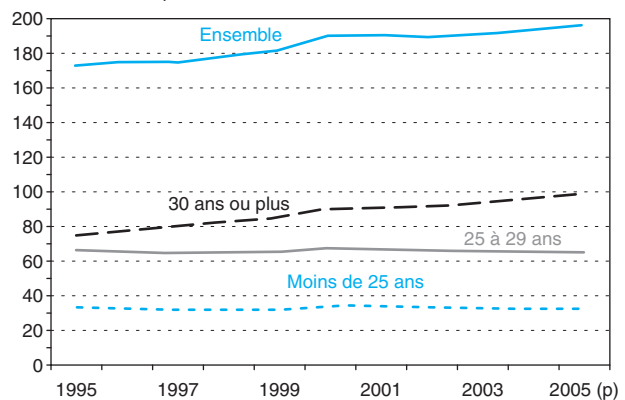
(p) Résultats provisoires.

Lecture : 100 femmes, qui présenteraient à tous les âges les conditions de fécondité de 2005, mettraient au monde 194,2 enfants : 32,1 naîtraient de mères ayant moins de 25 ans, 64,0 de mères âgées de 25 à 29 ans et 98,1 de mères ayant 30 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

Nombre d'enfants pour 100 femmes



3 – Espérance de vie à divers âges

Année	Hommes				Femmes			
	0 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	20 ans	40 ans	60 ans
1995	73,8	54,7	36,3	19,6	81,9	62,5	43,2	24,9
2000	75,2	56,0	37,2	20,4	82,8	63,3	43,9	25,6
2001	75,4	56,2	37,4	20,6	82,9	63,5	44,0	25,7
2002	75,7	56,4	37,6	20,8	83,0	63,5	44,1	25,8
2003	75,8	56,5	37,6	20,8	82,9	63,4	43,9	25,6
2004 (p)	76,7	57,3	38,4	21,4	83,8	64,3	44,8	26,4
2005 (p)	76,7	57,3	38,4	21,4	83,8	64,3	44,7	26,4

(p) Résultats provisoires.

Lecture : en 2005, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 21,4 ans. Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité par âge observées en 2005.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

À la mi-2004, 4,9 millions d'*immigrés* vivent en France métropolitaine, soit 8 % de la population. Parmi eux, 4 sur 10 ont acquis la nationalité française par naturalisation ou par mariage. Les femmes immigrées sont désormais légèrement plus nombreuses que les hommes alors que jusqu'en 1999 c'était l'inverse (*figure 1*). Ceci s'explique par l'arrêt de l'immigration de travail qui, avant 1974, attirait surtout des hommes, au profit du regroupement familial qui concerne davantage les femmes. Parmi les immigrés présents sur le territoire depuis plus de trente ans, les hommes sont majoritaires (sauf pour les personnes les plus âgées du fait de la sur-mortalité masculine), alors que 53 % des personnes arrivées en France depuis moins de trente ans sont des femmes (*figure 1*). La part des femmes varie selon les pays d'origine, du fait notamment des causes de la migration : par exemple, les immigrés d'Asie du Sud-Est, arrivés en famille suite à des événements politiques, sont majoritairement des femmes.

En 2004-2005, les immigrés originaires de l'Union européenne à vingt-cinq sont, comme en 1999, au nombre de 1,7 million. Même si l'immigration en provenance de l'Europe orientale hors Union est en forte croissance (+ 37 % depuis 1999), au total la part des immigrés venus d'Europe est en baisse depuis 1975 (57 % en 1975, 49 % en 1999, 40 % mi-2004). 1,5 million d'immigrés sont originaires du Maghreb, soit une croissance de 17 % depuis 1999. Enfin, 29 % sont issus d'un autre pays ; parmi eux, 48 % viennent d'Asie (dont 16 % de Turquie) et 40 % d'Afrique subsaharienne (dont 7 sur 10 d'un pays anciennement sous administration française).

Les régions Île-de-France, Alsace et Provence-Alpes-Côte d'Azur rassemblent à elles seules près de 60 % des immigrés alors que la part des immigrés dans la population est inférieure à 3 % en Bretagne, en Basse-Normandie et en Pays de la Loire. Elle atteint 6 % au total dans les départements d'outre-mer (Dom) et est la plus élevée en Guyane. Parmi les immigrés vivant dans les Dom, 80 % sont originaires d'Amérique, 11 % d'Afrique, 5 % d'Europe et 4 % d'Asie (*figure 2*). Les trois Dom situés sur le continent américain accueillent surtout des immigrés originaires de ce même continent. C'est particulièrement le cas en Guyane où les personnes venues d'Haïti, du Surinam et du Brésil sont nombreuses. En revanche, l'immigration à la Réunion provient davantage de pays africains et, dans une moindre mesure, d'Asie. Les immigrés originaires d'Afrique sont relativement plus nombreux en Martinique qu'en Guadeloupe ; dans ces deux Dom, près d'un immigré sur dix vient d'un pays européen. En 2005, 78 % des hommes immigrés entre 15 et 64 ans ont un emploi ou en recherchent un, contre 74 % des hommes non immigrés (*figure 3*). Dans la population non immigrée, le taux d'activité des femmes est nettement inférieur à celui des hommes (de 10 points) mais cet écart est plus marqué dans la population immigrée où il atteint près de 22 points. Les immigrés sont également davantage exposés au chômage : leur taux de chômage est quasiment le double de celui des non immigrés. Ces écarts s'expliquent en partie par leurs catégories socioprofessionnelles. Les immigrés sont en effet plus souvent que les autres ouvriers (en particulier non qualifiés) ou employés, professions davantage touchées par le chômage.

Définitions

Immigrés - La population immigrée est constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

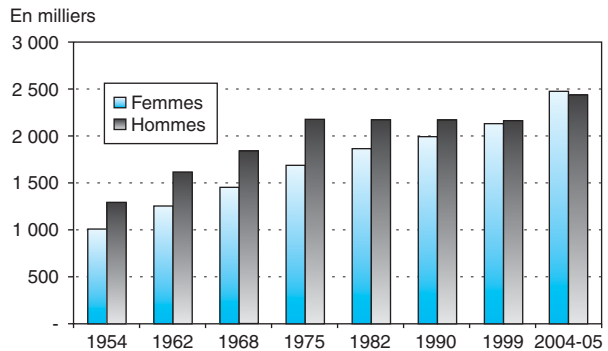
Pour en savoir plus

« Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 : près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee première*, n° 1098, août 2006.

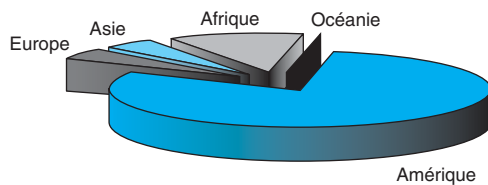
« Les immigrés en France », *Collection Références*, Insee, septembre 2005.

1 – Nombre d'immigrés par sexe depuis 1954

Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee, recensements de la population de 1954 à 1999, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.



2 – Origines géographiques des immigrés résidant dans les Dom



Champ : Dom.
Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.

3 – Taux d'activité, taux de chômage et répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle en 2005

En moyenne annuelle, en %

	Ensemble de la population	Hommes		Femmes	
		Non immigrés	Immigrés	Non immigrées	Immigrées
Taux d'activité (1)	69,1	74,2	77,8	64,6	55,9
Taux de chômage	9,8	8,3	15,4	9,9	22,0
Catégorie socioprofessionnelle					
Agriculteur	2,6	3,6	0,9	1,8	0,6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	6,1	7,6	12,5	3,7	5,0
Cadre, profession intellectuelle supérieure	14,8	17,9	12,3	11,8	9,2
Profession intermédiaire	23,2	22,9	13,5	25,4	12,8
Employé	29,2	12,5	14,0	48,4	54,7
Ouvrier	24,1	35,5	46,9	8,9	17,7
dont : ouvrier qualifié	15,7	25,5	29,7	3,6	4,6
ouvrier non qualifié	7,5	8,8	15,0	4,8	11,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Rapport entre la population active et l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans.

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi.

Dans l'enquête Santé réalisée en 2002-2003, une grande majorité des personnes interrogées a une perception de son état de santé très largement positive : près des trois quarts le perçoivent comme bon ou très bon, 22 % comme moyen et 4 % comme mauvais ou très mauvais (*figure 1*). Toutefois, plus les personnes sont âgées, plus la perception de l'état de santé est négative (c'est-à-dire moyen, mauvais ou très mauvais). Ainsi, parmi les personnes de 18 à 29 ans, 9 % seulement ont un point de vue négatif, tandis que parmi celles de 60 à 74 ans, cette proportion est de 43 % et elle atteint 60 % parmi les personnes de 75 ans ou plus. Par ailleurs, quel que soit l'âge, les femmes ont une perception légèrement plus négative de leur état de santé que les hommes.

Dans l'enquête, 63 % des personnes interrogées déclarent souffrir d'au moins une maladie, qu'elle soit chronique (47 %) ou non chronique (31 %). Comme pour la perception de l'état de santé, la morbidité déclarée croît avec l'âge : 75 % des hommes et 79 % des femmes les plus âgés (75 ans ou plus) déclarent au moins une pathologie chronique contre respectivement 23 % et 32 % des plus jeunes (*figure 2*). Dans tous les cas, la part des femmes déclarant souffrir d'une maladie est plus élevée que celle des hommes. Elles en déclarent également un plus grand nombre, en particulier en ce qui concerne les maladies chroniques. Par exemple, entre 60 et 74 ans, les femmes déclarent 2,6 maladies en moyenne pour 2,1 chez les hommes. Enfin, à sexe et âge identiques, déclarer la présence d'une maladie est plus fréquent chez les personnes peu diplômées ou disposant d'un faible revenu, ainsi qu'en cas de chômage ou d'inactivité, en particulier lorsque la maladie déclarée est chronique.

Pour l'ensemble de la population, les causes de décès les plus fréquentes sont les maladies de

l'appareil circulatoire (30 %) et les tumeurs (28 %). En troisième position, viennent les traumatismes et accidents qui constituent près de 8 % des causes de décès. Dans ce groupe, se classent les suicides. En 2002, 10 132 décès survenus en France métropolitaine ont été identifiés comme tels, soit 2 % de l'ensemble des causes de décès. Ils concernent davantage les hommes (7 720 décès, soit 3 % de l'ensemble des décès masculins) que les femmes (2 912, soit 2 % des décès féminins) et surtout les plus âgés. En effet, si le nombre de suicides est le plus élevé entre 35 et 54 ans et si l'on parle davantage du suicide des adolescents, pour lesquels il s'agit effectivement d'une des principales causes de décès à un âge où l'on meurt peu de maladie, le taux de suicide, lui, est maximal chez les hommes de 85 ans ou plus. Avec 124 décès pour 100 000 hommes de cet âge, il est dix fois plus élevé qu'entre 15 et 24 ans (*figure 3*). Par ailleurs, les taux de décès les plus élevés sont le fait des veufs (58,8 pour 100 000), puis des personnes divorcées (37,3). Les célibataires et les personnes mariées présentent les taux les plus faibles (20,4 et 16,8). Les modes de suicide les plus fréquents sont la pendaison (45 % des suicides), l'utilisation d'une arme à feu (16 % des cas) et l'intoxication (15 %). La pendaison est le premier mode de suicide chez les hommes quel que soit leur âge alors que les femmes, notamment celles de 25 à 54 ans, recourent à l'ingestion de substances toxiques. Enfin, selon une enquête réalisée entre 1999 et 2003 par le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé, 9 % des femmes et 6 % des hommes de 18 ans ou plus ont déclaré avoir fait une tentative de suicide au cours de leur vie. Ces taux passent à 16 % parmi les personnes divorcées ou séparées et à 14 % parmi les chômeurs contre 8 % parmi les personnes ayant un emploi.

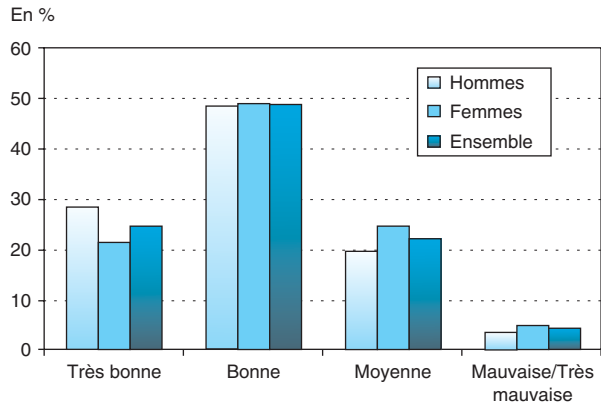
Pour en savoir plus

« L'état de santé en France en 2003 », *Études et résultats*, Drees, n° 436, octobre 2005.

« Suicides et tentatives de suicide en France », *Études et résultats*, Drees, n° 488, mai 2006.

1 – Santé perçue selon le sexe

Champ : personnes de 18 ans ou plus, France métropolitaine.
 Source : Insee, enquête Santé 2002-2003.



2 – Population déclarant souffrir d'au moins une maladie selon le sexe et l'âge

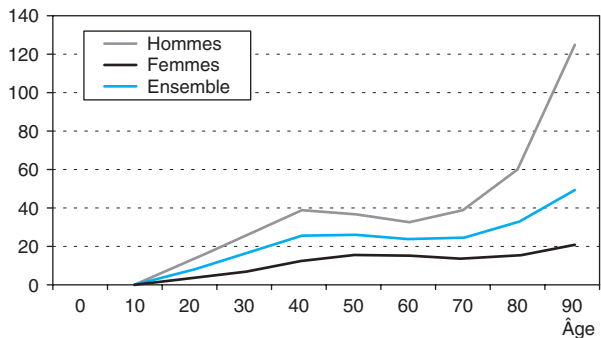
En %

	Maladies chroniques		Maladies non chroniques	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
18-29 ans	23,2	31,5	17,6	23,1
30-44 ans	32,6	37,7	23,6	26,0
45-59 ans	46,8	53,3	28,2	34,6
60-74 ans	66,1	73,0	39,7	44,4
75 ans ou plus	75,3	78,5	45,7	47,2

Champ : population de 18 ans ou plus, France métropolitaine.
 Source : Insee, enquête Santé 2002-2003.

3 – Taux de suicide en 2002, selon le sexe et l'âge

Pour 100 000 habitants



Source : Inserm, CépiDc – Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès.

En 2005, la **consommation de soins et de biens médicaux** s'élève à 150,6 milliards d'euros (*figure 1*), soit 2 402 € en moyenne par habitant. Elle progresse de 3,9 % en valeur, après + 5,1 % en 2004 et + 6,4 % en 2003. Ce ralentissement concerne tous les postes de dépenses, à l'exception de l'hospitalisation privée.

Comme en 2004, la décélération porte d'abord sur les prix des soins et biens médicaux (+ 1,1 %, après + 1,7 % en 2004). La baisse du prix moyen des médicaments se poursuit au même rythme que l'année précédente (- 1,2 %) en raison de la part croissante des médicaments génériques dans le marché pharmaceutique. Les prix des honoraires de médecins progressent un peu plus vite qu'en 2004 (+ 1,6 % après + 1,1 %) mais restent en net retrait par rapport aux deux années précédentes (+ 6,2 % en 2002 et + 5,4 % en 2003) qui ont connu des revalorisations tarifaires importantes.

Toutefois, contrairement à 2004, les volumes de soins et de biens médicaux augment également à un rythme moindre (+ 2,7 % après + 3,4 %). Ce sont toujours les médicaments qui apportent la plus forte contribution à la croissance globale en volume, suivis en 2005 par le secteur hospitalier puis les soins ambulatoires. En ce qui concerne les honoraires de médecins, ce ralentissement peut être relié à la mise en place progressive du parcours de soins, qui a pu avoir un effet modérateur sur le comportement des patients.

Les dépenses hospitalières représentent 44,5 % de l'ensemble de la consommation de soins et de biens médicaux ; depuis 1995, leur part diminue, celle des soins ambulatoires se maintient globalement sur la période (27,1 % en 2005), tandis que celle des médicaments augmente, passant de 18,8 % en 1995 à 20,8 % en 2005.

La part de la Sécurité sociale dans le financement de la consommation de soins et de biens médicaux diminue légèrement en 2005 (- 0,1 point), retrouvant son niveau de 2002 (77,1 %). À l'inverse, la part restant à la charge des ménages augmente de 0,3 point et s'établit à 8,7 % (*figure 2*). Cet infléchissement, concentré dans les soins ambulatoires, peut s'expliquer par la mise en place, au 1^{er} janvier 2005, de la participation forfaitaire de 1 € qui est déduite du montant des remboursements pour les consultations et actes réalisés par un médecin ainsi que pour les actes de biologie médicale.

La part de la consommation de soins et de biens médicaux dans le produit intérieur brut s'élève à 8,8 % en 2005 (*figure 3*) ; entre 1995 et 2000, elle décroît légèrement pour s'orienter ensuite à la hausse (+ 1 point en cinq ans). La part de la **dépense courante de santé** (190,5 milliards d'euros en 2005), qui regroupe l'ensemble des dépenses de santé, se monte quant à elle à 11,1 %.

Définitions

Consommation de soins et de biens médicaux - Ce terme désigne l'ensemble des dépenses hospitalières, de soins ambulatoires (séances de médecins et de dentistes, prestations des auxiliaires médicaux, analyses, cures thermales), de services de transports sanitaires et de biens médicaux (médicaments, prothèses...).

Dépense courante de santé - Cet agrégat regroupe la consommation de soins et de biens médicaux à laquelle s'ajoutent les soins aux personnes âgées en établissement, les indemnités journalières, les subventions au système de soins, la consommation de prévention individuelle et collective, les dépenses de recherche et de formation et les coûts de gestion de la santé.

Pour en savoir plus

« Quarante années de dépenses de santé – Une rétoposition des comptes de la santé de 1960 à 2001 », *Études et résultats*, Drees, n° 243, juin 2003.

« Les comptes nationaux de la santé en 2005 », *Études et résultats*, Drees, n° 505, juillet 2006.

1 – Consommation de soins et de biens médicaux

En milliards d'euros courants

	1995	2000	2002	2003	2004	2005
Soins hospitaliers	47,6	52,7	58,0	61,5	64,6	67,0
Soins ambulatoires	26,8	31,2	35,4	38,0	39,6	40,9
Médecins	13,0	15,2	16,8	17,9	18,5	19,0
Auxiliaires médicaux	5,2	6,3	7,3	7,9	8,4	8,9
Dentistes	6,0	6,7	7,7	8,2	8,6	8,7
Analyses	2,4	2,8	3,3	3,6	3,8	3,9
Cures thermales	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Transports de malades	1,5	1,9	2,3	2,4	2,6	2,8
Médicaments	18,5	23,6	26,9	28,6	30,1	31,3
Autres biens médicaux (1)	3,7	5,7	6,9	7,4	8,1	8,5
Total	98,0	115,1	129,5	137,9	145,0	150,6

(1) Optique, prothèses, orthèses, petits matériels et pansements.

Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, comptes de la santé (base 2000).

2 – Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

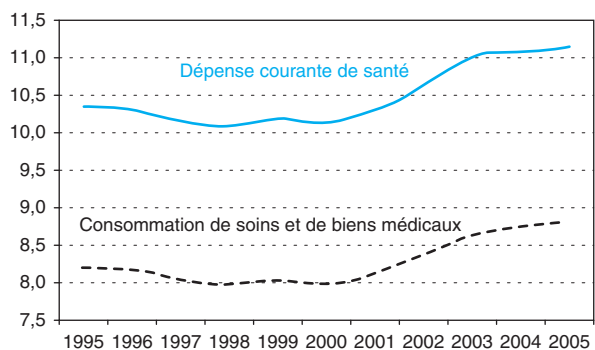
En %

	1995	2000	2002	2003	2004	2005
Sécurité sociale	77,1	77,1	77,1	77,4	77,3	77,1
État et collectivités locales	1,1	1,2	1,4	1,4	1,3	1,3
Mutuelles	7,3	7,7	7,3	7,2	7,3	7,3
Sociétés d'assurance	3,3	2,7	2,8	2,9	3,1	3,1
Institutions de prévoyance	1,6	2,4	2,6	2,6	2,6	2,5
Ménages	9,6	9,0	8,8	8,5	8,5	8,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, comptes de la santé (base 2000).

3 – Part de la consommation de soins et de biens médicaux et de la dépense courante de santé dans le produit intérieur brut (PIB)

En % du PIB



Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, comptes de la santé.

En 2005, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élèvent à 536,9 milliards d'euros. Les prestations de protection sociale représentent 94 % de ces dépenses, soit 505,5 milliards. L'année 2005 marque un net ralentissement de ces prestations de protection sociale (+ 3,9 % après + 5,1 %, en euros courants), essentiellement lié à la décélération des dépenses relatives à la santé et à la diminution des dépenses liées au chômage et à la perte d'emploi (*figure 1*).

En 2005, pour la première fois depuis 2001, la croissance des ressources hors transferts (+ 4,4 %) est supérieure à celle des emplois (+ 3,6 %). Principale composante de ces ressources (pour 65,5 %), les cotisations sociales reçues par les régimes de protection sociale s'élèvent à 345,6 milliards d'euros (*figure 2*). Elles progressent en 2005 à un rythme légèrement supérieur à celui de la masse salariale (+ 3,5 %, contre + 3,0 %), du fait de la création du régime additionnel de retraite de la Fonction publique, qui a perçu 1,4 milliard d'euros de cotisations et de la progression modérée des allègements de cotisations sociales (+ 3 %), les nouvelles mesures n'ayant concerné que les hôtels, cafés, restaurants. Au sein de ces cotisations, les *cotisations imputées* diminuent légèrement ; en effet, celles correspondant au régime des industries électriques et gazières sont désormais comptabilisées comme des cotisations effectives liées à l'emploi salarié, suite à l'intégration de ce régime dans le régime général et dans les régimes complémentaires de retraite. Cependant, sur longue période, la tendance est

à l'augmentation du financement fiscal de la protection sociale, parallèlement à la diminution de la part des cotisations. Le poids de ces dernières dans les ressources hors transferts de la protection sociale recule de plus de 14 points entre 1990 et 2005 (65,5 % en 2005, contre 79,5 % en 1990, *figure 3*), tandis que la part des impôts et taxes affectés (contribution sociale généralisée – CSG –, taxes sur le tabac et l'alcool...) progresse d'autant (17,4 % en 2005, contre 3,1 % en 1990). Dans le même temps, la part des *contributions publiques* reste globalement stable (13,6 % en 2005, contre 13,9 % en 1990). Ces évolutions résultent de différents objectifs : mieux distinguer le financement de la solidarité nationale (plutôt par l'impôt) de celui des dispositifs assurantiels (plutôt par les cotisations), alléger les charges qui pèsent sur le coût du travail, asseoir le financement de la protection sociale sur une assiette plus large que les salaires et tenant mieux compte de l'ensemble des sources de revenus des ménages. La montée en puissance de la CSG et le développement des exonérations de cotisations sociales à la charge des employeurs depuis 1993 en témoignent. Créée en 1991, la CSG voit ensuite son taux augmenter, notamment en 1998 lorsqu'elle se substitue à l'essentiel des cotisations sociales d'assurance maladie à la charge des salariés. En 2005, son taux sur les revenus de remplacement et du patrimoine augmente de nouveau, tandis que son assiette sur les salaires est élargie. Ainsi, la CSG représente désormais près de 80 % des impôts et taxes affectés.

Définitions

Cotisations imputées - Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires).

Contributions publiques - Il s'agit des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Pour en savoir plus

« Les comptes de la protection sociale en 2005 », *Études et résultats*, Drees, octobre 2006.

1 – Montant des prestations de protection sociale par risque

En milliards d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Santé	136,0	143,3	153,7	162,4	171,7	178,4
Vieillesse - Survie	177,0	184,5	193,5	201,6	212,1	222,7
Maternité - Famille	38,5	39,5	40,8	41,9	43,8	45,4
Emploi	28,9	29,7	33,4	36,8	37,8	37,3
Logement	12,6	12,8	13,4	13,4	13,9	13,9
Pauvreté - Exclusion sociale	6,0	6,1	6,5	6,9	7,3	7,8
Total des prestations	399,0	415,9	441,4	463,0	486,6	505,5

Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, compte de la protection sociale (base 2000).

2 – Ressources hors transferts du compte de la protection sociale

En milliards d'euros

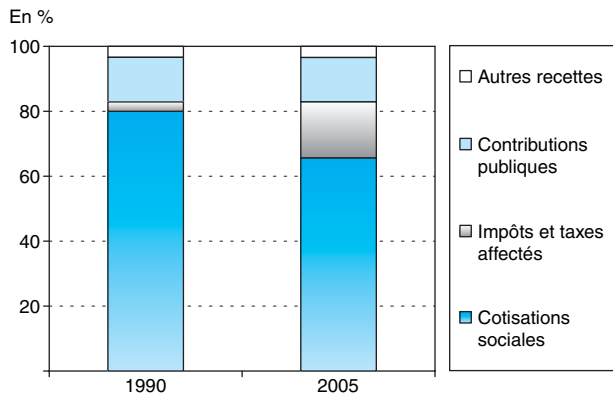
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Cotisations totales	284,8	299,4	312,4	323,8	333,7	345,6
Cotisations effectives	246,6	259,9	271,3	281,0	289,7	301,9
Cotisations des employeurs	160,5	167,8	174,3	180,5	185,7	192,8
Cotisations des salariés	70,1	74,6	79,1	82,0	84,5	88,4
Cotisations des travailleurs indépendants	14,8	16,2	16,5	17,0	17,8	18,9
Cotisations sur prestations	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2
Autres cotisations	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
Cotisations imputées	38,3	39,5	41,1	42,8	44,0	43,7
Impôts et taxes affectés	82,8	89,9	92,5	94,5	83,1	91,7
Contributions publiques	48,4	47,4	50,1	51,6	70,6	71,5
Produits financiers	2,2	2,4	2,4	2,2	1,9	2,0
Autres recettes	14,1	14,4	14,4	14,7	16,0	16,9
Total des ressources	432,4	453,5	471,8	486,8	505,4	527,7

Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, compte de la protection sociale (base 2000).

3 – Répartition des ressources hors transferts du compte de la protection sociale

Note : les données ne sont en principe pas directement comparables sur l'ensemble de la période 1990-2005, en raison de la légère rupture de série intervenue en 2000 avec le passage à la « base 2000 » des comptes nationaux. Cependant, ce changement est de faible incidence sur la structure du financement de la protection sociale, au regard des évolutions tendanciennes sur l'ensemble de la période.

Source : ministère de la Santé et des Solidarités, Drees, compte de la protection sociale (base 2000).



En 2005, la population active de l'Union européenne formée de 25 pays s'élève à 214 millions de personnes (*figure 1*). La France, avec un taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans de 63,1 %, se situe à un niveau proche de la moyenne (63,8 %). Plus de la moitié des pays membres avant 2004 a atteint ou dépassé un taux d'emploi de 67 %, objectif intermédiaire fixé par Conseil européen de Stockholm (2001) pour l'ensemble de l'Union en 2005. Chypre est le seul pays entré en 2004 qui ait déjà dépassé ce seuil. La Pologne, Malte, la Hongrie, la Slovaquie et l'Italie présentent un taux d'emploi inférieur à 60 % alors qu'il dépasse 70 % au Danemark, en Suède, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Globalement, la part des personnes de 15 à 64 ans en emploi dans les pays entrés dans l'Union en 2004 est plus faible que dans l'Europe des Quinze où elle s'élève à 65,2 %.

Le taux d'emploi des femmes s'élève à 56 % contre 71 % pour les hommes. En Pologne et à Malte, moins d'une femme de 15 à 64 ans sur deux occupe un emploi alors qu'elles sont plus de 70 % au Danemark, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. Sur cet aspect, le clivage entre le Nord et le Sud de l'Europe apparaît nettement. Les pays nordiques (Danemark, Suède et Finlande), les pays baltes (Lettonie, Lituanie et Estonie) et la Slovénie présentent les disparités entre taux d'emploi des hommes et des femmes les plus faibles (inférieures à 10 points). À l'inverse, dans les pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie, Grèce, Chypre et Malte), 20 à 40 points séparent ces deux indicateurs. Au sein de l'Union, 42,5 % des personnes de 55 à 64 ans ont un emploi en 2004 ; la cible fixée à Stockholm pour les seniors à l'horizon 2010 (50 %) n'est pas atteinte mais cette proportion est en progression de 5 points depuis 2001. Avec un taux de 37,9 % dans cette classe d'âge, la France se situe parmi les pays

européens où l'emploi des travailleurs âgés est le plus faible, surtout si on se limite à l'Europe des Quinze. La Suède se distingue en revanche par un taux d'emploi des 55-64 ans très élevé (69,4 %).

Dans l'Europe des Vingt-cinq, sur 100 personnes ayant un emploi, 18 sont à temps partiel (*figure 2*). Ce type d'emploi concerne quatre fois plus souvent les femmes que les hommes. Aux Pays-Bas notamment, seul un quart des emplois féminins sont à temps plein. L'emploi à temps partiel est nettement plus fréquent dans les pays de l'Europe des Quinze que dans ceux entrés dans l'Union Européenne en 2004 (20,3 % contre 7,9 %) et la part de l'emploi féminin à temps partiel y est trois fois plus élevée (36,3 % contre 10,9 %). L'emploi à temps partiel est lié au taux d'emploi : tous les pays dans lesquels plus de 20 % des emplois sont à temps partiel ont un taux d'emploi supérieur à 68 %.

En moyenne annuelle, le taux de chômage de l'Union s'élève à 8,7 % en 2005. Hormis la Slovaquie et la Pologne où plus d'une personne sur sept est au chômage, les taux de chômage ne dépassent pas 10 % et sont inférieurs à 5 % en Irlande, au Luxembourg, au Pays-Bas, au Royaume-Uni et au Danemark. Sept pays ont enregistré, entre 2004 et 2005, une détérioration de leur taux de chômage ; les plus importantes sont observées en Hongrie (+ 1,1 point) et en Suède (+ 1,5). En revanche, la situation s'améliore de plus d'un point en Lituanie (- 3,1 points), en Slovaquie (- 1,9), en Espagne (- 1,8), en Estonie (- 1,8), en Lettonie (- 1,5) et en Pologne (- 1,3). Avec des taux de chômage des femmes inférieurs à ceux des hommes, l'Irlande, le Royaume-Uni, la Suède, la Lettonie et l'Estonie se distinguent des autres pays. En effet, au niveau européen, le taux de chômage des femmes est supérieur de près de 2 points à celui des hommes et l'écart atteint même 5 points en Espagne et 9 points en Grèce.

Pour en savoir plus

« Enquête européenne sur les forces de travail – Principaux résultats 2005 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 13/2006.

« Emploi et chômage en Europe », in *Données sociales – La société française*, Collection Références, Insee, édition 2006, mai 2006.

1 – Population active et taux d'emploi dans l'Union européenne en 2005

En %

	Population active		Taux d'emploi (1)			
	Effectifs (en milliers)	Part des femmes	Hommes 15-64 ans	Femmes 15-64 ans	Ensemble 15-64 ans	55-64 ans
Allemagne	40 413	45,0	71,2	59,6	65,4	45,4
Autriche	3 994	45,5	75,4	62,0	68,6	31,8
Belgique	4 589	44,3	68,3	53,8	61,1	31,8
Danemark	2 845	47,1	79,8	71,9	75,9	59,5
Espagne	20 742	41,4	75,2	51,2	63,3	43,1
Finlande	2 597	48,5	70,3	66,5	68,4	52,7
France	26 897	46,7	68,8	57,6	63,1	37,9
Grèce	4 764	41,0	74,2	46,1	60,1	41,6
Irlande	2 003	42,7	76,9	58,3	67,6	51,6
Italie	24 106	40,4	69,9	45,3	57,6	31,4
Luxembourg	202	42,4	73,3	53,7	63,6	31,7
Pays-Bas	8 416	45,1	79,9	66,4	73,2	46,1
Portugal	5 221	46,8	73,4	61,7	67,5	50,5
Royaume-Uni	28 995	46,4	77,6	65,9	71,7	56,9
Suède	4 636	47,8	74,4	70,4	72,5	69,4
Union européenne à 15	180 421	44,5	72,9	57,4	65,2	44,1
Union européenne à 25	213 941	44,7	71,3	56,3	63,8	42,5

(1) Nombre de personnes en emploi rapporté à la population du même âge.

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

2 – Taux d'emploi à temps partiel et taux de chômage dans l'Union européenne en 2005

En %

	Part de l'emploi à temps partiel (1)			Taux de chômage (2)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	7,6	40,5	24,0	8,9	10,3	9,5
Autriche	6,1	39,3	21,1	4,9	5,5	5,2
Belgique	7,6	40,5	22,0	7,6	9,5	8,4
Danemark	12,7	33,0	22,1	4,4	5,3	4,8
Espagne	4,5	24,2	12,4	7,0	12,2	9,2
Finlande	9,2	18,6	13,7	8,2	8,6	8,4
France	5,7	30,7	17,2	8,7	10,5	9,5
Grèce	2,3	9,3	5,0	6,1	15,3	9,8
Irlande	n.d.	n.d.	n.d.	4,6	4,0	4,3
Italie	4,6	25,6	12,8	6,2	10,1	7,7
Luxembourg	2,5	38,2	17,4	3,5	5,9	4,5
Pays-Bas	22,6	75,1	46,1	4,4	5,1	4,7
Portugal	7,0	16,2	11,2	6,7	8,6	6,5
Royaume-Uni	10,4	42,7	25,4	5,1	4,3	4,7
Suède	11,5	39,6	24,7	7,9	7,7	7,8
Union européenne à 15	7,7	36,3	20,3	7,0	8,9	7,9
Union européenne à 25	7,4	32,4	18,4	7,9	9,8	8,7

n.d. : non disponible.

(1) Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total.

(2) Les taux de chômage harmonisés calculés par Eurostat peuvent différer des taux de chômage nationaux ; tel est le cas pour la France, du fait d'une définition du chômage plus restrictive que dans les sources conjoncturelles et d'une différence de champ (inclusion des Dom).

Champs : personnes de 15 ou plus pour le taux d'emploi à temps partiel, personnes de 15 à 74 ans ou plus pour le taux de chômage, vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

En 2004, dans les pays de l'OCDE, l'*espérance de scolarisation* d'un enfant de 5 ans est en moyenne de 17,4 ans pour l'ensemble de la scolarité, qu'elle s'effectue à plein temps ou à temps partiel. En France, où la scolarisation à plein temps est parmi les plus longues, un enfant de 5 ans peut s'attendre à être scolarisé pendant encore 16,8 ans. La scolarisation à temps partiel, plus développée dans les pays anglophones, représente 5,8 ans en Australie, 5,4 ans au Royaume-Uni, 1,9 an aux États-Unis et allonge ainsi leurs espérances de scolarisation.

Dans tous les pays de l'OCDE, le *niveau d'instruction* continue de s'élever : la part des personnes de 25 à 34 ans ayant obtenu au moins un diplôme du deuxième cycle du secondaire en 2004 (77 %) est plus importante que celle des 45 à 54 ans (64 %). Dans cinq pays (Suède, Canada, États-Unis, Danemark, Allemagne), pas moins de 85 % des 25-34 ans ont au moins obtenu un diplôme de ce niveau. En France, c'est le cas de 80 % des 25-34 ans et de 59 % des 45-54 ans (*figure 1*). Dans le cadre de la stratégie européenne de Lisbonne, un des indicateurs retenus est la proportion des 20-24 ans

diplômés de l'enseignement secondaire, avec une cible de 85 % de diplômés en 2010 pour l'ensemble de l'Union européenne. En 2005, cette part se situe à 76 % ; en France, elle atteint 83 %, en Finlande 85 % et 77 % au Royaume-Uni.

Dans la population adulte, le volume de compétences de haut niveau progresse. Ainsi, l'évolution du taux d'accès à un diplôme de l'enseignement supérieur est surtout marquée en Espagne, en Irlande et en France, où 38 % des jeunes de 25 à 34 ans ont atteint ce niveau en 2004 contre 18 % de la génération des 45 à 54 ans (*figure 2*). Les États-Unis voient leur situation se dégrader, même si 39 % des plus jeunes sont parvenus à ce stade.

La moyenne des *dépenses d'éducation* des pays de l'OCDE (hors formation continue) rapportées à leur produit intérieur brut se situe à 5,9 %. La France, la Suède, la Finlande, le Danemark, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Belgique dépensent plus de 6 % de la richesse nationale pour l'éducation tandis que la Grèce, l'Irlande et l'Espagne y consacrent moins de 5 % (*figure 3*).

Définitions

Espérance de scolarisation - L'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant de 5 ans, s'il rencontrait tout au long de sa scolarité les conditions de scolarisation du moment.

Niveau d'instruction - Il est exprimé en pourcentage de la population d'un groupe d'âge déterminé qui a achevé un cycle d'instruction, tel que le définit la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE). Les pays ne classent pas toujours les diplômes et qualifications au même niveau CITE, même s'ils sont obtenus à peu près au même âge ou après un nombre équivalent d'années d'études.

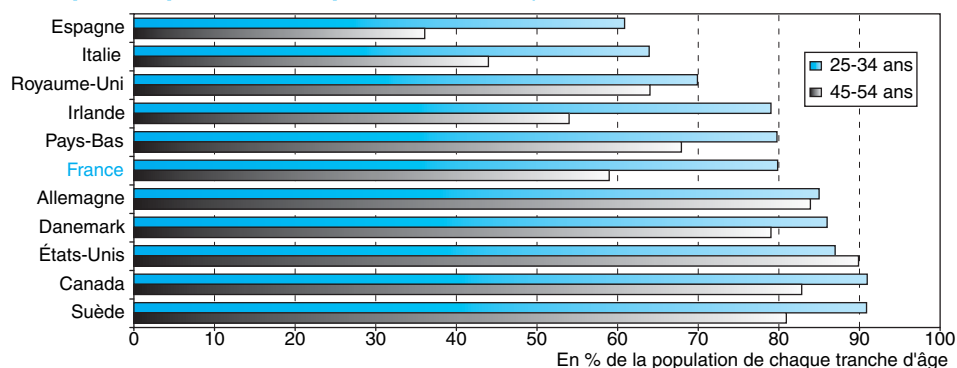
Dépenses d'éducation - Il s'agit des dépenses des administrations publiques destinées aux établissements, des subventions publiques au secteur privé et des fonds provenant du secteur privé, c'est-à-dire principalement les droits d'inscription et autres frais (nets des subventions publiques) versés aux établissements d'enseignement par les élèves/étudiants ou les ménages. Cet indicateur est hors formation continue. Pour des raisons de comparabilité internationale, il diffère de la DIE (voir fiche 9).

Pour en savoir plus

« Comparaisons internationales des dépenses d'éducation : indicateurs de l'OCDE et position de la France », *Éducation & formations*, Dep, n° 68, juin 2004.

« Regards sur l'éducation », *Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, édition 2006, septembre 2006.

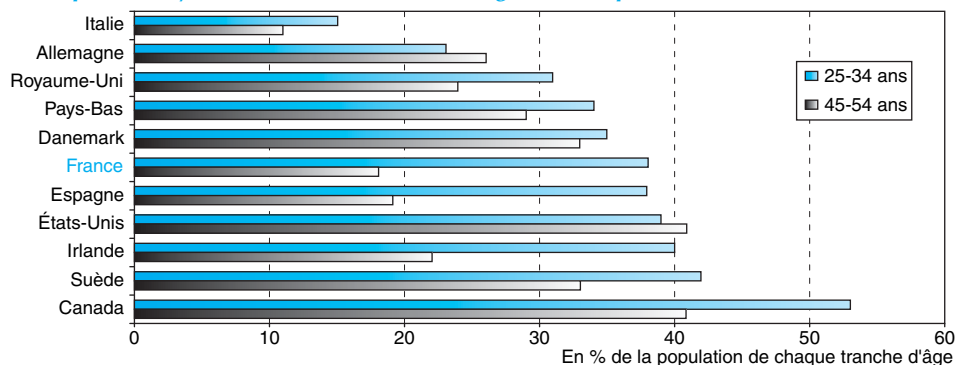
1 – Population possédant un diplôme du second cycle du secondaire en 2004



Lecture : en 2004, en Suède, 91 % des 25-34 ans et 81 % des 45-54 ans ont au moins obtenu un diplôme du 2nd cycle du secondaire.

Source : OCDE.

2 – Population ayant obtenu un titre de l'enseignement supérieur en 2004



Lecture : en 2004, en Espagne, 38 % des 25-34 ans et 19 % des 45-54 ans ont acquis un titre de l'enseignement supérieur.

Source : OCDE.

3 – Part des dépenses d'éducation dans le produit intérieur brut

En %

	1995	2003		1995	2003
Union européenne			Irlande	5,2	4,4
Allemagne	5,4	5,3	Italie	-	5,1
Autriche	6,1	5,5	Luxembourg	-	3,6 *
Belgique	-	6,1	Pays-Bas	4,7	5
Danemark	6,2	7,0	Portugal	5,3	5,9
Espagne	5,3	4,7	Royaume-Uni	5,5	6,1
Finlande	6,3	6,1	Suède	6,2	6,7
France	6,3	6,3	États-Unis	7,2	7,5
Grèce	3,0	4,2	Japon	4,7	4,8

* donnée de 2001.

Champ : ensemble des dépenses provenant des secteurs publics et privés, hors formation continue.

Source : OCDE.

En 2004, les dépenses de consommation des ménages de l'Union européenne à vingt-cinq atteignent près de 6 500 milliards d'euros à prix courants et représentent 57,9 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union. Cette proportion, relativement stable dans le temps, a atteint son sommet en 2001 avec 58,6 % du PIB. En 2003, date des dernières données disponibles par pays, elle varie de 66,8 % en Grèce à 41,9 % au Luxembourg. Trois postes absorbent près de la moitié des dépenses totales de consommation des ménages : le logement (21,5 %), les transports (13,5 %) et les produits alimentaires (13,1 %). Mais cette moyenne européenne masque des disparités de structure de consommation au sein des États membres. Ainsi, le poids du logement, premier poste de dépense des ménages, varie fortement d'un pays à l'autre : il dépend du niveau des loyers et des dépenses d'énergie. Il est en général plus élevé dans les pays du Nord, comme la Suède ou le Danemark (27 et 29 %) alors qu'il est nettement plus faible pour les pays du Sud : 14 % au Portugal et en Espagne, 15 % en Grèce (*figure 1*). La France occupe une position intermédiaire (25 %), niveau comparable à celui de l'Allemagne (24 %) mais supérieur à celui du Royaume-Uni (19 %).

Ce clivage entre Nord et Sud s'observe aussi en matière de statut d'occupation et ce, pour des raisons à la fois historiques et culturelles : les pays à tradition plutôt rurale ont davantage de propriétaires au contraire des pays à fort développement industriel où le secteur locatif social est plus répandu. Ainsi, par exemple, l'Allemagne et la Suède comptent moins de 50 % de propriétaires tandis que les pays d'Europe méridionale en recensent plus de 60 % voire encore plus : 74 % en Grèce et 82 % en Espagne. Quelques pays font exception comme le Royaume-Uni, un

des premiers pays industrialisés, la Finlande ou l'Irlande, mais qui eux, avaient encore dans les années 50, une forte tradition rurale.

En matière d'équipements, la diffusion des technologies de l'information et de la communication auprès des particuliers du monde entier s'accroît fortement : sur une population totale de 6,3 milliards d'habitants en 2004, environ 1,2 milliard avait une ligne téléphonique fixe et un peu plus de 1,7 milliard un téléphone mobile, contre 0,9 et 0,5 milliard cinq ans plus tôt. En Europe, trois pays, l'Italie, la Suède et le Royaume-Uni, se détachent très nettement avec un taux d'équipement en téléphones mobiles supérieur à 100 % (*figure 2*). Cinq autres pays européens affichent des taux supérieurs à 90 %, soit assez loin devant le Japon (72 %) ou les États-Unis (61 %).

Pour l'accès à Internet, lors du sommet mondial sur la société de l'information à Tunis en novembre 2005, il a été annoncé que le nombre d'utilisateurs approchait le milliard, soit 15 % de la population mondiale. Dix ans plus tôt, il était de 40 millions. Si la croissance est fulgurante dans certains pays (+ 684 % en cinq ans pour l'Inde, + 619 % pour la Russie ou + 358 % pour la Chine), la grande majorité des internautes vit toutefois dans des pays industrialisés ; ces utilisateurs du Net sont donc très inégalement répartis sur la planète : ils se trouvent essentiellement aux États-Unis, en Allemagne, en Chine, au Japon et en Corée du Sud. Plus globalement, l'Asie comprend plus du tiers des internautes, l'Europe près de 29 % et l'Amérique du Nord 26 %. En terme de densité, c'est cependant dans les petits pays d'Europe du Nord, tels que le Danemark, la Suède et les Pays-Bas, qu'elle est la plus forte avec plus de 80 % d'internautes ; en Inde, ils ne sont que 3,6 %.

Définitions

Dépenses courantes de logement - Voir fiche 24.

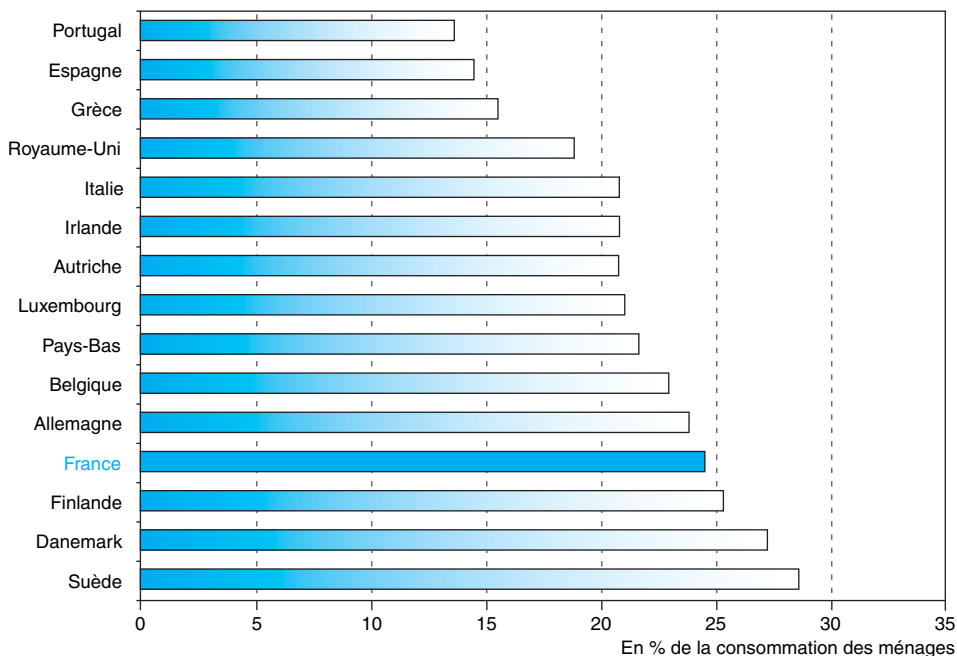
Pour en savoir plus

« Housing Statistics in the European Union 2004 », en ligne sur le site www.boverket.se.

Annuaire Eurostat 2005, en ligne sur le site <http://epp.eurostat.cec.eu.int>.

« Tableau de bord du commerce électronique », ministère délégué à l'Industrie, Sessi, mars 2006, en ligne sur le site www.telecom.gouv.fr

1 – Dépenses courantes de logement dans l'Union européenne en 2003-2005



Source : Eurostat.

2 – Équipement des ménages en technologies de l'information et de la communication en 2005

En %

	Téléphone mobile (1)	Micro-ordinateur personnel	Taux d'accès des ménages à Internet	Télévision numérique
Allemagne	86	70	62	13
Australie	83	66 **	53 **	-
Canada	-	67 **	55 **	-
Corée du sud	78	78 *	72 *	-
Danemark	96	84	75	32
Espagne	94	55	36	23
États-Unis	61	62 **	55 **	53
Finlande	96	64	54	29
France	74	50	34	30
Italie	109	46	39	30
Japon	72	78 *	56 *	40
Pays-Bas	91	78	78	-
Royaume-Uni	103	70	60	73
Suède	109	80	73	42

* données de 2004 ; ** données de 2003.

(1) Pour 100 habitants fin 2005 pour la France, fin 2004 pour les autres pays.

Sources : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Sessi), Eurostat, OCDE.

Selon les premières estimations de l'Observatoire européen de l'Audiovisuel, le nombre global d'entrées dans les salles de cinéma de l'Union européenne serait en recul d'environ 11 % en 2005. L'Allemagne accuse la plus forte baisse (- 18,8 %), suivie de l'Espagne (- 12,5 %) et de la France (- 10,9 %). Hors d'Europe, le nombre d'entrées décroît aussi : - 10,2 % en Australie, - 8,7 % aux États-Unis et - 5,7 % au Japon (*figure 1*). Disponible pour la première fois, le nombre d'entrées enregistré en Inde bat tous les records : 3 milliards en 2005. Cette large fréquentation, due en grande partie au coût modeste de la place de cinéma (environ 1 \$ contre 5 à 10 \$ dans les pays occidentaux), situe les Indiens parmi les plus assidus du grand écran avec près de trois entrées en moyenne par habitant.

En 2005, deux films se partagent les deux premières places des *box-offices* occidentaux : « Star wars : épisode 3 – la revanche des Sith » et « Harry Potter et la coupe de feu ». Au Japon, c'est un film national qui prend la tête du classement et, fait sans précédent, c'est le même film, « Le Château ambulante », pour la deuxième année consécutive.

En ce qui concerne le petit écran, il continue d'occuper une place prépondérante dans la vie quotidienne des habitants de la planète. En 2005, la durée moyenne d'écoute par individu est stable avec 3 heures et 4 minutes par jour (*figure 2*). Les films, téléfilms, séries et dessins animés, qui constituent la catégorie « fiction », demeurent le genre préféré des téléspectateurs dans le monde et représentent 44 % des programmes les plus regardés. Les séries à elles seules détiennent 64 % des audiences de fiction ; elles sont en nette progression : cette part était de 50 % en 2004. Le continent américain est le plus gros consommateur de ce type de programmes. Le divertissement (télé-réalité,

variétés, jeux...) pèse, lui, pour 38 % des meilleures audiences et c'est en Europe que sa part d'audience est la plus forte (64 %). La catégorie « news » (journaux télévisés, magazines, émissions politiques et documentaires) est stable (18 % des programmes préférés). En 2005, les principaux événements internationaux qui ont retenu l'attention des téléspectateurs furent le décès du pape Jean-Paul II et l'élection du pape Benoît XVI, le référendum européen pour l'adoption d'une constitution ou encore le *tsunami* en Asie.

En 2004, les touristes européens ont effectué en moyenne 2,1 séjours de quatre nuitées ou plus. Ce sont les Français qui partent le plus souvent (2,7 séjours), puis les Finlandais (2,6), les Tchèques (2,4), les Allemands (2,3) et les Britanniques (2,2). À l'inverse, les touristes estoniens, slovaques, grecs ou irlandais n'ont réalisé en moyenne que 1,1 séjour. Quand ils partent en vacances, la majorité des Européens restent dans leur propre pays, surtout les Grecs : plus de 90 % de leurs séjours s'y déroulent (*figure 3*). En revanche, la quasi-totalité des séjours des Luxembourgeois et près de 80 % de ceux des Belges s'effectuent hors de leurs frontières, principalement dans l'un des pays de l'Union européenne. Près de 55 % des séjours de l'ensemble des touristes européens sont de courte durée (4 à 7 nuitées), environ 30 % font 8 à 14 nuitées et 15 % durent 15 nuitées ou plus. C'est en Finlande que les courts séjours sont les plus répandus (78 % des séjours). Quant aux longs séjours (plus de 14 nuitées), ils sont minoritaires dans tous les pays mais leur part peut dépasser 25 %, comme en Grèce (28 %) et en Espagne (26 %). Pour partir en vacances, la période la plus prisée est l'été, de juillet à septembre et les moyens de transport les plus utilisés sont la voiture et l'avion.

Pour en savoir plus

« Les vacances des Européens », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thèmes Industrie, commerce et services et Population et conditions sociales, n° 18/2006.

L'année de télévision dans le monde – édition 2006, Eurodata TV Worldwide, avril 2006.

« Bilan 2005 », *CNC dossier*, Centre national de la cinématographie, n° 298, mai 2006, en ligne sur le site www.cnc.fr.

1 – Panorama mondial de la fréquentation cinématographique

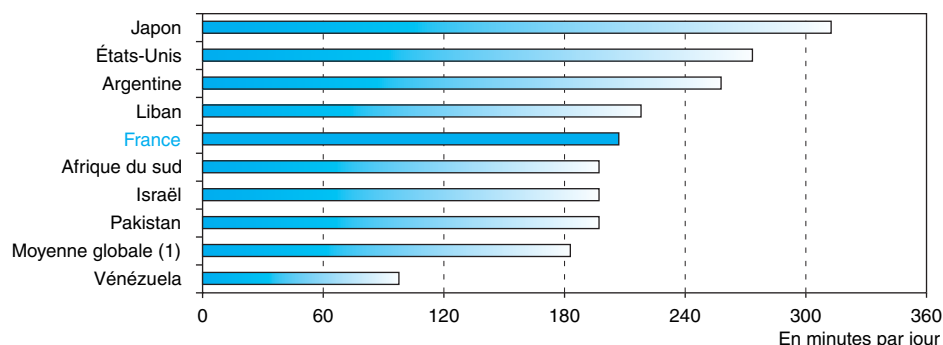
	Nombre d'entrées (en millions)				Indice de fréquentation (1)			
	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005
Allemagne	163,9	149,0	156,7	127,3	2,0	1,8	1,9	1,5
Australie	92,5	89,8	91,5	82,2	4,7	4,5	4,6	4,0
Espagne	140,7	137,5	143,9	126,0	3,4	3,3	3,5	2,9
États-Unis	1 639,3	1 574,0	1 536,1	1 402,7	5,7	5,4	5,2	4,7
France	184,4	173,5	195,4	174,2	3,2	3,0	3,3	3,0
Italie	115,6	110,5	116,3	107,7	1,9	1,9	2,0	1,9
Japon	160,8	162,3	170,1	160,5	1,3	1,3	1,3	1,3
Royaume-Uni	175,9	167,3	171,3	164,7	2,9	2,8	2,8	2,7

(1) Nombre moyen de visites par habitant.

Note : les chiffres en italiques sont des données provisoires (Espagne, France, Italie).

Source : Centre national de la cinématographie.

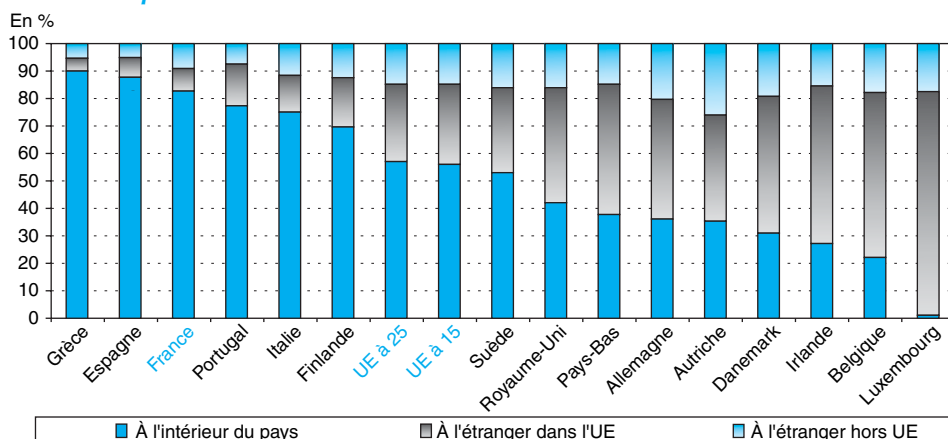
2 – Durée d'écoute moyenne quotidienne de la télévision dans quelques pays à travers le monde en 2005



(1) Moyenne calculée pour 71 pays.

Sources : Eurodata TV Worldwide, Médiamétrie.

3 – Séjours de quatre nuitées ou plus par destination en 2004 pour quinze des pays de l'Union européenne



Source : Eurostat.

Au 1^{er} janvier 2006, selon les estimations les plus récentes, l'Union européenne compterait près de 462 millions d'habitants (*figure 1*). Elle représente 8 % de la population mondiale et se situe au troisième rang, loin derrière la Chine et l'Inde, qui en constituent respectivement 21 % et 17 % avec chacune plus d'un milliard d'habitants, et devant les États-Unis (294 millions, soit 5 % de la planète).

Quatre pays sur les vingt-cinq qui composent l'Union depuis le 1^{er} mai 2004, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, forment ensemble plus de la moitié de la population européenne (57 %). S'ils sont les plus peuplés, leurs *densités de population* ne sont pas toutes parmi les plus élevées. Ainsi, celle de la France, dont le territoire est le plus vaste de l'Union, est inférieure à la moyenne européenne avec 110 habitants par km². Le Royaume-Uni et l'Allemagne ont une population deux fois plus dense (respectivement 244 et 231). Ils sont devancés par trois pays dont Malte, qui détient la plus forte densité de population (1 272 habitants par km²) mais aussi le plus petit territoire (300 km²). En revanche, certains pays nordiques sont très peu densément peuplés et comprennent en moyenne moins de 50 habitants au km² comme la Lettonie (37), l'Estonie (31), la Suède (22) et la Finlande (17).

L'accroissement total de la population pour 2005 continue de ralentir et atteindrait 2,0 millions de personnes contre 2,3 millions l'année précédente. Il repose essentiellement sur les migrations (1,7 million). Selon les pays, les évolutions sont contrastées : la population augmente de 3,1 % à Chypre tandis que la Lituanie perd des habitants (-0,7 %).

L'indicateur conjoncturel de fécondité euro-

péen progresse légèrement et passe de 1,48 enfant par femme en 2003 à 1,50 en 2004 (*figure 2*). Globalement, la fécondité est inférieure à la moyenne dans les pays d'Europe centrale et orientale ; elle reste la plus élevée en Irlande (1,99), en France (1,90) et en Finlande (1,80). Dans le monde, c'est en Afrique qu'elle est la plus forte : entre 2000 et 2005, elle atteint presque huit enfants par femme au Niger et elle est supérieure à six dans plusieurs autres pays. À l'inverse, l'indicateur de fécondité le plus bas se situe en Ukraine (1,1).

En 2004, le nombre des mariages est estimé à 2,18 millions pour l'ensemble de l'Union à vingt-cinq, soit 4,8 mariages pour mille habitants contre 5,3 dix ans plus tôt. Partout en Europe l'âge moyen au premier mariage augmente. Il est d'environ 30 ans pour les hommes et de près de 28 ans pour les femmes. C'est en Suède qu'on se marie le plus tard (près de 33 ans pour les hommes et de 31 ans pour les femmes) et en Lituanie le plus tôt (respectivement 27 ans et 24 ans).

Le *taux de mortalité infantile* européen continue de régresser et s'établit en 2004 à 4,5 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes, contre 7,3 dix ans auparavant. Cette moyenne européenne est parmi les plus basses du monde : supérieure toutefois à celle du Japon (3,3), inférieure à celle des États-Unis (6,6). Au sein de l'Union, ce taux de mortalité varie de 3,1 en Suède à 9,4 en Lettonie.

L'espérance de vie à la naissance est pratiquement stable : en 2003, dernière année disponible pour la moyenne européenne, elle est estimée à 75,1 ans pour les hommes et 81,2 ans pour les femmes. Au cours des dix dernières années, les premiers ont gagné 2,8 ans et les secondes 2,0 ans.

Définitions

Densité de population - Il s'agit du rapport entre la population d'un territoire et la taille de ce territoire.

Taux de mortalité infantile - Il représente le rapport des décès d'enfants de moins d'un an survenus au cours d'une année au nombre de naissances vivantes de la même année.

Pour en savoir plus

« La population en Europe en 2004 – Premiers résultats », *Statistiques en bref*, Eurostat, Population et conditions sociales, n° 15/2005.

« Premières estimations démographiques pour 2005 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Population et conditions sociales, n° 1/2006.

1 – Évolution de la population dans les pays de l'Union européenne en 2005

	Population au 01/01/2006 (en milliers)	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire (1)	Accroissement total
Allemagne	82 455,7	8,4	10,1	- 1,7	1,2	- 0,5
Autriche	8 270,4	9,4	9,0	0,4	7,4	7,8
Belgique	10 494,1	11,4	10,0	1,4	3,2	4,6
Danemark	5 427,6	11,8	10,3	1,6	1,4	3,0
Espagne	43 781,0	10,9	8,8	2,1	15,0	17,1
Finlande	5 254,8	11,0	9,2	1,8	1,7	3,5
France (2)	60 891,7	12,6	8,8	3,7	1,7	5,4
Grèce	11 112,2	9,4	9,2	0,2	3,1	3,3
Irlande	4 193,0	15,3	6,5	8,8	11,4	20,2
Italie	58 772,2	9,9	10,4	- 0,5	5,8	5,3
Luxembourg	458,3	11,5	7,6	3,9	3,4	7,3
Pays-Bas	16 337,6	11,6	8,4	3,1	- 1,2	2,0
Portugal	10 578,7	10,5	9,7	0,8	3,9	4,7
Royaume-Uni	60 353,7	11,9	9,9	2,0	3,3	5,3
Suède	9 040,3	10,4	9,9	0,5	2,7	3,2
Union européenne à 25	461 507,1	10,5	9,7	0,7	3,7	4,4
Union européenne à 15	387 421,4	10,6	9,6	1,1	4,2	5,3

(1) Y compris les corrections dues aux redressements censitaires, aux vérifications de registres, qui ne peuvent pas être repérées comme naissances, décès ou migrations.
(2) France métropolitaine.

Source : Eurostat, premières estimations démographiques pour 2005.

2 – Quelques indicateurs démographiques européens en 2004

	Mariages (1)	Indicateur conjoncturel de fécondité	Naissances hors mariage (2)	Mortalité infantile (3)	Espérance de vie à la naissance	
					Hommes	Femmes
Allemagne	4,8	1,37	28,0	4,1	75,7	81,4
Autriche	4,7	1,42	35,9	4,5	76,4	82,1
Belgique	4,1	1,64	31,0 *	4,3	75,9 *	81,7 *
Danemark	7,0	1,78	45,4	4,4	75,2	79,9
Espagne	5,0	1,32	23,2 *	3,5	77,2	83,8
Finlande	5,6	1,80	40,8	3,3	75,3	82,3
France (4)	4,3	1,90	45,2 *	3,9	76,7	83,8
Grèce	4,2	1,29	4,9	3,9	76,6	81,4
Irlande	5,1 *	1,99	31,4 *	4,9	75,8 *	80,7 *
Italie	4,3	1,33	14,9	4,1	76,8 *	82,5 *
Luxembourg	4,4	1,70	26,1	3,9	75,0 *	81,0 *
Pays-Bas	4,7	1,73	32,5	4,1	76,4	81,1
Portugal	4,7	1,42	29,1	4,0	74,2 *	80,5 *
Royaume-Uni	5,1 *	1,74	42,3	5,1	76,2 *	80,7 *
Suède	4,8	1,75	55,4	3,1	78,4	82,7
Union européenne à 15	4,7	1,52	32,8	4,2	76,0 *	81,7 *
Union européenne à 25	4,8	1,50	31,6	4,5	75,1 *	81,2 *
Nouveaux pays membres	4,9	1,27	24,6	6,6	70,2 *	78,3 *

Note : les chiffres en italiques sont soit des données provisoires soit des estimations.
* données de 2003.
(1) Pour 1 000 habitants.
(2) Pour 100 enfants nés vivants.
(3) Pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.
(4) France métropolitaine.

Source : Eurostat.

En 2003, les *dépenses de protection sociale* représentent 28,3 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne formée alors de 15 pays, soit une hausse de 0,6 point par rapport à 2002 (*figure 1*). La France, la Suède, le Danemark et l'Allemagne y consacrent plus de 30 % de leur PIB alors que cette proportion ne dépasse pas 20 % en Irlande et en Espagne.

Près de la moitié (45,5 %) des *prestations sociales* en 2003 sont des dépenses liées à la vieillesse et à la survie (*figure 2*). Celles-ci ont progressé de 22 % à prix constants depuis 1995. Les prestations de maladie et soins de santé, qui constituent 28,4 % du total, augmentent sur la même période de 25 % en termes réels, soit à un rythme également supérieur à l'évolution de l'ensemble des prestations (+ 20 %). Ceci s'explique, entre autres, par le vieillissement de la population (la part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans l'Union est passée de 15,5 % en 1995 à 16,9 % en 2003), par les progrès techniques réalisés en terme de thérapies ou par les efforts entrepris par certains États membres pour rendre l'accès aux soins de santé universel. Les prestations liées au chômage et à la perte d'emploi (6,6 % de l'ensemble) diminuent de 4 % à prix constants entre 1995 et 2003 suite à une amélioration progressive de la situation économique en début de période et à des réformes du système d'indemnisation dans certains pays. Les transferts en faveur des familles (8 % du total) progressent de 23 % entre 1995 et 2003 en termes réels alors que la population de moins de 15 ans diminue dans le même temps de 3 %.

Le poids relatif des différentes prestations varie

d'un pays à l'autre, du fait notamment des caractéristiques démographiques. En Italie, où la part des 65 ans et plus est plus élevée que la moyenne européenne, 64 % des prestations sont consacrées à la vieillesse et à la survie. En revanche, les prestations liées aux familles et aux enfants sont relativement plus élevées en Irlande (16 %) et au Luxembourg (18 %), deux pays où la proportion de jeunes de moins de 15 ans est supérieure à la moyenne (respectivement 21 et 19 %).

La protection sociale est financée à 60 % par les cotisations sociales et à 37 % par les contributions publiques issues des impôts et taxes affectés. La part des différentes sources de financement diverge selon les pays : si la Belgique finance 72 % de ses dépenses de protection sociale grâce aux cotisations sociales, le Danemark (63 %) et l'Irlande (62 %) font principalement appel aux impôts (*figure 3*). Ces divergences sont le fruit de l'histoire et des logiques institutionnelles des systèmes de protection sociale de chaque pays. Elles s'atténuent peu à peu avec l'accroissement du financement fiscal dans les pays où il était faible, comme en France et en Allemagne. Entre 1995 et 2003, la part des contributions publiques dans le financement de la protection sociale s'accroît (+ 4,8 points) au détriment de celle des cotisations sociales. Parmi les cotisations finançant la protection sociale, 65 % sont à la charge des employeurs mais les situations des pays européens sont très variables : 82 % des cotisations sociales sont imputées aux employeurs en Suède contre 32 % au Danemark.

Définitions

Dépenses de protection sociale - Les dépenses de protection sociale comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

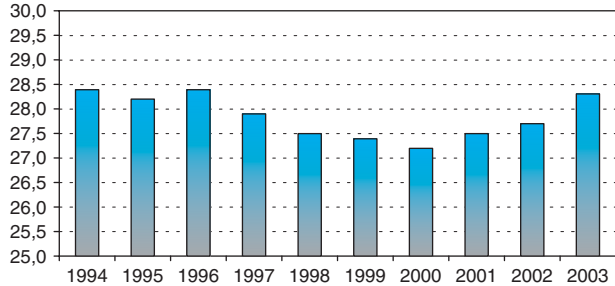
Prestations sociales - Elles couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés visant à soulager les ménages et les personnes de la charge d'un ensemble défini de risques et de besoins associés à la vieillesse, à la maladie, à la maternité et à la famille, à l'invalidité, au chômage... Elles sont regroupées selon six fonctions.

Pour en savoir plus

« European social statistics - Social protection - Expenditure and receipts - Data 1995-2003 », *Tableaux détaillés*, Eurostat, Population et conditions sociales, édition 2006.

1 – Dépenses de protection sociale dans l'Union européenne (15 pays)

En % du produit intérieur brut (PIB)



Source : Eurostat-SESPROS.

2 – Prestations sociales dans les pays de l'Union européenne par groupe de fonctions en 2003

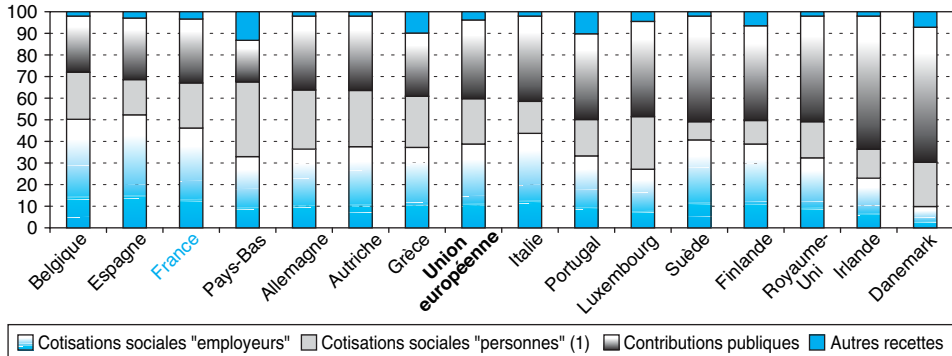
En % du total des prestations

	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Incapacité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale
Allemagne	42,9	27,7	7,8	10,5	8,6	2,5
Autriche	48,3	24,8	8,6	10,8	6,0	2,0
Belgique	44,5	27,0	6,6	7,8	12,4	1,7
Danemark	37,2	20,5	13,5	13,2	9,8	5,7
Espagne	43,8	30,7	7,4	3,0	13,3	1,7
Finlande	37,0	25,1	13,3	11,5	9,9	3,2
France	43,3	30,5	4,8	9,0	7,9	4,5
Grèce	50,7	26,5	5,1	7,3	5,7	4,6
Irlande	23,2	41,8	5,1	16,0	8,4	5,6
Italie	61,8	25,7	6,4	4,1	1,8	0,3
Luxembourg	37,2	24,8	13,4	17,7	4,2	2,9
Pays-Bas	40,3	31,4	11,1	4,9	6,2	6,2
Portugal	46,2	28,8	11,5	6,5	5,5	4,6
Royaume-Uni	44,9	29,6	9,4	6,9	2,7	6,5
Suède	40,2	26,3	14,2	9,5	5,9	4,0
Union européenne	45,5	28,4	8,0	8,0	6,6	3,5

Source : Eurostat-SESPROS.

3 – Recettes de protection sociale par type en 2003

En % du total des recettes



(1) Salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes.

Source : Eurostat-SESPROS.